

Mouvement communautaire et État social

Le défi de la transition
sociale-écologique



Louis Favreau

COLLECTION

Initiatives

Dirigée par
Lucie Fréchette et Ernesto Molina

«Initiatives» propose des ouvrages sur des thèmes d'actualité en lien avec le développement des communautés. Elle offre des synthèses accessibles pour mieux exploiter la recherche dans ce domaine et les applications qu'elle permet, et contribuer au renouvellement des pratiques liées au développement social, au développement socioéconomique de ses territoires ainsi qu'à la dimension internationale du développement local.

Mouvement
communautaire
et État social

Membre de
L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier

bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone: 418 657-4399 Télécopieur: 418 657-2096

Courriel: puq@puq.ca Internet: www.puq.ca

Diffusion / Distribution:

- CANADA** Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7 – Tél.: 450 434-0306 / 1 800 363-2864
- FRANCE** Sofédis, 11, rue Soufflot
75005 Paris, France – Tél.: 01 53 10 25 25
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
77403 Lagny, France – Tél.: 01 60 07 82 99
- BELGIQUE** Patrimoine SPRL, avenue Milcamps 119
1030 Bruxelles, Belgique – Tél.: 027366847
- SUISSE** Servidis SA, Chemin des Chalets 7
1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél.: 022 960.95.32

Diffusion / Distribution (ouvrages anglophones):

Independent Publishers Group, 814 N. Franklin Street
Chicago, IL 60610 – Tél.: (800) 888-4741



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

Mouvement communautaire et État social

Le défi de la transition
sociale-écologique

Louis Favreau

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Favreau, Louis, 1943-

Mouvement communautaire et État social:
le défi de la transition sociale-écologique
(Initiatives)
Comprend des références bibliographiques.
ISBN 978-2-7605-4653-0

1. Économie sociale. 2. Communautés. 3. Économie de l'environnement.
I. Titre. II. Collection: Collection Initiatives (Québec, Québec).

HM548.F3952 2017 306.3 C2016-942195-3

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada



Conseil des arts Canada Council
du Canada for the Arts

SODEC

Québec

Révision

Céline Bouchard

Correction d'épreuves

Hélène Ricard

Conception graphique

Richard Hodgson

Mise en pages

Info 1000 Mots

Image de couverture

Diana Ong, Crowd # 15, SuperStock

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2017

› Bibliothèque et Archives nationales du Québec

› Bibliothèque et Archives Canada

© 2017 – Presses de l'Université du Québec

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

Imprimé au Canada

D4653-1 [01]

C'est toute une communauté qui se bat [...]

Des gens qui exercent ensemble le droit
à la légitime défense **pour sauver
leur socle vital menacé: l'air, l'eau [...]**

Leur santé même est en jeu [...]

Il n'y a plus de grande cause.

Nous en sommes réduits à **la cause élémentaire
de la légitime défense de notre santé, de notre Terre,
de l'air, de l'eau et d'une communauté menacée.**

Nous sommes agressés
par de grands travaux dits stratégiques,
mais qui en réalité n'ont rien de stratégique.

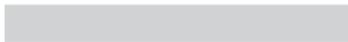
Il y a une volonté d'exploiter jusqu'à la dernière
ressource de la Terre entendue comme lieu d'esclavage.

Erri DE LUCA, grand écrivain italien

Militant depuis les années 1970, il a reçu le prix Femina
étranger 2002 pour son roman *Montedidio* sur l'histoire
d'un quartier populaire de Naples.

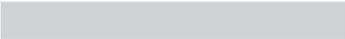
Tout juste avant de mettre la touche finale à ce livre mourait un ami très cher, Jacques Fournier, organisateur communautaire de profession et militant du mouvement communautaire pendant plus de 40 ans.

Ce livre lui est chaleureusement dédié.



Remerciements

Mes remerciements à René Doré, du Centre de formation populaire, de même qu'aux deux directeurs de la collection, Lucie Fréchette et Ernesto Molina, pour leurs commentaires judicieux et leurs utiles suggestions.



Avant-propos

Le mouvement communautaire au Québec a aujourd'hui un peu plus de 50 ans. Des pionniers de l'organisation communautaire de la décennie 1960 jusqu'à aujourd'hui, le mouvement communautaire, après 50 ans d'existence, a su apporter une contribution significative à la **construction d'un État social**: en matière de protection des consommateurs (les ACEF, par exemple), en matière de logement social (coopératives et OBNL d'habitation), en matière de réforme de l'aide sociale, en matière d'insertion socioéconomique des jeunes, des femmes et des nouveaux arrivants (les CJE, par exemple), en matière de santé et de services sociaux, en matière d'alphabétisation et d'éducation populaire, en matière de loisirs communautaires et j'en passe.

Plus de 8 000 associations qui méritent mieux que d'être définies comme de simples entreprises productrices de services, notamment parce que leurs 50 000 employés, plus ou moins bien payés, et leurs dirigeants sont issus d'une « communauté militante » (pour reprendre l'expression de Jean-Marc Potte) encore bien vivante, des personnes qui consacrent ou ont consacré leur vie ou une

partie de leur vie à exercer une profession centrée sur les conditions de vie difficiles des classes populaires et sur la nécessité de défendre leur cause pour que le Québec soit une terre de justice sociale. Comme le dit si bien l'économiste Pierre Fortin, «le Québec, en Amérique du Nord, est la terre du développement social». Il n'a pas été le seul mouvement à avoir agi dans cette direction, mais il a certainement été un de ses acteurs incontournables.

Cependant, l'entrée dans le *xxi*^e siècle a changé bien des choses, notamment la transformation régressive en cours du modèle québécois de développement et de son État social. Quel est l'avenir de ce mouvement communautaire aujourd'hui et de sa contribution au développement des communautés dans le contexte d'un État social affaibli par le «tout au marché» et le lobbying des multinationales de l'agroalimentaire, de la santé, du commerce de détail, des pétrolières et des gazières... ? Comment comprendre les dynamiques distinctes de ce mouvement néanmoins associé à celles des coopératives et de l'économie sociale ? A-t-il encore la capacité d'initiative qu'ont eue les communautés au fil des cinq dernières décennies ? Question centrale : quelle est et quelle sera, dans la décennie à venir, sa capacité d'initiative face aux menaces écologiques qui pèsent de plus en plus sur les communautés ? Comment contrer cette atomisation des communautés provoquée par des développements extravertis (les «Énergie Est» de ce monde) ? Comment la crise écologique croise-t-elle les inégalités sociales ? Le retour en force d'un État social est-il encore possible ? Si oui, que pourrait signifier pour le Québec l'idée d'aller plutôt vers un «État social-écologique», comme certains l'avancent (Laurent, 2014) ? Telles sont les questions abordées par cet ouvrage à la lumière des meilleurs travaux de la dernière décennie et de notre expérience acquise comme militant, intervenant professionnel et chercheur. Cet ouvrage est en effet le fruit condensé d'un long parcours marqué tout à la fois par le militantisme, le travail professionnel d'intervenant, l'enseignement et la recherche dans le domaine depuis près

de 50 ans. Il cherche à dégager les lignes directrices d'un mouvement communautaire qui ne va pas disparaître de sitôt, mais qui est en pleine mutation.

Ce livre¹ veut donc mettre en perspective la contribution passée, présente et à venir de ce mouvement en allant plus avant dans le sentier déjà ouvert par plusieurs de mes livres, dont le premier a paru il y a un peu plus de 25 ans, à la fin des années 1980, dans le cadre du Centre de formation populaire (CFP) où pendant de nombreuses années j'ai participé à la phase émergente de ce mouvement (les années 1970 et 1980) et que j'ai toujours accompagné (Favreau, 1989). J'ai poussé mon engagement dans le « communautaire » à l'université en y menant des enseignements et des recherches sur le développement des communautés, l'organisation communautaire et les mouvements sociaux.

Louis FAVREAU, automne 2016

1. Tous les droits d'auteur de ce livre seront versés à une organisation de solidarité internationale qui se consacre au développement des communautés dans les pays du Sud, le **Fonds Solidarité Sud**.



L'État social et les communautés au Québec à une étape critique de leur histoire

Nous sommes à une étape critique de l'histoire de l'État social au Québec, comme dans la plupart des États du Nord d'ailleurs. Face à cette mutation en cours de notre État social et de nos communautés, de nouvelles questions se posent : 1) Serions-nous entrés au Québec dans une société de groupes d'intérêts au détriment d'un « vivre ensemble » qui était porté par des mouvements sociaux dont le projet de société combinait démocratie et affirmation nationale avec justice sociale ? 2) Quel contenu peut être porteur d'un État social renouvelé dans la prochaine décennie et à quelles conditions ? 3) Quel avenir le mouvement communautaire a-t-il dans les défis d'aujourd'hui et quelle contribution ?

Pourquoi ces questions ? D'abord parce que l'État québécois, comme bien des États, est entré dans la phase ascendante de sa « politique d'austérité ». Ensuite, parce qu'au pôle opposé du paysage sociopolitique, les aspirations des mouvements sociaux – participation à la réalisation de l'intérêt général et souci de justice sociale au Québec comme à l'échelle de la planète – se sont quelque peu délitées depuis deux bonnes décennies et que nous sommes à la recherche de nouvelles références : la social-démocratie ne suscite guère l'enthousiasme des nouvelles générations et le communisme, avec ses différents visages, longtemps référence et espoir des pays du Sud et fortement présent dans nombre de pays du Nord, est tombé en désuétude (Favreau, 2014a). Dans ce contexte général, le mouvement communautaire est lui aussi à la recherche de nouvelles avenues dans son projet de société comme dans ses stratégies de mobilisation.

Pendant longtemps, au xx^e siècle, le mouvement ouvrier et le socialisme ont pris leur ancrage dans de vastes mobilisations populaires et dans des partis politiques adossés à des forces sociales progressistes. Les années 1930, la résistance et les années d'après-guerre ont été exemplaires à cet égard en Europe, tout comme les années 1970, différemment bien sûr, l'ont été au Québec. Aujourd'hui, même si la social-démocratie relève en partie du passé, son équation de base n'a pas perdu de son actualité. Cependant, en 2016-2017, cette équation nécessite une reconfiguration de la manière de développer la solidarité, la justice sociale, l'efficacité économique et la démocratie, car elle est passablement différente de l'équation de l'après-guerre : *a*) montée d'un capitalisme financier et boursier passé aux postes de commande de l'économie à la faveur d'une nouvelle étape de la mondialisation ; *b*) urgence écologique devenue de plus en plus marquée ; *c*) révolution numérique avec ce qu'elle transforme dans le monde du travail et dans nos vies quotidiennes ; *d*) présence grandissante des fondamentalismes religieux ; *e*) montée des inégalités qu'on avait appris à contrer, etc.

Il faut donc examiner de plus près **les groupes sociaux porteurs** d'aujourd'hui et jeter un regard tout à la fois du côté du renouvellement des mouvements sociaux historiquement constitués – soit le syndicalisme, le mouvement communautaire, le mouvement de l'économie coopérative et sociale (entreprises collectives) – et du côté de la mouvance de l'écologie sociale et politique, celle-ci étant de plus en plus au cœur des défis du **xxi^e** siècle.

LA DÉMOCRATIE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA JUSTICE SOCIALE AUJOURD'HUI

Les grandes réformes du **xx^e** siècle ont été le produit de compromis entre groupes qui ne poursuivaient pas les mêmes objectifs. L'État social, édifié tout au long de ce **xx^e** siècle, a donné sa pleine mesure dans la période dite des Trente glorieuses parce que d'un côté le mouvement ouvrier a su s'affirmer tout en négociant avec ses adversaires et que, de l'autre, les gouvernements et dirigeants politiques ont fini par s'ouvrir à la « question sociale » (Castel, 1995).

Aujourd'hui, on cherche à repenser la solidarité – en d'autres termes, à renouveler l'État social – en maintenant l'horizon de la justice sociale (Atkinson, 2016 ; Noël et Fahmy, 2014 ; Wilkinson et Pickett, 2013 ; Paugam, 2007). Parmi quelques pistes préconisées figure la poursuite d'objectifs de cohabitation active des initiatives des communautés et des politiques publiques adossées à la démocratisation de l'économie (Scalvini, 2010 ; Sibille et Ghezali, 2010), notamment par la consolidation d'économies de proximité (Brassard et Jean, 2013). Simultanément, et c'est là la dimension plus politique, des forces sociales cherchent à repenser les formes autres de démocratie que la seule démocratie représentative (Blondiaux, 2008). Dans la première décennie de ce **xxi^e** siècle, on aura beaucoup fait référence à la démocratie participative, au

sein de la gauche à l'échelle internationale, plus particulièrement aux espoirs entourant les innovations démocratiques de gouvernements locaux (budget participatif, conseils de quartier, etc.), espoirs discutés avec beaucoup d'intérêts dans les Forums sociaux mondiaux (FSM). Expériences certes stimulantes, mais encore peu concluantes compte tenu de leur caractère encore parcellaire révélant néanmoins que la cohabitation active – communautés et État – est possible à des degrés variables.

À ce jour, les pouvoirs publics nationaux, au Québec tout particulièrement, se sont principalement cantonnés dans la consultation, dans leurs rapports avec les communautés et leurs associations. Cela est particulièrement patent pendant la décennie des partenariats qui a suivi le Sommet économique du gouvernement, en 1996. Ce qui n'a pas été sans gains importants, comme nous le verrons plus loin. Quant aux gouvernements locaux progressistes, au Québec comme ailleurs dans le monde, c'est l'exception plutôt que la règle. Pour faire court, sous l'angle de l'État social et de son renouvellement, nous ne sommes pas à l'aube de grandes réformes, bien que des mouvements sociaux nouveaux et la transformation de mouvements plus anciens pointent le nez ici et là sur les scènes locale, nationale et internationale (Favreau *et al.*, 2010 ; Favreau et Molina, 2011).

DES FORMES DE PARTICIPATION PLUS DIVERSIFIÉES OÙ LE « COMMUNAUTAIRE » S'EST TAILLÉ UNE PLACE

La vie politique est maintenant marquée par une diversité d'acteurs et de formes de participation politique. La prise de décision intègre, en plus des acteurs traditionnels comme les partis politiques, différents groupes et associations plus ou moins structurés autour d'enjeux locaux, nationaux ou internationaux. Parallèlement, les lieux de discussion et de décision se multiplient [...] et les groupes

peuvent frapper à plusieurs portes pour finalement faire pression là où leur poids politique est le plus grand [...] De nouveaux moyens de communication facilitent la mobilisation des groupes (SQSP, 2008).

Le mouvement communautaire fait partie de ces acteurs qui frappent à plusieurs portes pour exercer leur poids politique. Nous proposerons dans cet ouvrage une autre avenue de recherche, sur les organisations communautaires, l'économie sociale et les coopératives, que celle de la sociologie économique très présente dans les deux dernières décennies, mais insuffisante à notre avis. Pour étudier leurs dynamiques sans les banaliser, surtout celle du mouvement communautaire, objet principal de ce livre, **l'approche plus sociopolitique** peut nous aider à cerner les **intérêts** et les **valeurs** qui jouent dans les processus et les dynamiques de construction de ces groupes, telles la présence affirmée ou non d'une « communauté militante » au sein des organisations, leur vie associative, la hiérarchisation et la compétition dans leurs négociations avec les pouvoirs publics, les structures des opportunités qui se présentent, le type de leadership exercé...

Lorsque nous étudions les organisations issues du mouvement communautaire du Québec des deux dernières décennies, par exemple, on constate un moment d'émergence particulier : celui de l'apparition de « professionnels du social » qui prennent une nouvelle place, dans l'espace public, à la faveur de la crise de l'emploi et de la dévitalisation de certains quartiers de villes ou de régions. Ce moment va converger, dans les années 1990, avec la volonté du gouvernement du Québec d'en arriver à élaborer de nouvelles politiques publiques en matière d'emploi et de services collectifs. Mobilisation autour d'une cause sociale (services dans des quartiers précaires ou devenus précaires), financement public et coalitions d'organisations sociales (communautaires, coopératives et syndicales) seront les trois facteurs de démarrage, dans le contexte des sommets et des états généraux de cette période initiés par le gouvernement du Parti québécois.

Le contexte de l'époque est favorable: un État québécois en développement doublé d'un gouvernement nationaliste et progressiste, mais relativement vulnérable et donc en quête de bases sociales pour son projet national, gouvernement qui cherche alors à s'appuyer sur toutes les forces sociales qu'il peut additionner. Les syndicats, le mouvement coopératif et le mouvement communautaire y trouveront une structure d'opportunité: la rencontre de dirigeants d'un « mouvement » (une coalition de causes) et d'une élite politique progressiste au pouvoir (le gouvernement du PQ), ce qui donnera notamment une politique publique de reconnaissance de l'action communautaire qui sera saluée de toute part (Gouvernement du Québec, 2001) et de l'économie sociale (Favreau et Lévesque, 1996).

À partir de l'arrivée au pouvoir des libéraux en 2003, nous entrons dans une autre phase du modèle québécois de développement. Le justement nommé « modèle québécois de développement » – dont l'origine remonte à la Révolution tranquille – nous aura rapproché de la social-démocratie scandinave, faisant du Québec la province canadienne la plus proche de ces pays, socialement parlant. Notons ici que l'expérience des pays scandinaves a réussi grâce à la mise en place d'institutions à tous les niveaux de gouvernement et à la domination, sur plusieurs décennies, de partis progressistes sur la scène politique. Ce qui est moins le cas du Québec. L'arrivée du PLQ au pouvoir, de 2003 jusqu'en 2012, change la donne. C'est encore moins le cas aujourd'hui avec le retour en force du même parti à partir de 2014 et de sa politique d'austérité très marquée.

Mais l'approche québécoise de référence à l'expérience scandinave a commencé à avoir du plomb dans l'aile, dans la dernière décennie, parce qu'à l'intérieur même des différents groupes de la société civile qui la portait, il s'est vécu moins de moments forts et durables de défense de l'intérêt général, la coopération mutuelle ne l'emportant plus sur certains réflexes de concurrence. Le mouvement communautaire, de mouvement social fondé au départ sur des noyaux de militants, s'est engagé en

partie dans une nouvelle voie, celle de devenir un « réseau d'action publique » (Grossmann et Saurugger, 2006, p. 71). C'est l'accès aux décideurs et à leurs ressources (information, financement, expertise et légitimation) qui a alors été privilégié pour nombre d'organisations, de même que la place accordée aux professionnels et à la professionnalisation au sein de réseaux mobilisés en remplacement des militants pour favoriser le maintien de nouvelles entrées politiques et projeter une image de compétence et de représentativité. Or cette institutionnalisation est un peu demeurée un impensé politique.

Qu'est-ce à dire ? La concurrence par des pratiques de lobby a eu tendance à prendre les devants dans le cadre de consultations publiques elles-mêmes devenues de plus en plus ciblées. Après un certain nombre d'années, tout cela a démontré des effets pervers. La professionnalisation est venue avec le développement de certains services qui exigeaient des compétences particulières, ce qui est une excellente chose pour le travail d'organisation dans les communautés en difficulté. Cependant, cette évolution adossée à des consultations régulières des pouvoirs publics a quelque peu **occulté l'auto-organisation** qui fait le sel de la terre dans n'importe quelle organisation partie prenante d'un mouvement social. À cet égard, la recherche la plus récente de l'IRIS est venue confirmer les craintes de dirigeants du « communautaire », tout particulièrement dans le secteur de la santé et des services sociaux, à savoir « l'introduction d'une gouvernance entrepreneuriale » (IRIS, 2013) :

Il existe un modèle particulier au Québec dans le secteur communautaire. Alors que l'État s'en inspirait dans les années 1980 pour démocratiser son propre fonctionnement, la tendance s'est progressivement inversée. L'État et les autres bailleurs de fonds ont une influence grandissante sur les pratiques des milieux communautaires.

Ce modèle communautaire québécois est affecté par de nouvelles pratiques de gestion, notamment celles qui découlent de la gouvernance managériale. L'évolution des modes et des types de financement des organismes constitue un vecteur de ces changements.

La nouvelle gouvernance entrepreneuriale et ces nouveaux modes de gestion se traduisent notamment par des phénomènes tels que l'augmentation de la reddition de comptes comme instrument de contrôle, une influence plus marquée des bailleurs de fonds sur les tables de concertation ou encore la modification d'activités pour l'obtention de financement.

Par ailleurs, certains travaux de recherche antérieurs avaient déjà pressenti ces changements, il y a plus d'une décennie, sans toutefois y donner suite dans leurs recherches subséquentes :

Les mouvements sociaux doivent également affronter la logique concurrente des organisations. Cela est particulièrement vrai dans la mesure où le manque de mobilisation au sein des mouvements peut être contourné par le recours à la professionnalisation et à la bureaucratisation, ce qui ouvre la voie à une transformation du mouvement social en un groupe d'intérêt... (Peticlerc, 2003, p. 22).

Dans le contexte d'une certaine désaffection pour la chose publique, cela a un effet pervers plus ressenti au Québec qu'ailleurs, parce que le développement au Québec s'est balisé un temps davantage par la « consultation » que par la « mobilisation », nous dit Renée Sieber, du Département de géographie de l'Université McGill (*Le Devoir*, 2 août 2013) et Martin Robitaille, sociologue à l'Université du Québec en Outaouais (2016, p. 40-49). Ce faisant, cela a favorisé la transformation d'une partie des organisations communautaires, des coopératives et de réseaux d'économie sociale en groupes d'intérêts particuliers misant beaucoup sur leurs rencontres avec des ministères du gouvernement, fournissant même parfois des analyses et de l'expertise à ces mêmes ministères (ou à des fondations) pour faire valoir leur point de vue en tentant de négocier des financements publics nouveaux.

Aujourd'hui, ce type de stratégies d'influence politique occupe moins de place au sein des mouvements, car les voies existantes de la concertation ont été en grande partie mises de côté. Le répertoire de la protestation qui avait plutôt faibli revient, à la faveur de nouveaux enjeux associés notamment au défi écologique et à la transition sociale-écologique de l'économie, comme nous le verrons au chapitre 4.

Serions-nous devenus une société faite surtout de groupes d'intérêts plutôt qu'une société influencée par des intérêts généraux portés par des mouvements sociaux ? C'est possible. Ce qui expliquerait en partie le peu de forces sociales convergentes autour d'un projet social commun face aux politiques d'austérité. Chose certaine, les décideurs actuels sont bien loin du modèle scandinave et s'inspirent beaucoup plus du modèle néolibéral américain. Tendance majeure : les lobbies des multinationales (pétrolières en tête) ont aujourd'hui plus d'influence auprès des pouvoirs publics que les mouvements sociaux, qui ont perdu la place qu'ils occupaient auparavant sur l'échiquier sociopolitique. Dans un tel contexte, les organisations communautaires pourraient même être noyées à court terme dans un projet de loi les plaçant sur le même registre que les lobbies des multinationales. Or les uns sont des groupes d'intérêt publics portés par la justice sociale et les autres, des groupes d'intérêt privés et particuliers harnachés au profit des grands actionnaires d'entreprises privées.

La concertation ayant tendance à se diluer, dans le paysage politique actuel, de nouveaux contre-pouvoirs sociaux émergent – comme nous le verrons dans les prochains chapitres –, notamment là où les défis écologiques se manifestent plus ouvertement, telles la mobilisation contre l'exploitation du gaz de schiste, celle contre le transport de matières dangereuses par train (la bataille de la Ville de Lac-Mégantic) ou celle contre l'introduction de pipelines comme ceux d'Énergie Est dans les parties les plus habitées du Québec.

Est-ce pour autant la fin de l'État social construit depuis la fin des années 1960, lequel était adossé à un projet national et social mobilisateur, la politique du gouvernement du Québec des deux dernières années venant achever son œuvre? Nous ne le pensons pas, bien qu'un doute a surgi dans l'esprit de certaines générations de militants. Parce que de nouvelles réflexions et pratiques émergent aujourd'hui dans le développement des communautés autour des notions de développement durable et solidaire des communautés (Brassard et Jean, 2013) et d'agriculture écologiquement intensive ou d'agriculture urbaine (Centre d'écologie urbaine de Montréal); de renouvellement des services collectifs dans les communautés (Favreau et Molina, 2011); de réponses à l'urgence écologique pour faire face à la crise énergie-climat (Lipietz, 2012); de fiscalité écologique (Bourque, 2014a) et plus largement de transition écologique et sociale de l'économie (Laurent et Pochet, 2015; Favreau et Hébert, 2012) et d'État social-écologique (Laurent, 2014). Cela illustre de nouvelles lignes de force qui s'interrogent aujourd'hui sur l'espace plus occupé que jamais par les *think tanks* amoureux du « tout au marché » et les organisations issues du monde patronal constituées en lobbies. Peut-on en effet démontrer aujourd'hui que :

[...] la démocratie est vigoureuse, que les médias sont libres des intérêts financiers, que les élus portent les intérêts du peuple et non ceux du capital, que les lobbies n'influencent pas en coulisse les décisions, que la publicité ne conditionne pas la culture collective (Kempf, 2011, p. 132)[?]

La réponse est non, car nous quittons un peu plus chaque année la démocratie pour entrer dans un régime oligarchique au bénéfice des multinationales dans les secteurs les plus stratégiques : agriculture et alimentation, énergie et transport, santé et culture, etc. Au mépris des urgences sociales et écologiques. Quel avenir donc pour l'État social? Pour cela, il nous faudra examiner les **nouveaux ressorts de la mobilisation sociale**, dont en premier lieu ceux du mouvement communautaire, ressorts

qui permettent de contrer cette pensée et cette politique du « tout au marché » de plus en plus omniprésente dans tous les recoins de notre société.

LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI : LES COMMUNAUTÉS OSCILLENT ENTRE L'ATOMISATION CONSENTIE ET UNE NOUVELLE AFFIRMATION

Les réseaux de recherche travaillant sur les mouvements sociaux s'interrogent tous, à des degrés divers, sur la question du renouvellement de l'État social. L'État social au Québec a été parachevé à la fin des années 1960 en s'appuyant sur trois piliers : 1) le développement d'un important service public (éducation, santé, infrastructures...); 2) une fiscalité redistributive de la richesse collective (aides sociales diverses, régimes collectifs de retraite, mesures de protection des consommateurs, logement social...) et 3) une action sur l'économie et l'emploi (politiques d'assurance emploi et de formation de la main-d'œuvre, d'insertion socioprofessionnelle des jeunes, de développement local et régional, politique à l'égard des coopératives...).

Mais cet État social est fortement en crise, surtout depuis les années 1990, parce qu'aujourd'hui les vertus du marché se sont affirmées au point de pouvoir convaincre qu'il peut faire mieux que l'État dans nombre de domaines, d'où la privatisation rampante de la santé, la politique de ciblage des populations en matière de protection sociale et ainsi de suite, comme nous l'avons écrit récemment dans un texte cosigné par plus de 25 chercheurs de 8 universités et d'une dizaine de centres de recherche (2014) :

Les signataires de cette prise de position sont issus d'un réseau de chercheurs en sciences sociales de plusieurs universités québécoises travaillant depuis plusieurs décennies sur divers enjeux du développement des communautés et menant des recherches sur les différents parcours liés à ce développement : trajectoire de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes par des carrefours jeunesse-

emploi (CJE), développement d'un important secteur communautaire en santé et services sociaux, itinéraire du logement coopératif et communautaire, migration des jeunes, émergence d'un jeune entrepreneuriat collectif, etc. Peu importe les parcours étudiés, nos recherches aboutissent à des conclusions la plupart du temps convergentes au moins sur un point: **la capacité d'innovation sociale des communautés** qui, au fil de cinq décennies, ont su créer de nombreux dispositifs collectifs de proximité au service des communautés locales (Assogba, Favreau et Fréchette, 2014-2015).

Dans cette phase ascendante d'une politique d'austérité tous azimuts du gouvernement actuel [...], tout le secteur communautaire est placé dans la même situation. On ne sait pas assez qu'il s'agit là de milliers de groupes (8 000 groupes) faisant partie des dispositifs sociaux collectifs que les communautés du Québec se sont données depuis près de [50] ans. Cela représente aussi des dizaines de milliers d'emplois (près de 50 000 emplois). Cet important secteur est en effet une **composante active de la lente construction d'un État social au Québec**. Bref, on peut dire qu'il y a péril en la demeure pour ce patrimoine communautaire original [...], patrimoine construit dans la cohabitation active avec l'État sur la base d'un compromis qui garantissait l'autonomie de ce secteur en échange de la production de services collectifs de proximité. Deux caractéristiques centrales du secteur communautaire sont menacées au plus haut niveau: la proximité et l'autonomie dans la cohabitation. C'est aussi la reconnaissance de la participation de groupes d'intérêt publics à la démocratie qui en prend un coup (Assogba, Favreau et Fréchette, 2014).

En d'autres termes, le Québec de 2016 est-il en panne de projets et de dispositifs pour renouveler son modèle de développement? Les mesures d'austérité traduisent bien quelques lignes directrices du gouvernement actuel:

1. le système politique au Québec a tendance à se refermer sur lui-même;
2. les relais au sein de l'État ont tendance à s'effacer, tels les conseils régionaux de développement ou les centres locaux de développement (CLD), ou encore

- les services de proximité en matière de services sociaux ou de santé;
3. les liens de l'État avec l'ensemble du mouvement des communautés ont tendance à se dégrader, avec en tête de liste le « communautaire » et sa toile de 8 000 organisations.

L'ÉTAT SOCIAL AU QUÉBEC EST UNE EXPÉRIENCE FRAGILISÉE ET COMPROMISE

Bon nombre des politiques ou mesures progressistes du Québec sont aujourd'hui fortement mises à mal. Avec l'arrivée du PLQ au pouvoir en 2003, et encore plus en 2014, les politiques publiques sont devenues de plus en plus incertaines et ont des effets pervers : asymétrie contractuelle d'une organisation à l'autre ; manque de vision politique à moyen terme dans bon nombre d'organisations qui naviguent à vue ; instabilité relative des programmes mis en place – moratoire pour les uns, financement moindre ou plus conditionnel pour les autres... Le Québec social est entré dans une phase plus réactive (ou de défense de ses acquis collectifs) plutôt que de création de nouveaux services collectifs et de cohabitation active avec l'État. On constate que plusieurs politiques sociales (ou mesures) sont en voie d'épuisement ou souvent déstabilisées.

Depuis plusieurs années, nous sommes aussi dans une situation de **gouvernance dépolitisée** qui laisse place aux seules organisations professionnalisées, à la seule participation politico-administrative et à des partis politiques qui réduisent souvent eux-mêmes leur fonction à celle de la gestion (Guay, 2015). Les nouvelles pratiques sociales des années 1980-1990, qui se distinguaient des pratiques antérieures par une approche multipartenaire, territorialisée, combinant souvent l'« économique » avec le « social », et par des interventions orientées vers la multiactivité, affichent aujourd'hui leurs limites dans le développement

des territoires : on constate que bon nombre de partenariats s'annulent ou même disparaissent avec la mise au ban de dispositifs publics et collectifs, locaux et régionaux, désormais dépourvus de moyens (les conférences régionales des élus, les CLD et Solidarité rurale en sont de bons exemples). Après l'hyperconcertation (Bourque, 2008), où des groupes d'intérêt publics occupaient des instances de développement en investissant ces lieux pour avoir accès à de nouvelles ressources publiques, la quête d'un espace citoyen régional est à refaire.

La **bonne nouvelle** est que le mouvement communautaire, très centré jusqu'à maintenant sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, est peut-être en train de croiser ce travail avec celui des groupes écologistes : agriculture urbaine de proximité, commerce équitable Nord-Sud, finance solidaire, sécurité alimentaire, récupération et recyclage, etc. Il y a au sein même du « communautaire » des initiatives qui vont dans cette direction, notamment les initiatives de tables régionales de concertation sur la faim et pour le développement social comme l'illustre l'expérience en Outaouais (table regroupant 42 organisations communautaires) :

Les personnes en situation de pauvreté seront plus affectées par les changements climatiques aussi parce qu'il est anticipé que le réchauffement du climat entraînera une augmentation substantielle des maladies vectorielles (virus du Nil ou maladie de Lyme, par exemple). La Direction de la santé publique du Québec anticipe ainsi une augmentation importante de la mortalité reliée aux phénomènes de canicule et des problèmes respiratoires (asthme) reliés à la pollution atmosphérique (smog). Dans tous les cas, ces phénomènes affecteront davantage les personnes vulnérables. Que devons-nous et que pouvons-nous faire maintenant ?

[...] faire pression collectivement sur nos États pour qu'ils s'engagent à mettre en place, avec les autres États, une réglementation contraignante et des incitatifs convaincants afin de réduire au maximum le réchauffement du climat et construire des alternatives aux sources d'énergie polluantes (énergie solaire, éoliennes, voitures électriques, etc.). Mais

[...] il faut aussi « voir venir » et donc travailler dès maintenant afin d'agir sur les environnements fragiles [...] Il faut localement travailler à réduire notre empreinte écologique collective et aussi travailler à construire des communautés résilientes (McSween, 2016).

RIO 2012 ET LA COP21 EN 2015 CHANGENT LA DONNE : L'URGENCE ÉCOLOGIQUE SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

Comment expliquer ces nouvelles initiatives qui cherchent à tâtons une manière de mener conjointement la lutte sociale et le défi du réchauffement climatique? C'est la prise de conscience de l'urgence écologique qui explique en bonne partie ce dénouement. Elle est devenue plus mobilisatrice et est en train de construire un engagement citoyen, notamment des Québécois qui ont moins de 30 ans. Le manifeste du mouvement Élan global¹ signé par près de 50 000 personnes en est la meilleure illustration. Cette mouvance qui déborde largement les groupes écologistes a pris beaucoup de force depuis une décennie et atteint un degré d'influence significatif qui pénètre peu à peu les institutions et même des partis politiques. Ces derniers demeurent cependant soumis aux fortes pressions des lobbies des multinationales du pétrole et du gaz, de l'agroalimentaire et de l'industrie pharmaceutique.

La capacité de mener à bien de nouvelles politiques publiques s'est effritée sans doute plus rapidement dans les deux dernières années que dans les deux dernières décennies. C'est pourtant cette capacité à enclencher une politique publique, dans le sens des requêtes sociales issues des communautés, qui constitue le critère par excellence de la réussite d'un mouvement. L'avant-scène sociopolitique est un peu désespérant. Mais il y a une

1. Voir à <<http://elanglobal.org/>>, consulté le 20 septembre 2016.

arrière-scène moins visible composée de centaines d'initiatives citoyennes, anciennes et nouvelles, qui font bouger les lignes. Cet ouvrage cherche à montrer **cette face cachée** du renouvellement de la lutte sociale dont le « communautaire » est l'un des artisans depuis près de 50 ans, et plus précisément la lutte pour **l'affirmation sociale-écologique de communautés** faite de foyers de mobilisations inédites.

Mais avant d'aborder cette nouvelle affirmation des communautés, il convient de faire l'état des lieux des organisations communautaires et de leurs liens avec les deux autres composantes de ce que nous appelons aujourd'hui le tiers secteur, les coopératives et l'économie sociale.



Les organisations communautaires, les coopératives et l'économie sociale

Trois familles d'un même secteur

Les trois familles de ce qu'on peut appeler – à défaut de mieux – le tiers secteur (coopératives, organisations communautaires et entreprises associatives), pour le différencier des secteurs public et privé, se mobilisent d'abord sur la base de leur propre identité (vision, culture organisationnelle, liens avec l'État...) tout en convergeant parfois sur certains dossiers. Ces trois dernières années, on a beaucoup parlé de la loi-cadre en économie sociale (2013), qui engageait directement deux des trois protagonistes, les coopératives et les entreprises associatives. L'intervention du « communautaire » dans l'espace public est cependant restée quelque peu sous le boisseau. Pourtant, il s'y passe passablement de choses. Un état des lieux et des débats s'imposent.

NOS PORTES D'ENTRÉE ANALYTIQUES POUR FAIRE L'ÉTAT DES LIEUX

Comment approcher aujourd'hui cette question ? Nous avons trois portes d'entrée analytiques pour examiner le paysage du « communautaire », fait de forces et de faiblesses, de risques et d'opportunités : 1) la première est l'importance qu'on accorde à la notion de « mobilisation citoyenne » telle que théorisée, dans la littérature scientifique, par l'approche de **l'organisation communautaire** ; 2) la deuxième relève de **l'économie politique** et de la place que l'État accorde au lien avec les communautés et à la redistribution de la richesse par ses politiques sociales ; 3) la troisième s'inscrit dans une approche du développement durable, et ouvre plus précisément sur celle de **l'écologie politique**.

Le mouvement communautaire et la citoyenneté : l'approche de l'organisation communautaire au cœur du processus

La démocratie n'est pas que représentative et délibérative, elle est aussi associative (Grossman et Saurugger, 2006). Elle est faite de milliers d'associations de toutes sortes ancrées sur les territoires, dans des communautés locales : des coopératives, des syndicats de travailleurs, des organisations communautaires (dont des maisons de jeunes, des centres d'action bénévole) et de développement local, des associations de solidarité internationale, des groupes de femmes, des organisations d'agriculteurs, des organisations d'écologistes, etc. C'est **l'approche de l'organisation communautaire** (Bourque *et al.*, 2007).

Au Québec, au cours de l'histoire de près de 50 ans du mouvement communautaire, il y a d'abord eu des « opérations dignité », qui traduisaient la protestation des communautés rurales pendant que les « comités de citoyens » exprimaient celle des quartiers urbains de Montréal, de

Québec, de Sherbrooke ou de Hull (aujourd'hui Gatineau), ce qu'illustrent bien les livres récents de pionniers de cette émergence, Michel Blondin et ses collègues (2012), ainsi que Gaston Michaud (2014). Puis il y a eu un premier service public de proximité, celui des CLSC, analysé sous l'angle de l'organisation communautaire (Favreau et Hurtubise, 1993). En outre, il y a 20 ou 30 ans, des dispositifs associatifs et coopératifs (CDC, CDEC, CDR) ou publics (CLD) de développement local ont émergé, signifiant la nécessité de construire rapidement des solutions de rechange croisant l'économie et le social au sein des communautés (Favreau et Lévesque, 1996 et Comeau *et al.*, 2001). Tous ces travaux et plusieurs autres ont démontré que la démocratie et le développement ne relevaient pas uniquement d'un État central et du marché, mais également de dynamiques sociales territoriales et de mobilisation citoyenne.

L'économie politique : le rôle de l'État, le développement des communautés et la redistribution de la richesse

La deuxième approche relève de l'économie politique. Elle est celle du rapport impôt-citoyenneté, qui est le fondement économique et politique premier de la solidarité dans nos sociétés, approche qui nous plonge dans l'intervention de l'État, notamment par sa fiscalité, laquelle doit être comprise comme un financement collectif librement consenti de la part des citoyens sur un même territoire (national), par un impôt qui est le prix à payer pour avoir des services collectifs.

La société québécoise s'est ainsi donné, plus qu'ailleurs en Amérique du Nord, des services collectifs dont plusieurs sont devenus publics et d'autres ont été confiés à des associations citoyennes qui ont une mission de service d'intérêt général. Plusieurs recherches ont démontré que l'impôt à la base de ces services collectifs est une expression forte de la citoyenneté parce qu'il est le point de jonction entre la création de richesse, sa redistribution et la démocratisation de la société. C'est l'approche

de l'économie politique bien campée dans nombre de travaux, dont ceux des chercheurs Wilkinson et Pickett (2013), ceux de Noël et Fahmy (2014) ou ceux d'Atkinson (2016). C'est à partir de cette approche qu'on cerne mieux en quoi le « communautaire » a participé, depuis 50 ans, à la construction d'un État social au Québec.

Le mouvement communautaire s'inscrit dans ce rapport à l'État qui favorise une intervention publique et associative répondant à de nouveaux besoins sociaux nourris par une fiscalité de redistribution de la richesse. Ce qui fait dire à Deslauriers (2014), par exemple, que ce mouvement, depuis la fin des années 1960, a été « l'amorce qui a influencé durablement le système des services sociaux québécois ». Mais pas à lui seul car simultanément, le territoire est redevenu le point d'appui d'un changement de perspective en développement local, comme on le voit dans les travaux issus des sciences régionales, notamment autour des notions de développement durable et solidaire des communautés, puis d'économie de proximité (Brassard et Jean, 2013).

Le réformisme radical de l'écologie politique : concilier justice sociale et urgence écologique

Plus globalement, depuis un certain nombre d'années, l'urgence écologique est venue interpeller tous les mouvements sociaux, dont les coopératives et les syndicats, de même que, à un moindre degré, les organisations communautaires. Aujourd'hui encore plus qu'hier, la justice sociale (la lutte contre les inégalités) paraît adossée aux réponses qu'offrent tous ces mouvements aux défis du réchauffement climatique, de la généralisation des pollutions et de la détérioration de nombreux écosystèmes de la planète. L'écologie politique est donc une porte d'entrée analytique majeure. Elle est tout à la fois une démarche scientifique et une posture d'engagement citoyen, un réformisme radical, dans le sens d'une recherche de résolution des conflits par la mobilisation citoyenne, la démocratie et la non-violence. Plus près de chez nous, la chercheuse Christiane

Gagnon, de l'Université du Québec à Chicoutimi, par son portail¹, démontre bien tous les possibles de développement durable et solidaire de territoires, tant dans des communautés de milieu urbain de grands centres comme Montréal qu'en milieu rural (Gagnon, 2014a).

Ces grands repères que sont la mobilisation citoyenne, le rapport à l'État et l'écologie politique sont précieux parce qu'ils aident à saisir les nouveaux enjeux du « communautaire » et à les traduire en défis politiques. En d'autres termes, si on regroupe les apports respectifs de ces trois entrées théoriques, on note qu'hier, soit pendant les décennies courant de 1945 à 1975, la notion de citoyenneté passait principalement par des demandes sociales dans le cadre de l'État-nation, alors qu'aujourd'hui, ce cadre a été fortement mis à l'épreuve par le bas et par le haut: *a*) par les communautés locales et les régions (longtemps considérées comme des acteurs mineurs, voire marginaux); *b*) par l'accélération de l'interdépendance des États que la dernière phase de la mondialisation a installée en force; *c*) par l'urgence de repenser l'économie et la vie en société à partir des enjeux de survie de la planète.

Il y a donc là une dynamique à trois volets fortement liés:

1. le **local** (communautés et régions), qui n'est plus considéré comme résiduel: nous assistons au retour des communautés locales et des régions comme actrices de leur développement et à la remise en question de l'État social centralisé. Il y a émergence des notions d'économie de proximité et de développement durable et solidaire des communautés;
2. l'émergence de **dynamiques transnationales** et la montée d'un mouvement citoyen international dont le Forum social mondial est l'expression la plus visible;
3. la montée en puissance de la mobilisation sur **l'enjeu écologique**, avec la menace ultime, celle du réchauffement climatique.

1. Voir à <<http://a211.qc.ca/>>, consulté le 20 septembre 2016.

Cette nouvelle dynamique interroge le mouvement communautaire dans les différents registres de son action collective. Dans ces nouvelles conditions, la question qui se pose est la suivante : **par où va alors passer le renouvellement du « communautaire »**, c'est-à-dire sa capacité de mobilisation dans la ou les prochaines décennies ?

LA VITALITÉ ET LA RÉSILIENCE DU « COMMUNAUTAIRE »

Il y a quelques années à peine, à l'automne 2013, le mouvement communautaire du secteur de la santé et des services sociaux donnait le ton par une manifestation de 5 000 personnes devant l'Assemblée nationale, à la suite d'une solide campagne de mobilisation. Le gouvernement du Parti québécois avait alors annoncé, peu de temps après, un ajout de 120 millions de dollars sur 3 ans au programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS, programme qui dessert plus de 3 000 organisations. Ce gain résultait de l'imposante mobilisation de la campagne *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire*, selon les deux réseaux qui la représentaient politiquement. Cette campagne avait été une initiative conjointe de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires et de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles², lesquelles regroupent respectivement 14 tables régionales et 39 regroupements provinciaux. Ce sont ces mêmes organisations qui, en commission parlementaire sur la loi 27 en économie sociale, affirmaient noir sur blanc, dans leur mémoire : « Nous ne sommes pas des entreprises d'économie sociale » (CTROC, 2013). Le « communautaire » tenait ainsi à se démarquer de l'autre famille du tiers secteur, l'économie sociale, celle des entreprises associatives.

2. Voir à <<http://trpocb.typepad.com/trpocb/>>, consulté le 20 septembre 2016.

La vitalité des coopératives

De son côté, tout en se positionnant comme une famille de l'économie sociale, cependant considérée comme une appartenance seconde, le mouvement coopératif refuse sans équivoque d'être noyé dans la notion générale d'« économie sociale ». Pour ce mouvement, il aurait été préférable de coiffer ce projet de loi du titre Loi de l'entrepreneuriat coopératif, mutualiste et associatif. Cependant, à tout le moins, le contenu de la loi spécifie nettement qu'il s'agit d'entreprises et qu'elles peuvent être coopératives, mutualistes ou associatives. De même, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), à titre de représentant des coopératives, y est considéré comme l'une des deux organisations de représentation. Ajoutons que contrairement aux idées reçues sur les coopératives (supposément très établies, ayant perdu leur âme, etc.), le renouvellement de ce mouvement, au Québec comme dans le monde, n'a cessé de nous étonner : Année internationale des coopératives en 2012 obtenue auprès de l'ONU ; sommets internationaux de 2012, 2014 et 2016 au Québec organisés conjointement par l'Alliance coopérative internationale et Desjardins ; importants renouvellements du mouvement coopératif dans de nombreux pays, etc. (Bourque, Favreau et Molina, 2012).

Comment sortir du flou croissant des concepts ?

Au début de 2012, j'écrivais un billet sur les organisations communautaires, les coopératives et l'économie sociale³. Le succès de ce billet fut immédiat et en 2 ans, plus de 5 000 visites ont été enregistrées. La « thèse » défendue : ce sont, depuis 15 ans, dans la foulée de la politique d'action communautaire du gouvernement (2001), des dynamiques distinctes. Le nombre de visites d'internautes est une

3. Voir à <<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article67>>, consulté le 20 septembre 2016.

chose. Les courriels reçus et le débat sur le site du blogue ont surtout révélé une **sortie de la confusion**. Je prends à témoin un commentaire reçu à cet effet :

Merci pour ton billet. Ça me rappelle bien des souvenirs. [À la suite du] Sommet de 1996, moment important de reconnaissance de l'économie sociale, il y a eu toutes sortes de débats au sein de mon organisation sur le mouvement communautaire et l'économie sociale, comme dans bon nombre d'autres organisations. Mon organisation devait, semblait-il à l'époque, se positionner. Est-ce qu'on est pour, contre ? Est-ce qu'on fait partie de l'économie sociale ou pas ? Doit-on à l'avenir orienter nos services vers les organismes d'économie sociale ou pas ? C'était important pour une organisation comme la nôtre de se positionner à cause de cette dynamique en pleine émergence dont on sentait tout le potentiel. Les débats ont duré des mois, si ce n'est toute une année et même plus, notamment au conseil d'administration où les points de vue étaient partagés. Certains défendaient une vision assez large de l'économie sociale. D'autres défendaient plutôt l'identité du « communautaire » et étaient, disons, assez méfiants de l'économie sociale. Je me souviens que certains me demandaient quand notre organisation allait-elle faire le saut du côté de l'économie sociale. Ça me laissait interloqué...

Il y avait donc beaucoup de pression. Quant à moi, je voyais à l'époque l'économie sociale comme une forme de renouvellement du mouvement communautaire, une nouvelle génération qui s'ajoutait aux précédentes. J'avais appris ça de tes travaux [...] Continuité et ruptures, disais-tu dans ton livre (Favreau, 1989). J'y voyais effectivement une forme de continuité, mais avec des objectifs et des outils différents. Ce qui m'a aussi frappé et un peu consterné à l'époque a été de voir tous les chercheurs et professeurs qui avaient accompagné le mouvement communautaire durant tant d'années n'en avoir dans l'avenir que pour le secteur de l'économie sociale. Les organismes communautaires avaient subitement disparu de la carte. De nombreuses ressources de recherche ont alors été créées. Personnellement, j'ai trouvé ça particulièrement difficile, et ce soutien d'avant a aussi manqué à mon organisation comme au mouvement communautaire en général. C'est la raison pour laquelle les réflexions de ton billet ont été aussi bien reçues.

On a quand même posé des gestes pour nous rapprocher de ce nouveau secteur. Mais dans les faits, **nos racines étaient vraiment du côté du « communautaire »**, puisque c'est avec ces organismes que nous avons travaillé depuis tant d'années, et non avec des entreprises, fussent-elles collectives. Nos ancrages étaient là depuis des années. Aujourd'hui, les choses sont plus claires pour nous, notre identité est « communautaire » et c'est avec ces organisations que nous travaillons en sachant par ailleurs qu'il y a des enjeux qui nous sont communs (Favreau, 2014c).

Ce témoignage en dit long. Il révèle entre autres choses un soulagement, pour nombre de militants et de dirigeants communautaires et coopératifs : « Enfin une analyse qui vient clarifier les notions de "coopérative", d'"organisation communautaire" et d'"entreprise d'économie sociale" » (Favreau, 2014c) utilisées régulièrement et de façon indifférenciée comme faisant partie du grand tout de l'économie sociale, version pilotée par le Chantier de l'économie sociale et légitimée par certains groupes de recherche.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Du côté du « communautaire », après une première politique publique d'action communautaire (Guay et White, 2010), on a vu poindre, avec l'arrivée du gouvernement libéral de 2014, un virage assez définitif vers la sous-traitance. Un nouvel éclairage s'impose.

LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE AUTONOME PARVENU À UN TOURNANT

Le mouvement communautaire est à un tournant. Il serait peut-être même en train de changer de paradigme, si on se base sur les travaux de mon collègue Deslauriers dans son livre le plus récent (2014). Je pense qu'il entre aussi, après près de 50 ans de relative autonomie, **dans une ère de contraintes**, avec d'un côté probablement moins de ressources financières et humaines (emplois) et, de l'autre, davantage de besoins sociaux à satisfaire et d'exigences d'engagement sur leurs propres bases.

On assiste en effet depuis un moment à la fin de la période relativement faste de l'argent public accordé au développement de services de proximité innovateurs. De plus, après plusieurs décennies de développement, la diversité sectorielle et territoriale du « communautaire » est nettement plus marquée, ce qui augmente le degré de difficulté à fédérer les initiatives et à contrer la concurrence entre organisations pour l'obtention de financement et de reconnaissance, d'autant plus que des fondations privées sont aujourd'hui de la partie.

LE « COMMUNAUTAIRE » COMME CONTRE-POUVOIR

Il émerge maintenant une nouvelle période où il y a davantage de besoins sociaux et des attentes citoyennes en hausse dans des secteurs relativement nouveaux où la santé des populations, comme nous le verrons au chapitre 4, est à risque par la menace écologique qui pèse sur elles aujourd'hui.

Avec la loi 27, les coopératives et les entreprises associatives sont désormais reconnues comme devant assurer leur viabilité économique propre. Les organismes communautaires n'ont heureusement pas été placés dans ce corridor et évoluent toujours autour d'une politique d'action communautaire qui sert de référence, mais dans le contexte d'une politique de gestion comptable faite d'austérité et de centralisation de nombre de services. La viabilité économique des organisations communautaires n'est pas constitutive de leur mission et de leur structure. Elles ont une vocation sociale, soit l'offre de services alternatifs, soit la revendication et la mise en lumière d'enjeux collectifs importants. Les organisations communautaires sont des « têtes chercheuses » et leur mission première est de mobiliser leur milieu pour changer les choses. L'en-

gagement civique, l'utilité sociale et le service d'intérêts collectifs se trouvent au cœur de leur mission. Cela semble plus difficile à respecter aujourd'hui.

En effet, la politique d'action communautaire qui reconnaissait le droit des organisations communautaires à obtenir un financement public pour réaliser leur mission et leurs démarches est présentement mise à mal. Et pourtant, dans une société démocratique composée tout à la fois d'institutions et de mouvements, de pouvoirs et de contre-pouvoirs, les organisations communautaires, tout comme les oppositions à l'Assemblée nationale, qui sont financées pour faire leur travail – ont un rôle de **contre-poids légitime** à jouer. C'est par cette dimension que le « communautaire » se distingue des coopératives et des entreprises d'économie sociale. Il n'est pas le seul mouvement dans cette position. C'est le cas du syndicalisme, par exemple, qui exerce un rôle de contre-pouvoir dans les entreprises. Ou encore celui des groupes écologistes. Précisons ici que la notion de contre-pouvoir social réfère à la demande sociale de réformes négociées dans un cadre institutionnel existant en menant des campagnes de presse, des manifestations, des négociations contractuelles, une interpellation des élus et des candidats lors de campagnes électorales, etc. Le mouvement communautaire est marqué historiquement par cette dynamique de mobilisation faite de revendications, de développement de services et de négociations avec les pouvoirs publics. Et de partenariats, là où les deux parties y consentent.

LE TIERS SECTEUR, UNE CAUSE COMMUNE ET DES DYNAMIQUES DISTINCTES : LA QUESTION DE L'IDENTITÉ

C'est pendant une conférence internationale organisée par le mouvement coopératif, il y a quelques années, que j'ai été interpellé par le dirigeant d'une corporation de

développement économique communautaire (CDEC) qui me demandait pourquoi je n'utilisais pas dans mes écrits et mes conférences l'expression « entreprises d'économie sociale » pour parler des coopératives. À l'inverse, dans les réseaux d'organisations communautaires, on s'attendait toujours à ce que je leur parle d'économie sociale comme de la voie de l'avenir du « communautaire ». Ce ne fut jamais le cas, même si l'économie sociale était dans mon champ d'étude depuis un bon moment déjà. J'ai toujours pensé, contrairement à plusieurs chercheurs en économie sociale, que le « communautaire » avait son propre avenir, tout comme le mouvement coopératif avait le sien. J'ai cependant mis du temps à articuler les fondements de cette vision du tiers secteur, que plusieurs avaient tendance à amalgamer. Bref, je considère qu'il y a trois dynamiques distinctes et en même temps une appartenance commune à un tiers secteur. Cependant, dans tous ces débats et recherches, la **notion de mouvement** est la plupart du temps demeurée **absente** des discussions. Or le fait d'utiliser cette notion est déterminant pour comprendre ces pratiques sociales. La notion de mouvement social, comme le dit bien simplement Pascale Dufour :

[...] désigne l'ensemble des groupes sociaux constitués, tout autant que les réseaux d'acteurs collectifs plus ou moins formalisés et de personnes non affiliées, qui se mobilisent **autour d'un enjeu politique**⁴ [...] Les mouvements sociaux sont des **forces de proposition** [...] Ces acteurs [...] modifient les termes du débat public et ouvrent de nouvelles possibilités qui peuvent se traduire par des changements dans les politiques publiques [...] (Dufour, 2012, p. 92-98).

4. Entendu ici au sens large comprenant des enjeux sociaux ou économiques.

Un peu d'histoire

À la suite du Sommet du gouvernement sur l'économie et l'emploi (1996) et avec l'arrivée du Chantier de l'économie sociale (1999), le mouvement communautaire, contrairement à l'idée reçue du caractère fédérateur de l'économie sociale, s'organise plutôt en deux grands embranchements distincts : une composante d'économie sociale principalement associative en émergence (entreprises dites d'économie sociale réunies pour un certain nombre par le Chantier) et un autre embranchement déjà existant qui s'identifie par la notion d'organismes communautaires autonomes, avec le Comité aviseur de l'Action communautaire autonome devenu par la suite, en 2007, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). Principal constat de cette période : la très grande majorité des organismes communautaires ne s'identifient pas et vont même refuser de développer une identité associée à l'économie sociale. Le Comité aviseur va plutôt revendiquer (on est en 2000) la « reconnaissance de la spécificité de l'action communautaire autonome et un financement adéquat des organismes en appui à leur mission globale » (Sotomayor et Lacombe, 2006, p. 65-66). Le Comité aviseur aura gain de cause, de telle sorte que la politique issue de la consultation gouvernementale, pilotée par Gérald Larose (professeur invité en travail social à l'Université du Québec à Montréal), en portera la marque. C'est ainsi qu'à la demande de la majorité des organisations, le gouvernement en est venu à convenir de la spécificité des organismes communautaires autonomes, de celle des entreprises d'économie sociale et, enfin, de celle des coopératives (Gouvernement du Québec, 2001, p. 14).

À partir de ce moment, une frontière assez étanche s'est établie entre les organismes communautaires autonomes et les entreprises d'économie sociale en matière de financement public. Par exemple, le financement public du programme de soutien aux organismes communautaires (le PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux

ne permettra pas de financer des « entreprises d'économie sociale » (des services d'aide domestique, par exemple). Simultanément, pendant au moins une décennie (2000-2010), la présence reconnue des organismes communautaires a cru assez fortement. En effet, quelques années plus tard, des études confirmeront que ce secteur a franchi la barre des quelque 8 000 organisations reconnues et disposant d'un financement public au sein desquelles on emploie près de 50 000 personnes à temps plein ou à temps partiel (MESS, 2014 ; Comeau *et al.*, 2008, Aubry *et al.*, 2005).

L'économie sociale n'est pas nécessairement un concept fédérateur

Pourquoi ces organisations refusent-elles l'identité de l'économie sociale ? Une première raison renvoie à la nature de ces entités : les organisations de défense et de promotion de droits sociaux sont des associations dont la logique première est la mobilisation pour la justice sociale et la reconnaissance de droits pour des segments de la population victimes d'exploitation, de discriminations ou d'exclusions diverses. Exemples types : des organisations de représentation des chômeurs, des groupes de revendication en matière de logement, des groupes de citoyens aux prises avec des entreprises polluantes dans leur localité, etc. Si la logique première relève de la justice sociale, alors l'activité économique qu'elles ont, lorsqu'elles en ont, est secondaire (création d'emplois, production d'un service sur le marché). **Leur légitimité est d'abord et avant tout sociopolitique.** Les fondements de leur action (et le financement public qui en découle) prennent appui sur l'importance de reconnaître l'existence de contre-pouvoirs et leur nécessité dans une société comme assises indispensables à la démocratie. Toute l'expérience politique issue de la Révolution américaine et théorisée par Tocqueville, en passant par l'expérience de l'organisation communautaire des 50 dernières années aux États-Unis

théorisée notamment par Alinsky (Quinqueton, 1989), contient l'argumentaire qui justifie un financement public sur la base de leur mission sociopolitique, et non pas sur la base de leur activité économique de service. En ce sens, les regroupements sectoriels de ces associations réunis au sein du Comité aviseur de l'Action communautaire autonome de l'époque avaient vu le piège possible : leur appartenance à l'économie sociale, même prise au sens large, allait finir par induire l'exigence par les pouvoirs publics d'une imputabilité qui les aurait liés à leur solvabilité comme « entreprises », alors que ces associations sont plutôt des organisations d'intérêt général peu solvables.

En outre, les organismes communautaires de services (organisations dans le domaine de la santé et des services sociaux, maisons de la famille, centres de femmes, maisons de jeunes, centres communautaires de loisirs, par exemple) ont une logique première de service à la communauté locale qu'ils desservent en se voyant confier, la plupart du temps, un financement de l'État pour une mission de service public. Ces organismes évoluent de fait sur le terrain de l'intérêt général dont l'État ne prétend pas nécessairement avoir l'entier monopole (avec ici un risque de sous-traitance). Le fondement de leur financement public réside très précisément dans leur mission d'utilité sociale reconnue en dernière instance comme service d'intérêt collectif, et non pas dans la création d'entreprises à vocation économique produisant de nouveaux services.

C'est à ce titre qu'un financement leur est accordé. Ces organismes peuvent assez souvent remplir certaines fonctions mieux que le service public : par leur proximité des usagers, par la construction conjointe de l'offre et de la demande qu'ils rendent possible au sein des communautés où ils sont enracinés ; par leur histoire de têtes chercheuses décelant plus rapidement que l'État les nouveaux besoins qu'ils savent traduire en demandes sociales. D'un côté, ils appartiennent à un troisième secteur, ce qui permet de les différencier des organisations et des entreprises du premier secteur (production de biens et de services du

secteur marchand) et du deuxième secteur (production de biens et de services dans l'économie publique) (Jetté, 2008; Lipietz, 2001). Ce tiers secteur génère comme les deux autres des emplois, produit des services et favorise, comme le deuxième secteur, des transferts sociaux vers les communautés et les groupes les plus en difficulté. Mais on n'a pas fait pour autant le tour du jardin: leur mission première, qui est de mener des activités d'intérêt collectif dans leur communauté, activités en partie ou en totalité financées par l'État, ne commande pas l'exigence de la viabilité économique et ne les caractérise pas de façon principale.

La notion de mouvement réintroduit la dimension sociopolitique, qui est première pour ce « communautaire autonome », c'est-à-dire tout ce qui a trait à l'**identité collective**, à la **mobilisation d'un milieu**, à la création d'un tissu social fort dans une communauté, à la création d'un rapport de force dans un contexte où persistent les zones de tension avec les pouvoirs publics, lesquels doivent respecter « la fonction critique de l'action communautaire autonome » (Sotomayor et Lacombe, 2006, p. 70).

De leur côté, les coopératives, et par extension les entreprises associatives (à statut d'OBNL), sont d'abord et avant tout des organisations dont la logique première consiste à produire des biens ou des services répondant à des besoins sociaux, mais en s'assurant de fournir une base pérenne à leur entreprise. Il s'agit en quelque sorte pour elles d'être socialement utiles dans la viabilité économique. Un de leurs principaux atouts de viabilité repose sur l'**engagement citoyen** qu'elles génèrent: 1) par leur fonctionnement démocratique (leur gouvernance partagée comme on a coutume de dire dans ces milieux); 2) par leur lucrativité limitée; 3) par le patrimoine durablement collectif qu'elles encouragent (ce qui les met davantage à l'abri des délocalisations). Mais dans leur cas, des activités économiques générant des surplus sont primordiales; échouer comme entreprise économiquement viable équivaut en dernière instance à perdre son utilité sociale. En

ce sens, ni la coopérative ni l'entreprise associative ne peuvent se définir en tant que contre-pouvoirs comme le font les organisations communautaires. Ce serait de la part de ces entreprises à propriété collective une double erreur : 1) sur le plan économique, parce que l'entreprise ne s'occuperait pas suffisamment de sa dynamique entrepreneuriale ; 2) sur le plan politique, parce que ces entreprises desservent des communautés indépendamment de toute considération politique.

Ce type d'« entreprises citoyennes », comme on les qualifie parfois avec raison, évolue en partie sur le marché public (les centres de la petite enfance ou les coopératives de services à domicile ou de santé en sont l'illustration par excellence), mais en grande partie sur le marché privé (coopératives funéraires, forestières, d'énergies renouvelables, par exemple). Et contrairement à l'idée reçue, leur perspective première est de fonctionner d'abord sur fonds propres plutôt que sur fonds publics, en veillant à leur indépendance économique tout en s'inscrivant dans le développement d'un tissu économique solide de leur communauté ou de leur région. Cela permet de contrer les mouvements de délocalisation générés périodiquement par des multinationales qui n'ont aucune attache territoriale. Ces coopératives sont au fondement d'économies de proximité qui permettent d'éviter la dépendance économique et un développement extraverti.

De la nécessité de bien distinguer les familles du tiers secteur

On aura compris que pour nous, 1) l'économie sociale ne peut englober dans un tout indifférencié ces trois familles d'organisations, et 2) qu'on ne peut pas lire d'autre part ces pratiques avec la seule lunette économique d'un tiers secteur. En synthèse, on peut configurer ces trois pratiques sociales de la façon suivante.

Typologie des pratiques du tiers secteur : coopératives, économie sociale et action communautaire autonome

Indicateurs	Coopératives	Organisations communautaires	Associations à vocation économique
Objectifs	Entreprises collectives de production de biens et de services évoluant tant sur le marché privé que sur le marché public	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations offrant un service collectif dans des communautés • Organisations citoyennes mobilisant pour la justice sociale (droits sociaux) 	Associations à vocation économique (dites entreprises d'économie sociale ou associatives) évoluant surtout sur le marché public
Stratégie	Viabilité économique propre et finalité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des services collectifs dans les communautés • Créer un contre-pouvoir démocratique et un rapport de force 	Action socialement utile et viabilité économique misant surtout sur un financement public
Type d'action collective	S'associer et mobiliser pour entreprendre autrement : la dimension socioéconomique prévaut	<ul style="list-style-type: none"> • S'associer pour développer des services collectifs : la dimension sociale prévaut • S'associer pour revendiquer : la dimension sociopolitique prévaut 	S'associer et mobiliser pour réaliser une mission d'entreprise d'intérêt collectif : la dimension sociale prévaut par la mission de service public qu'on lui confie

On comprend l'importance pour les intervenants communautaires de ne pas trop mêler les genres. La raison financière est certes la plus visible et la plus immédiatement évoquée. Mais une autre raison, plus forte, tend à prévaloir dans ces organisations. En effet, la valorisation d'une identité collective propre animée par une communauté de militants court tout au long des 50 ans d'histoire de ce type d'action collective qui a émergé avec les premiers comités de citoyens à la fin des années 1960. Le sentiment d'appartenance des coopératives à un mouvement, depuis plus de 70 ans, participe de la même dynamique. L'association à vocation économique (mettant à profit la notion d'économie sociale) est venue s'inscrire dans une stratégie de changement social qui complète les autres, à la fin des années 1990. Elle est venue, sur une longue période, enrichir le tiers secteur, mais ce n'est pas sans avoir entretenu pour un temps une certaine confusion des genres.

Le tiers secteur et le rapport à l'État

Sur le registre des rapports à l'État, dans le cas des organisations de défense et de promotion de droits, l'économique n'est vraiment pas la variable à prendre en compte ; tout comme dans le cas des organismes communautaires de services, l'économique est une variable secondaire à considérer. Le point de tension permanent de ce type d'initiatives avec les pouvoirs publics demeure celui-ci : jusqu'à quel point une société peut-elle accepter, par son État, de les soutenir financièrement ? Dans le premier cas (les organisations de défense et de promotion de droits), le point limite relève de la seule maturité de la démocratie, de sa capacité à accepter d'aller au bout de ses convictions voulant qu'elle est faite de pouvoirs (des dirigeants élus périodiquement), mais aussi de contre-pouvoirs qui se concrétisent dans une société civile forte. Dans le deuxième cas (les organismes communautaires de services), le point limite relève de la capacité de l'État à confier à d'autres,

sans les instrumentaliser, des missions de service public et donc à concevoir que l'intérêt général ne relève pas seulement du service public et d'un État social. En ce qui concerne les coopératives et les « entreprises d'économie sociale », le financement public concerne moins leur viabilité économique à moyen terme que la part d'utilité sociale qu'elles remplissent. Le point de tension devient de savoir si la société préfère des entreprises collectives (coopératives ou associations), des entreprises publiques ou des entreprises de caractère privé dans différents domaines du vivre ensemble, comme les services de garde à la petite enfance, la récupération et le recyclage, les énergies renouvelables, les services funéraires, la gestion des forêts, l'agriculture et l'agroalimentaire (production et distribution), l'édition de matériel scolaire, des services de proximité (station-service, quincaillerie, épicerie générale...), etc.

Avec ses législations et ses règles de financement public, l'État québécois conditionne évidemment de façon considérable le rapport entre les différentes familles de ce tiers secteur. Depuis 15 ans, les pouvoirs publics au Québec ont reconnu le caractère particulier des trois principales dynamiques en cause (Gouvernement du Québec, 2001). Cette reconnaissance s'est faite à la satisfaction relative des parties en cause, qui ont ainsi maintenu leur légitimité, leur spécificité et leur source de financement public propre.

Ces pratiques, nous les avons regroupées autour de la notion de tiers secteur. Ce n'est pas la trouvaille du siècle, mais cette notion est utile pour démontrer chiffres à l'appui (emplois, actifs) qu'il y a, à côté de l'État et du secteur privé, un **autre pôle** de développement économique et social possible, même s'il est peu reconnu et souvent sous-estimé. Cette notion est commode. Sur le plan politique, elle perd cependant de sa portée, car elle gomme les identités, c'est-à-dire qu'elle ne rend pas suffisamment compte de la dynamique sociale sous-jacente. L'identité est un moteur d'action collective et l'un des fondements de la notion de mouvement social, notion plus riche de sens. Mouvements sociaux, et donc les

mouvements communautaire, coopératif, syndical, des femmes, etc., cela donne plus de sens et de perspective à l'ensemble de ces initiatives qui se démarquent dans nos sociétés par leur projet social, par l'identité collective qu'elles contribuent à construire et par leur opposition sur un volet ou l'autre (social, politique, économique ou culturel) au capitalisme (Neveu, 2015; Dufour, 2012). Cela dit, le fait de bien distinguer les trois types de pratiques et d'organisations n'empêche pas la convergence des uns et des autres sur des enjeux précis. Historiquement, la distinction des genres n'a-t-elle pas bien servi le mouvement ouvrier (syndicats, coopératives, partis politiques de gauche) en offrant, d'une part, une garantie d'efficacité respective à chacun des embranchements et, d'autre part, des complémentarités, consenties ou non, dans la lutte pour le développement d'un État social et la consolidation de la démocratie ?

UNE PREMIÈRE CONCLUSION : DES IDENTITÉS FORTES SONT NÉCESSAIRES À TOUTE ACTION COLLECTIVE

Les identités se construisent par des luttes particulières, des débats internes, des négociations particulières souvent ardues avec les pouvoirs publics, des filières d'accès aux diverses ressources publiques, etc. De plus, chacune des identités donne lieu, au fil du temps, à l'organisation nationale de réseaux intersectoriels et régionaux : le Réseau québécois de l'ACA (RQ-ACA), pour l'action communautaire autonome ; le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), pour les coopératives ; et le Chantier de l'économie sociale, pour les associations à vocation économique.

Ce refus de reconnaître ses identités respectives (et ce qui en découle en termes de coopération entre organisations de représentation) a causé des erreurs qui ont eu tendance à se perpétuer, y compris après que la loi-cadre 27

eut été passée, en 2013. On fait par exemple fausse route si on définit le mouvement communautaire, comme certains le font encore, en tant qu'« ancêtre » de l'économie sociale. Comme disent les écologistes, la société, comme la nature, a horreur de l'uniformité ou, si l'on veut, de la « monoculture ». Elle progresse dans la diversité. Le pluralisme syndical au Québec en a largement fait la preuve.

Bref, le mouvement coopératif et le mouvement communautaire ne se sont pas vidés de leurs ambitions historiques fondamentales, dans les deux dernières décennies. D'autant plus que, loin de représenter la partie congrue de cet ensemble, ces deux mouvements représentent plutôt la partie la plus substantielle du tiers secteur : par exemple, *grosso modo*, 75 % des entreprises collectives sont des coopératives si, bien entendu, la viabilité économique veut dire quelque chose, c'est-à-dire des emplois durables (100 000 emplois) et des actifs. D'autre part, si on se fie aux trop rares recherches qui sondent les appartenances, dont celle de Molina et Mercier (2009), les organisations d'action communautaire autonome se définissent, pour 60 % d'entre elles, comme des organisations communautaires évoluant dans un créneau particulier (15 %), comme groupes d'entraide (6 %) ou comme organisations communautaires ayant un volet d'économie sociale (9 %), mais très rarement comme des « entreprises d'économie sociale » (moins de 4 %).

UNE DEUXIÈME CONCLUSION : NOMMER, SUR LE PLAN SCIENTIFIQUE, C'EST PRENDRE POSITION

Nommer, c'est prendre position ! Dans le choix d'une notion, il y a un jugement, une comparaison, une évaluation et, bien sûr, la possibilité d'un désaccord. En ce sens, nommer 150 ans d'histoire des coopératives et des mutuelles à partir du seul prisme de l'« économie sociale »

sans prendre véritablement en compte celui de « mouvement » (les coopératives sont historiquement associées de façon très étroite au mouvement des agriculteurs et au mouvement ouvrier) constitue à notre avis un déni de l'identité de ces organisations en tant qu'initiatives arriérées à un mouvement social. C'est aussi le cas lorsque le mouvement communautaire est tout simplement englobé dans l'économie sociale.

Faut-il par ailleurs mentionner la relativité de la notion d'économie sociale : elle est datée de 1981 en France (après 75 ans d'absence dans l'espace public) et associée principalement aux coopératives, mutuelles et grandes associations. Tandis qu'au Québec, à la différence de la France, elle est liée principalement à de petites associations à vocation économique issues d'un sommet du gouvernement du Québec, en 1996. De plus, à l'échelle internationale, elle est géographiquement située dans l'horizon franco-latin – France, Belgique, Espagne, Portugal, Italie. Mais même là, les Italiens ne l'utilisent pratiquement pas, préférant la notion de coopératives sociales pour nommer les organisations des dernières décennies et, au Portugal, la nouvelle loi-cadre a le libellé *de la coexistence du secteur public, du secteur privé et du secteur coopératif et social* en disant qu'elle s'inspire directement des principes de l'ACI. Dans les pays du Sud, en Amérique latine, les notions d'économie solidaire ou d'économie populaire solidaire, et en Afrique de l'Ouest, celle d'économie populaire, l'emportent largement. Par exemple, la loi-cadre, en Bolivie, parle indifféremment de « l'économie solidaire et du commerce équitable, de commercialisation communautaire ou d'économie communautaire ». Cela traduit des sensibilités différentes, plus associatives ou plus coopératives, ou encore plus définies en fonction de communautés locales.

Ce long détour nous aura permis de clarifier des notions majeures qui ont émergé dans l'espace public dans l'histoire des 50 dernières années, relativement à la dynamique des luttes de différents groupes sociaux – travail-

leurs, femmes, résidents de quartier, etc. Cela nous conduira, dans les chapitres qui suivent, à tenter de traduire cette analyse générale en défis d'avenir pour le mouvement communautaire et l'ensemble du tiers secteur, et cela autour des points suivants :

1. le défi de l'autonomie politique (et financière) du «communautaire» dans l'espace public et ceux de l'auto-organisation et de la mobilisation en contexte de contraintes publiques élevées ;
2. le défi du développement durable des territoires, celui de leur réponse à l'urgence écologique ;
3. la lutte contre la dépendance économique des communautés sous l'emprise du «tout au marché» par le développement ou la consolidation d'économies de proximité.

Mais auparavant, nous tenterons dans le prochain chapitre de fournir quelques éléments de bilan de l'action communautaire autonome et des initiatives économiques de la coopération et de l'économie sociale.



L'état des lieux du tiers secteur aujourd'hui au Québec

Points forts et points faibles

Nous poursuivons ici la réflexion sur les organisations communautaires, les coopératives et l'économie sociale dans la foulée de la loi 27 en économie sociale votée en 2013. Esquisse de bilan de la dernière décennie sur fond de lente transition du tiers secteur vers le développement durable des communautés.

LES COOPÉRATIVES ET L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC EN CONTEXTE DE CRISE MONDIALE

Commençons par un court récit qui en dit long. Il y a une quinzaine d'années, une hypothèse tacite traînait dans les coulisses d'un certain nombre d'organisations : dans

l'économie solidaire à la française comme dans l'économie associative québécoise, de même qu'au sein de l'un des réseaux internationaux émergents, le Réseau international de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS), on jugeait le mouvement coopératif comme un géant embourgeoisé et banalisé par son encastrement dans l'économie capitaliste de marché. Le mot d'ordre : créons autre chose ! La mobilisation s'engagea surtout quant à l'enjeu de l'emploi et au développement de nouveaux services de proximité, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé – CPE, aide à domicile... Cela donna naissance ici au Chantier de l'économie sociale, qui s'est appuyé sur une critique forte du mouvement coopératif. On joua la carte de la base *versus* le sommet : le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) était, prétendait-on, un dispositif créé d'en haut. Historiquement, c'est faux. On a aussi joué la carte du *small is beautiful* par opposition aux grandes coopératives qui, elles, sont devenues en grandissant « des entreprises comme les autres ». En examinant les choses de plus près, on constate que le CQCM regroupe les grandes comme les petites et moyennes entreprises coopératives, qu'il y a une quinzaine de fédérations, mais que seulement trois de celles-là sont des fédérations de grandes entreprises (secteur de la finance, les agricoles et les mutuelles d'assurance). Les autres regroupent quasi uniquement de petites et moyennes entreprises dans les secteurs de la forêt, de la santé et des services à domicile, des services funéraires, de l'habitation, des énergies renouvelables, etc.

De plus, l'hypothèse de la banalisation des coopératives, confortée par la présence massive de Desjardins, qui y prêtait flanc par certaines de ses politiques, s'est avérée bien contestable. La crise économique et sociale s'accroissant, dans les années 1990, le gouvernement du Parti québécois convoqua en 1996 un Sommet de l'économie et de l'emploi. Le courant des nouvelles coopératives, des associations communautaires voulant faire le

saut dans l'entrepreneuriat (les CPE, par exemple) et du développement économique communautaire s'engouffra, avec raison, dans la brèche (Favreau et Lévesque, 1996).

Simultanément, on commençait de par le monde, comme au Québec, à bien voir qu'une crise écologique majeure s'annonçait de façon de plus en plus manifeste. Prise de conscience opérée à la suite de la tenue par l'ONU, en 1992, d'un grand Sommet international sur le développement durable où des groupes écologistes d'ici allaient être de la partie. Cette double crise, économique et écologique, allait peu à peu interpeller toutes les organisations, y compris le mouvement coopératif d'ici et d'ailleurs. La crise de 2007-2008 – d'abord ouverte par une crise alimentaire dans les pays du Sud, puis par la crise des *subprimes* aux États-Unis – était d'une grande ampleur, c'est-à-dire comparable à celle des années 1930. Ce fut le coup d'envoi d'un renouvellement important du mouvement coopératif, ici et à l'échelle internationale.

Personne n'avait prévu que cette crise de plus en plus associée à la mondialisation néolibérale allait réveiller ceux qu'on voyait comme des géants endormis, notamment le mouvement syndical et le mouvement coopératif, et favoriser ainsi des renouvellements insoupçonnés : 1) sur le plan syndical, la création d'une centrale unique à l'échelle internationale, la Confédération syndicale internationale (CSI), en 2006 à Vienne ; 2) le renforcement de l'ACI alimenté par de nouveaux réseaux internationaux, celui des Rencontres du Mont-Blanc (RMB) et celui du Sommet international des coopératives (Favreau *et al.*, 2010 ; Bourque, Favreau et Molina, 2012)¹.

1. Autant d'organisations que nous avons eu l'occasion d'observer de près au cours de nos recherches : la CSI en 2006 à Vienne ; l'ACI en 2009 à Genève ; les RMB en 2011 à Chamonix ; les Sommets internationaux des coopératives de 2012 et de 2014 à Québec et Lévis.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS AUJOURD'HUI : LA LENTE TRANSITION VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mais aujourd'hui au Québec, après l'obtention d'une loi en économie sociale, avons-nous progressé substantiellement sur le front stratégique majeur du développement durable et solidaire des communautés, qui constitue l'enjeu principal de la décennie à venir? **Le développement local a tendance à s'affirmer autrement:** aujourd'hui, pas de développement des communautés sans prendre le virage écologique. La mobilisation contre l'exploitation du gaz de schiste, dans la vallée du Saint-Laurent depuis 2010, le virage biomasse de communautés forestières depuis 2008-2009, la quête de carburants de substitution au pétrole par les coopératives agricoles ou la recherche par les municipalités (et les MRC) d'une valorisation des déchets domestiques par la production de biométhane (une alternative au gaz de schiste) sont révélateurs de cette émergence. Comment se positionnent les différentes familles du tiers-secteur dans ce nouveau contexte?

L'ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF, MUTUALISTE ET ASSOCIATIF APRÈS LA LOI 27 : SYNTHÈSE EN 10 POINTS

Faisons ici un tour du jardin des principales tendances de l'économie coopérative et sociale québécoise d'aujourd'hui, en points forts et en points faibles.

Les contours de l'économie sociale : la bonne échelle, ce sont les territoires

Dans un contexte où les personnes et les communautés sont fortement inquiètes des transformations de l'économie, de sa mondialisation avec les délocalisations (menace sur l'emploi régional), de ses pertes en matière de souveraineté alimentaire et de la montée en puissance des projets gaziers et pétroliers sur le territoire du Québec, l'idée d'un renforcement des **économies de proximité** – des économies axées sur les besoins, viables, durables et ancrées sur leurs territoires et disposant de règles prudentielles qu'on ne trouve pas dans l'économie capitaliste de marché (les coopératives ne vont pas en bourse) – est perçue comme un **espoir réinventé**. Même qu'un certain nombre d'élus locaux et de responsables des dispositifs régionaux de développement s'en sont emparés. Cela me semble être une tendance des années les plus récentes dans la mouvance d'initiatives souvent issues du mouvement coopératif.

L'identité n'est pas un vain mot ou un alibi

L'économie coopérative et l'économie sociale comme celle d'organisations communautaires sont des notions qu'on peut considérer en premier lieu comme des **affirmations politiques**. Il y a une identité derrière chacune de ces notions : une éthique et une culture créées par une histoire faite de débats sur des valeurs et des priorités ; une histoire de solidarités et de tensions entre différentes sensibilités ; une histoire de réseaux qu'on a bâtis de peine et de misère ; des cultures organisationnelles qui distinguent les uns des autres, etc.

En ce sens, la loi 27 n'est pas un exploit. Elle est simplement venue confirmer ce qu'elle pouvait confirmer : soit la reconnaissance des deux organisations de représentation

politique, puis l'affirmation politique d'un entrepreneuriat collectif distinct de l'entrepreneuriat public ou privé. Par voie de conséquence, les organisations communautaires, c'est autre chose. Celles-ci n'avaient d'ailleurs pas hésité à le dire par l'intermédiaire de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) en commission parlementaire, lors de la discussion du projet de loi 27.

L'économie sociale n'est pas confinée à l'économie des services de proximité

L'économie sociale n'évolue pas que dans l'économie de services. Elle regroupe diverses organisations dans la sphère marchande, surtout des coopératives pour lesquelles la viabilité économique est assurée, essentiellement par un financement qui leur est propre. Au Québec, on ne parlera jamais assez de ces entreprises collectives inscrites dans la sphère marchande sans pour autant faire partie d'une économie capitaliste de marché. L'effet médiatique du Sommet de 1996 du gouvernement québécois a beaucoup amené l'entrepreneuriat collectif sur le terrain des services de proximité. D'où la perception collective de son confinement à cette économie de services de proximité (petite enfance, services à domicile, entreprises d'insertion pour jeunes chômeurs ou décrocheurs, etc.). L'économie sociale (ÉS), née de ce sommet, regroupe principalement des associations qui, de par leur passé « communautaire » investi dans le « social », cultivent souvent une ambiguïté en montrant surtout leur côté social, postulant ainsi que le financement public sera là pour assurer leur viabilité économique.

Le secteur cumule quelques milliers d'entreprises, mais n'est pas une force économique unifiée

À première vue, le chiffre impressionne, puisqu'on parle de 7 ou 8 % de l'économie. Mais il masque un problème de taille. Ces entreprises ne constituent en aucune façon une **force économique unifiée**. La coopération entre entreprises collectives balbutie. L'économiste Philippe Frémeaux dit exactement la même chose de l'ÉS française (2011). On convient cependant aujourd'hui de deux choses :

- a) les coopératives sont en majorité fédérées et appartiennent donc à un conseil national, le CQCM. Cependant, la décentralisation à l'échelle des fédérations est trop forte pour que le CQCM puisse jouer un rôle autre que minimal par rapport à celui qu'il pourrait jouer et qu'on trouve dans d'autres types d'organisations pour encourager, forcer, développer l'intercoopération ;
- b) du côté des entreprises associatives, le Chantier, au contraire, joue un rôle maximal dans le cadre des réseaux qu'il réunit, mais dont la plupart sont cependant des organisations relativement faibles évoluant dans une microéconomie laborieuse et dépendant fortement du marché public (par subvention ou par contractualisation).

La volonté politique de dépasser les différences est fortement aléatoire

La plupart des dirigeants des entreprises collectives insistent surtout sur leur mode de fonctionnement ou leur gouvernance, comme on dit. Le fonctionnement démocratique serait leur marque de commerce. Mais comment peuvent-elles vraiment cohabiter sous un même vocable ? Par des valeurs communes ! Oui, bien sûr, et pourquoi pas ! Mais c'est trop facile et trop simple. Les valeurs ne

tiennent jamais la route toutes seules. Il faut qu'elles se traduisent dans une pensée économique commune et par des convergences sur des propositions majeures, autrement dit sur deux choses :

- a) une pensée économique propre dont l'axe central est la **démocratisation de l'économie** (la « biodiversité économique » avancée par Felice Scalvini, le dirigeant du mouvement coopératif italien, lors de son passage au Québec en 2010, va dans ce sens) – il faut donc faire cause commune pour construire un modèle de développement qui soit autre que celui de l'économie capitaliste de marché ;
- b) une stratégie pour favoriser des transformations structurelles, ce qui signifie aujourd'hui se mobiliser autour de la **transition sociale-écologique de l'économie** en misant sur l'intercoopération et en donnant priorité à la sauvegarde et au développement des territoires.

Or, sur ces deux questions, nous n'en sommes qu'aux balbutiements tant les passerelles entre les organisations de l'économie coopérative (le CQCM) et de l'économie associative (le Chantier) sont fragiles.

La capacité de mobilisation des membres dans l'ensemble de l'économie sociale est plutôt faible

Les deux organisations de représentation politique des coopératives et des entreprises associatives, le CQCM et le Chantier, sont peu présentes dans nombre de débats publics. Brandir le nombre de membres pour montrer son influence dans la société, comme c'est la coutume dans ce secteur, est la plupart du temps dérisoire, dans la mesure où tous, ou presque, savent bien que cela ne signifie en aucun cas une force économique et sociale unifiée. Et la mobilisation n'est pas souvent au rendez-vous. C'est la

pratique du lobby, adossée à une logique principalement d'« affaires » et de gestion, qui prime souvent dans les relations avec l'État ou les gouvernements locaux.

Les entreprises associatives ne passent pas le test du développement durable

L'économie sociale représenterait, dit-on, quelque 125 000 emplois, ce qui le situerait entre 7 à 8 % du PIB. C'est bien, mais c'est en deçà de la moyenne des pays européens. Pas de quoi pavoiser, en dépit de quelques fleurons comme Desjardins, dans le secteur financier, et la Coop fédérée, en agriculture, pour les coopératives, ainsi que les centres de la petite enfance pour les entreprises associatives. Or si la récente loi 27 reconnaît la « biodiversité » de l'économie, considérant les coopératives, les mutuelles et les associations comme productrices de richesse, et le pluralisme de représentation politique, soit le CQCM pour l'économie coopérative et le Chantier pour l'économie associative, on peut souligner que le plan d'action du gouvernement à la suite de cette loi est un plan de développement à courte vue. Constat qui ne s'explique pas uniquement par l'existence d'un gouvernement qui a une conception limitée de l'économie sociale. **Une partie de l'ÉS elle-même n'a pas fait grand-chose** pour sortir le futur plan de son cantonnement aux marchés publics et aux services de proximité.

Cela m'avait particulièrement frappé, en 2013, lors d'un débat dans le cadre de l'université d'automne de l'Institut en environnement, développement et société (EDS) de l'Université Laval qui portait sur les thèmes de l'économie sociale et du développement durable, et où une dirigeante du Chantier de l'économie sociale exposait le point de vue de ce regroupement en quelques idées clés : 1) l'intégration de la dimension environnementale demeure un défi pour l'ÉS dans l'avenir ; 2) le code génétique de l'ÉS (son ADN) la prédispose à des objectifs de développement durable ;

3) l'ÉS est un mouvement de transformation sociale; 4) l'ÉS a besoin de politiques publiques ciblées; 5) le Québec est un modèle de coconstruction de politiques publiques. Le tout assorti de microprojets en matière de récupération et de recyclage (les ressourceries), puis de sécurité alimentaire (les cuisines collectives et les petits fermiers), ou de la mention de projets d'énergie propre à venir.

De cette économie sociale précise, on peut conclure qu'elle a peu d'ambition en matière de développement durable et probablement peu de moyens pour y arriver. Or, avec la multiplication des crises qui s'emboîtent les unes dans les autres – économique, alimentaire, sociale... – au Québec comme partout sur la planète, il faut plus que de petits projets et de la sensibilisation à la question environnementale. La planète risque d'être confrontée, d'ici deux ou trois décennies tout au plus, à des chocs systémiques qui ne vont pas manquer de déstabiliser bien des choses en matière de sécurité alimentaire, par exemple, ou encore dans l'économie des territoires. Bref, comment se passer du pétrole et produire surtout avec des énergies renouvelables? Comment tirer l'agriculture des griffes de l'*agrobusiness*? Comment faire transiter l'ensemble de notre économie vers la sobriété? Voilà pour la perspective. Conséquemment, il faut dégager des lignes directrices, des pistes concrètes pour que l'économie sociale en matière de développement durable acère ses dents:

- a) d'abord en faisant un suivi régulier pour produire un minimum d'analyse de la conjoncture internationale sous cet angle, **car la question écologique est tout à la fois locale et très internationale**: le développement durable a reflué, après l'échec des États à s'entendre à Copenhague en 2009 sur la question du réchauffement climatique, les multinationales du pétrole et du gaz ont le vent dans les voiles, la COP21 de 2015, à Paris, a relevé le niveau du débat, mais n'a pas été contraignante pour les États (ce sont des engagements volontaires);

- b) en deuxième lieu, en introduisant dans l'espace public **des alternatives à la culture capitaliste** qui nous enferme dans le déni de l'urgence écologique et dans le déni d'une planète surexploitée – on n'a qu'à penser aux tentatives des lobbies pétroliers et gaziers, depuis un peu plus de 5 ans, pour lancer la filière pétrole et gaz de schiste;
- c) troisièmement, cela étant, c'est la notion de **transition sociale-écologique** de l'économie qui précise aujourd'hui la véritable signification du développement durable, signalant par là la nécessaire transformation radicale de l'économie elle-même (Laurent et Pochet, 2015);
- d) quatrièmement, la diversité, la générosité et la vigueur des initiatives locales en matière d'économie sociale ne feront pas disparaître l'impératif **d'un cadre macropolitique** et d'une mobilisation non seulement de l'ÉS, mais de tous les mouvements sociaux pour répondre adéquatement à cette urgence.

Or c'est très précisément dans cette direction qu'une partie du mouvement coopératif oriente sa réflexion, si on s'appuie sur les délibérations des dernières années de leurs dirigeants, sur leur documentation interne et sur l'évolution de l'Alliance coopérative internationale (ACI) depuis 2009. Le dirigeant d'une CDR (Estrie) résume bien les choses à cet égard :

Oui, il y a une reconnaissance avec la loi 27, oui, il y aura un plan d'action qui permettra des ajustements de programmes et de mesures, de la promotion, des politiques d'achats. Mais une intégration de l'économie sociale et solidaire à l'ensemble de la politique de développement économique du Québec... là, nous sommes loin du compte. L'identification récente, par le mouvement coopératif et le ministère des Finances, d'un certain nombre de filières de développement coopératif à privilégier est une avancée intéressante qui prend en compte notamment **le secteur des énergies vertes, et du développement durable** plus largement. Si le plan d'action gouvernemental nous amenait à favoriser clairement, avec des moyens adéquats, une augmentation

au moins jusqu'à 10% de la présence coopérative dans chacun des secteurs prioritaires, nous aurions fait un pas vers un projet de société qui nous rassemble et qui nous rassemble. Il faudra que le mouvement coopératif soit très actif pour mettre de l'avant sa vision du développement durable du Québec. Il nous faut accélérer le pas (Janvier Cliche, CDR de l'Estrie, cité dans Favreau, 2014b).

La même année, le CQCM a présenté un mémoire à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, lequel avait fait l'objet d'une consultation auprès de toutes les fédérations du Conseil. Le mémoire reflète bien les virages de plusieurs fédérations du mouvement : virage biomasse dans les agricoles et les forestières, fonds d'investissement responsable chez Desjardins, etc. Voyons de plus près.

Les coopératives passent le test du développement durable

Le mouvement coopératif est aux enjeux d'aujourd'hui ce qu'était le Chantier aux enjeux de l'an 2000, c'est-à-dire à la création d'emplois et au développement de nouveaux services de proximité. Nous pensons qu'en ÉS, sous l'angle du développement durable et plus précisément de la transition écologique de l'économie, il faut faire passer à la trappe **les secteurs stratégiques de l'économie coopérative et sociale**, ceux qui peuvent changer les choses en la matière de façon déterminante. Ici, on constate que c'est au sein du mouvement coopératif qu'on trouve les entreprises de ces secteurs stratégiques, et que c'est là que ça bouge le plus. On peut en effet observer le phénomène dans plusieurs secteurs :

1. dans l'économie du secteur forestier, avec le développement d'une filière de production de chaleur à partir de la biomasse – et peut-être un jour dans l'agroforesterie, l'aménagement boisé des berges des lacs et des rivières, etc. ;

2. dans l'économie du secteur agroalimentaire, avec le virage agriculture écologiquement intensive, le retour au transport de marchandises par train plutôt que par camion – et peut-être un jour l'émergence de fermes solaires et d'éoliennes dotées de systèmes locaux de stockage de l'énergie, etc.;
3. dans le secteur de l'habitat, avec le virage de la baisse de la consommation d'énergie;
4. dans le déploiement des coopératives d'énergies renouvelables, de concert avec des municipalités (la bioénergie à partir de résidus domestiques, puis l'éolien) – et peut-être un jour le solaire à grande échelle;
5. dans le secteur financier, avec le développement de fonds éthiques, de fonds d'investissement responsable et de fonds dédiés aux énergies renouvelables;
6. dans le transport collectif, avec le projet d'un monorail électrique entre les principales régions du Québec (Montréal-Québec et les principales villes régionales) (Favreau et Hébert, 2012, p. 74-75). Le document du CQCM sur ce dernier point n'y fait cependant pas référence.

Bref, le **mémoire du CQCM** (2013) déposé devant la Commission parlementaire sur la politique énergétique du gouvernement est révélateur d'une réflexion qui est allée au fond de la question. Parallèlement, il est aussi en phase avec le document d'orientation de l'ACI de 2012 quant à ce que le mouvement coopératif international entend faire d'ici 2020, à savoir que «le défi de la forme coopérative d'entreprise est de devenir en 2020 le leader reconnu en matière de développement durable sur le plan économique, social et écologique».

Le mémoire va encore plus loin sur le plan de l'action à entreprendre dans les prochaines années: deux filières énergétiques portées par deux réseaux coopératifs qui soutiennent le développement des expertises dans un mouvement d'aller-retour avec leurs membres présents

dans les régions. La biomasse agricole fait l'objet d'importants investissements par la Coop fédérée, qui regroupe une centaine de coopératives agricoles au Québec. D'autre part, la Fédération québécoise des coopératives forestières s'intéresse à la biomasse forestière destinée à la production de chaleur, en collaboration avec divers partenaires, nous dit le document.

Projet biomasse 2015 de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF)

Le projet des coopératives forestières *Vision biomasse 2025, une vision pour le Québec* est ambitieux : 38 000 emplois liés à la construction de chaufferies institutionnelles (hôpitaux, écoles...) et 11 000 découlant des opérations. Les avantages de la diversification des produits, allant de l'approvisionnement en plaquettes forestières ou en granules à la vente d'énergie à partir de chaufferies appartenant aux coopératives, sont multiples : la biomasse forestière remplace les carburants fossiles, réduit les GES, améliore la balance commerciale et réduit la dépendance au pétrole. Partenariat engagé dans ce projet : Fondation CSN, Solidarité rurale du Québec, la Coop fédérée, Nature Québec, l'UPA et la FQM. Les coopératives émergentes en énergies renouvelables, réunies en « consortium », « veulent également valoriser les matières résiduelles, autrement enfouies et dispersées dans l'environnement » en obtenant des biocarburants à petite échelle. Il y a aussi celles du secteur de l'éolien.

Source : Favreau, 2014b.

Mais la bataille de toutes ces coopératives est et sera dure : concurrence avec de grandes entreprises du secteur privé dans l'éolien (privilegiées par le gouvernement depuis longtemps) ; appréhension des gestionnaires de bâtiments publics relativement à la biomasse forestière, filière trop nouvelle à leurs yeux ; faiblesse des structures de financement dédiées à l'accès à du capital patient pour ces filières, etc.

« Plusieurs régions, dit le mémoire, vivent durement les impacts de la mondialisation » : crise forestière, délocalisation d'entreprises vers le sud, concurrence

internationale dans le secteur agricole, mono-industrie, etc. À ce sujet, le CQCM préconise une stratégie mixte, une économie de proximité (combinant l'effort conjoint des coopératives et des municipalités) adossée à une politique publique qui ne confie pas le développement des territoires aux multinationales (gazières, minières...), mais soutient plutôt ce développement durable des régions.

Coopératives, gouvernements locaux et énergies renouvelables en Europe

Ailleurs dans le monde, en Allemagne par exemple, le développement d'une production des renouvelables a surtout été le fait d'un puissant mouvement citoyen. « Le pays compte désormais 650 coopératives d'énergies renouvelables, trois fois plus qu'en 2010. Coopératives, municipalités et agriculteurs détiennent 51 % des installations renouvelables électriques. »

Source : Boulanger, 2013, p. 73.

La mobilisation autour d'une plateforme politique commune : le chaînon manquant

Que fait-on, sur le plan stratégique, pour faire progresser ce dossier auprès des pouvoirs publics, et d'abord auprès des partis politiques ? Il faut en premier lieu analyser très concrètement les forces réelles de l'ÉS québécoise. Nous avons relevé trois tendances.

- a) En premier lieu, l'économie coopérative et sociale québécoise n'a pas de plateforme politique commune, malgré les pistes fournies par le mouvement coopératif. Si la générosité de l'ÉS vaut pour elle-même, satisfaire les besoins des communautés, cela dit peu de choses sur les décisions politiques les plus appropriées et sur les réformes structurelles que la satisfaction de ces besoins commande aujourd'hui. **La transposition politique et institutionnelle des idéaux de cette économie qu'offre une plateforme politique est précisément une solution à caractère**

stratégique, comme nous avons tenté de le démontrer dans la foulée de nos travaux pour les Rencontres du Mont-Blanc de 2011 (Favreau et Hébert, 2012). Or, **depuis des années, la pratique trop souvent privilégiée du lobby** provoque la segmentation des problèmes et des solutions (à chacun sa filière d'entrée dans les ministères). De là le fait qu'on navigue souvent à vue au sein de plusieurs des organisations concernées. Avec la nette impression d'un certain bricolage.

- b) En deuxième lieu, ce qui en découle est que tous les partis politiques (y compris Québec solidaire, qu'on aurait cru plus équipé en la matière), d'une part, voient les entreprises associatives comme **une économie de seconde zone** et sectoriellement circonscrite à certains services de proximité (petite enfance, services à domicile...), à l'insertion socioprofessionnelle, aux ressourceries, le tout souvent coiffé d'un discours affligé sur la sortie de la pauvreté par l'ÉS et, d'autre part, perçoivent les entreprises coopératives comme faisant partie d'**une économie qui s'adapte trop facilement** aux lois du marché capitaliste. Il y a donc tout un travail d'information et de débat à faire avec les partis politiques, et non pas seulement à l'occasion de commissions parlementaires.
- c) En troisième lieu, l'ÉS a une **faible capacité de mobilisation**, ce qui s'explique en partie par des structures nationales de représentation qui s'annulent mutuellement. Là-dessus, les passerelles entre l'« associatif » (le Chantier) et le « coopératif » (le CQCM) en sont plutôt au point mort. La loi 27 n'a rien changé de ce côté.

En fin de compte, avec cette loi 27, on aura peut-être réussi à sécuriser un tant soit peu le financement public d'une partie du monde associatif, celui qui est investi dans l'entrepreneuriat. Ces entreprises associatives devront cependant de plus en plus faire la preuve de leur viabilité économique – les finances de l'État n'étant pas un baril sans fond. D'autre part, en dernière instance, on a

préservé les caractéristiques de base de l'économie coopérative, qui s'efforce de ne rien perdre : identité préservée dans sa gouvernance, dans son impératif de patrimoine collectif et dans ses filières d'entrée au gouvernement. Au bilan, on n'aura pas reculé, mais on n'aura pas non plus avancé beaucoup. Il faut donc catégoriquement un plan plus ambitieux. Heureusement, il n'y a pas un seul ministère concerné. Il est possible de cogner à différentes portes – les Ressources naturelles, par exemple.

En France, le projet de loi-cadre a vécu le même problème, selon l'économiste Danièle Demoustier (2013) : « ... Le projet politique explicite de l'économie sociale semble relativement pauvre, en rapport aux enjeux de société dans lesquels s'intègre l'ÉSS d'aujourd'hui et, surtout, de demain. Le manque d'ambition politique s'explique sans doute par la polarisation sur l'objectif de l'emploi². » Il y a là une bonne part de l'explication.

Le plan d'action du gouvernement n'est qu'à courte vue

Le plan du gouvernement a été bouclé en 2014-2015. Constat : **il ne prend pas en compte l'urgence écologique**. Il est pourtant nécessaire d'avoir une stratégie qui a une visée à moyen terme. Le plan proposé est plutôt branché sur le très court terme : miser sur le marché public des ministères, sur le renforcement de la reconnaissance de l'ÉS dans les institutions... Le problème à la source de ce peu d'ambition est que, si les organisations de représentation de l'ÉS (et les dispositifs économiques du mouvement syndical qui l'accompagne) ont beau partager des valeurs communes, la très grande hétérogénéité économique et sociopolitique de cet entrepreneuriat coopératif, mutualiste et associatif ne favorise pas le développement de visées à moyen terme communes. La compartimentation

2. Voir à <<http://www.recma.org/actualite/la-construction-du-projet-de-loi-sur-less>>, consulté le 20 septembre 2016.

des ministères les plus concernés ne le favorise pas non plus. Et comme le gouvernement libéral est branché sur autre chose...

On trouvera sans doute le propos d'ensemble sévère, mais l'adoption d'une loi similaire en France a suscité la même réaction dans plusieurs organisations :

Dans sa soif d'institutionnalisation, l'ÉSS a laissé croire qu'elle pouvait jouer les supplétifs de l'action publique, notamment en matière d'emploi... N'avons-nous donc rien d'autre à conquérir qu'une évaluation de notre utilité sociale?... Il est temps de dire adieu à l'ÉSS en tant que rassemblement hétéroclite « d'entreprises sympas »... L'enjeu n'est ni un problème de taille ni [un problème] de reconnaissance institutionnelle mais la cruelle absence d'un projet politique commun à toutes les organisations ; ... il faut cesser de nous tourner constamment vers la puissance publique et enfin s'adresser au monde du travail³.

LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE EN 8 POINTS

La politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire : tendance à la dilution

Un article de Lorraine Guay et Deena White résume bien la chose (2010). Même s'il est court, il en dit long. Pourquoi ? Mais d'abord, voici un extrait de la Politique gouvernementale :

La politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire (PRSAC) est une politique sans précédent dans le monde. Elle se distingue des modèles existants

3. Antoine, E. et S. Veyer (2013). « Pour une économie sociale et solidaire de combat », *Le Monde*, 21 novembre, <<http://www.recma.org/actualite/pour-une-economie-sociale-et-solidaire-de-combat>>, consulté le 20 septembre 2016.

entre autres par trois impératifs: 1) affirmer la spécificité des organismes communautaires autonomes par rapport à l'économie sociale et au mouvement coopératif; 2) respecter l'autonomie des organismes communautaires en s'éloignant d'une complémentarité et d'un partenariat obligés avec l'État; 3) privilégier le soutien à la mission comme mode de financement le plus susceptible de favoriser l'émergence d'une participation citoyenne... (Gouvernement du Québec, 2001, p. 373).

Nous roulons sur cette politique de l'action communautaire depuis son adoption en 2001, laquelle avait été précédée d'une vaste consultation; politique sur laquelle s'appuie le mouvement communautaire parce qu'il affirme la «spécificité des organismes communautaires autonomes par rapport à l'économie sociale et au mouvement coopératif». Même s'il était moins directement concerné, le mouvement coopératif avait plutôt bien reçu cette politique. Aujourd'hui cependant, de très nombreuses organisations, et les deux auteurs précités, considèrent qu'elle est de moins en moins respectée, voire qu'il y a dérive technocratique, comme l'avance Jetté dans ses travaux (2008, p. 329). Nous faisons la même analyse que ces auteurs, qui considèrent la situation comme une tendance lourde à la dilution de cette politique et à l'instrumentalisation des groupes, tendance qui a été accentuée depuis le retour des libéraux au pouvoir en 2014.

Les salariés du «communautaire»: souvent des sous-emplois combinant travail salarié avec bénévolat

Les travailleurs du «communautaire» sont devenus fort nombreux avec le temps. Au bilan, en 2013-2014, pas moins de 15 ministères du gouvernement du Québec étaient concernés, contribuant au financement de plus de 5 000 groupes communautaires (5 037), pour une moyenne

globale de 135 067 \$ par organisation (MESS, 2014)⁴. Mais le travail de leurs employés demeure relativement précaire, malgré leurs qualifications très élevées – plus du tiers ont une formation universitaire. Ce qui n’empêche pas que la satisfaction professionnelle y soit supérieure à ce que l’on trouve dans la plupart des entreprises des secteurs marchand et public. Parce que l’engagement dans un projet collectif plus grand que soi, une cause sociale, est pris très au sérieux. Les salariés du « communautaire » ont cependant été assez vigilants et se sont donné certains moyens de combler des déficits chroniques (assurance collective commune, régime de retraite). Il n’en demeure pas moins qu’il y a souvent dans ce secteur une sorte de sous-emploi combinant travail salarié avec beaucoup de bénévolat.

Les organisations communautaires sont la plupart du temps de petites structures locales

Les organisations communautaires sont pour la plupart de petites structures locales (comptant une quinzaine d’employés en moyenne) constituées en réseaux régionaux et nationaux relativement décentralisés qui ne leur rendent pas toujours justice dans le rapport de force dans lequel elles sont engagées avec les pouvoirs publics. Les états généraux projetés – mais reportés d’une année à l’autre – seraient certainement les bienvenus pour donner plus de moyens à leur représentation politique, et peut-être garantir plus d’autonomie stratégique au « communautaire ».

4. Ces données ne font un décompte qu’à partir du financement provenant du gouvernement du Québec, sans tenir compte des organisations dont le financement provient surtout d’autres sources (gouvernement fédéral, municipalités, MRC, fondations, etc.), d’où la différence par rapport au chiffre déjà annoncé de 8 000 organisations.

Le financement de ces organisations s'est diversifié, mais la dépendance au financement public est très présente

Un certain nombre d'organisations ont réussi à diversifier leurs fonds. Il y a un financement privé en provenance de fondations dans certains cas, la vente de services dans d'autres, des cotisations de leurs membres et des soutiens ponctuels d'organisations d'autres secteurs (des syndicats, par exemple). Des municipalités y mettent également du leur. Mais ce financement ne peut masquer, surtout dans le secteur de la santé et des services sociaux, la dépendance à l'égard des fonds publics du gouvernement du Québec et une difficulté énorme à faire une quelconque planification stratégique, dans un contexte d'entrées et de sorties rapides du flux financier inscrit dans des subventions exigeant des résultats à court terme et sans excédent. De telle sorte que le prisme de quasi-service public en sous-traitance est celui par lequel on perçoit aujourd'hui nombre d'organisations du « communautaire » tant elles sont arrimées à des programmes émanant des pouvoirs publics. Problème récurrent : comment conserver son autonomie stratégique vis-à-vis de l'État dans le contexte d'organisations offrant des services dans des secteurs non solvables ?

Les rapports avec les pouvoirs publics sont comme ci comme ça

Tous les gouvernements ne sont pas de la même mouture, mais la reconnaissance du plaidoyer, surtout sous la gouverne du Parti libéral depuis près de 15 ans, a été très faible. Bien que les groupes écologistes, souvent très critiques, ne soient pas du « communautaire » à proprement parler, ils ont été les principaux perdants (Francœur, 2012). Mais ils ne sont pas les seuls.

À l'heure actuelle, ce type d'organisations est dévalorisé par un financement plus faible, et leur action, souvent considérée comme illégitime. Les meilleures réussites de l'action communautaire se réalisent lorsqu'il y a un souffle qui provient des communautés et une structure institutionnelle ouverte aux mouvements sociaux au sein des communautés. La rencontre de ces deux dimensions crée le succès. Mais ce n'est pas le cas présentement. Or les communautés qui se mobilisent, mais n'ont pas d'échos, de soutien, de reconnaissance de la part du gouvernement s'essouffent plus rapidement et ne permettent de résoudre que des problèmes mineurs, avec très peu d'effets d'entraînement structurants.

L'action communautaire est-elle devenue une action supplétive ?

L'inscription forte de plusieurs organisations dans les politiques publiques et leur mutation dans certains cas en « associations parapubliques » (Artois et Hamzaoui, 2013) tendent à confisquer le débat démocratique et cantonnent une bonne partie des organisations communautaires de certains secteurs – santé et services sociaux depuis un bon moment, les carrefours jeunesse-emploi (CJE) depuis l'arrivée du gouvernement Couillard... Ces organisations étant fortement inscrites dans des programmes publics, leurs activités ont tendance à se substituer à moindres frais à celles du service public. Action supplétive ? De plus en plus, mais pas dans tous les secteurs.

Le déficit de formation citoyenne dans le mouvement communautaire

La préoccupation première en termes de formation, au sein des organisations communautaires, est aujourd'hui celle de la gestion (« gouvernance »), des finances et de la reddition de comptes. Il y a donc une volonté exprimée que chaque organisation se dote de formations en gestion. Ce qu'elles font passablement. La dimension citoyenne de la formation offerte au milieu communautaire a du coup été négligée. Comment alors penser avoir des leaders sociaux travaillant à mobiliser leur communauté pour qu'elle s'organise, alors qu'on les a amenés à devenir des administrateurs ?

Le virage écologique du secteur communautaire se fait très lentement

Le milieu communautaire a besoin d'agir davantage en réponse à la crise écologique, qui s'articule désormais avec force à la crise sociale actuelle. De nouveaux créneaux du milieu communautaire ont émergé, dans la dernière décennie, nés de mobilisations citoyennes inédites : jardins communautaires, efficacité énergétique de l'habitat associatif et coopératif, production agricole locale et circuits courts, jonction municipalités et associations pour la création de sources d'énergies renouvelables dans les communautés (éolien, solaire). Et, parmi les plus récentes et plus porteuses, la mobilisation au sujet des énergies fossiles – exploration du gaz de schiste, transport de matières dangereuses par train, pipelines... C'est celle-ci que nous aborderons dans le prochain chapitre.



La menace écologique au cœur du développement des communautés

Le nouveau défi
du « communautaire »

L'évolution très rapide du paysage énergétique québécois et mondial des sept ou huit dernières années nous force à repenser notre approche du développement des communautés. D'abord parce que les communautés et les régions du Québec sont menacées par les énergies fossiles à une échelle jamais vue jusqu'à maintenant. De là découle le fait que le combat écologique est aujourd'hui devenu central et qu'il s'interroge sur le cœur même de notre modèle de société et de développement de ses communautés. Ce combat aide par ailleurs à mettre en perspective la contribution du « communautaire » au renouvellement du projet québécois de société, qui sera moins celui d'un État de type social-démocrate que d'un État social-écologique.

LE PAYSAGE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC CHANGE RADICALEMENT : DES MILLIERS DE COMMUNAUTÉS Y SONT MENACÉES PAR LES ÉNERGIES FOSSILES

Il y a bien sûr la pollution de l'air, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, qui provoque des problèmes de santé publique importants associés au transport urbain, comme le rapporte une équipe de chercheurs de l'Université de Montréal. Dans ce cas, ce sont les quartiers populaires – qui sont aussi les plus pauvres – des grands centres urbains comme Montréal qui écopent, car leur environnement immédiat est fait d'autoroutes, d'industries et de voies ferrées (Fortier, 2015). Viennent ensuite les communautés visées par l'exploration du gaz de schiste, dans la vallée du Saint-Laurent, une zone très habitée du Québec, entre Saint-Hyacinthe et Lévis, et la lutte qui s'est ensuivie dans les cinq dernières années. L'exploration du schiste est pour le moment dormante, mais n'a jamais été abandonnée par les entreprises qui ont tenté le coup dès 2010.

Mais ce n'est pas tout. Les pétrolières des sables bitumineux de l'Ouest canadien avancent à grands pas dans d'autres communautés, avec le pipeline Énergie Est, un projet colossal qui ferait chaque jour couler au Québec 1,1 million de barils de pétrole sur une distance de plus de 700 km traversant un nombre important de terres agricoles et 69 municipalités des deux rives du Saint-Laurent. Ce pipeline avec lequel nous serions appelés à vivre passerait sur une grande partie de notre territoire et dans les zones les plus habitées du Québec, s'il venait à être concrétisé. Il traverserait également de nombreuses rivières majeures du sud du Québec, mettant ainsi en péril l'eau potable, car il franchirait pas moins de 860 cours d'eau sur le territoire québécois. Par exemple, s'il venait à déverser des produits pétroliers dans la rivière des Outaouais, cela pourrait priver d'eau potable une partie importante de la population de la région de Montréal. Rappelons qu'il y a régulièrement des déversements de

produits pétroliers d'Enbridge (et autres sociétés) aux États-Unis et au Canada, dont un a eu lieu à Terrebonne, au Québec, en 2011. De plus, le 9 mai 2015, nous apprenions dans *Le Devoir* qu'un autre projet – nommé Énergie Saguenay – prenait forme pour construire un gazoduc et une usine de liquéfaction de gaz provenant de l'Ouest canadien puis exporté par la suite par bateaux méthaniers, le tout à 15 km à l'est de Chicoutimi. Ce qui faisait dire au député de Jonquière Sylvain Gaudreault, responsable au Parti québécois du dossier de l'environnement, cité dans l'article : « Allons-nous devenir l'autoroute des énergies fossiles de l'Amérique du Nord ? »

Et c'est sans compter le transport de pétrole par train : 220 wagons chargés de brut albertain emprunteront chaque jour les voies du Canadien National (CN) passant par Montréal, Saint-Bruno, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Hyacinthe et Drummondville, en longeant l'autoroute 20, puis Lévis et, plus loin, passant en plein cœur de Rivière-du-Loup, puis à Trois-Pistoles et Rimouski. Pour mémoire, rappelons-nous que la tragédie de Lac-Mégantic est directement liée à cette montée en puissance du transport par train.

Bref, avec l'exploration et l'exploitation de pétrole et de gaz de schiste, puis des pipelines et le transport du pétrole de l'Ouest par train ou par bateau, nous sommes toujours dans le pétrole le plus sale et le plus nocif pour les écosystèmes et pour la couche d'ozone (GES). **C'est qu'Énergie Est et tous ses semblables ne sont pas que des pipelines, il s'agit aussi d'un projet de société**, comme nous en fait part le sociologue Éric Pineault dans son livre *Le piège Énergie Est* :

Nous sommes entrés dans l'ère du pétrole extrême grâce au concours d'acteurs politiques et d'institutions complices [...] Tout cela prend la forme d'un projet collectif, repose sur l'action collective publique (l'État) et privée (les sociétés monopolistiques) [...] Sortir du pétrole est donc un projet collectif qui implique de mobiliser nos institutions [...] Nous avons les outils collectifs à portée de main pour initier cette sortie (Pineault, 2016, p. 197).

Pour les mouvements sociaux du Québec, cette bataille est déterminante, car elle nous plonge dans l'ère des hydrocarbures extrêmes **pour les 50 prochaines années** et risque de compromettre presque à elle seule l'horizon social-écologique qui pourrait être notre « révolution tranquille » des années 2015-2025, comme l'ont été les années 1960-1970 pour la construction d'un État social québécois.

LES DÉCISIONS IMPORTANTES DE NOTRE PAQUET ÉNERGÉTIQUE, C'EST AUJOURD'HUI ET MAINTENANT

C'est en effet aujourd'hui et maintenant que se prennent les décisions importantes qui vont conditionner le paquet énergétique des prochaines décennies au Québec. Ces décisions risquent fort de ne pas favoriser la transition sociale-écologique de notre économie et de nos communautés. Devant cet enjeu, le Québec misera-t-il sur l'exploitation d'énergies fossiles non conventionnelles (gaz de schiste, puis pétrole de schiste et de sables bitumineux) et sa libre circulation par pipeline et par train comme le font les Américains, au grand désarroi de milliers de leurs communautés, dont certaines se sont atomisées à vitesse grand V, ou bien misera-t-il sur son État, ses communautés et ses institutions pour investir dans les énergies renouvelables (l'hydroélectricité, l'éolien, le géothermique et le solaire) afin d'assurer son indépendance sur l'axe énergie-climat? C'est la question de fond qui a été posée notamment dans la mobilisation contre l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent à partir de 2010 et son extension, par la suite, à l'ensemble des hydrocarbures, mobilisation que nous avons observée de près tout au long des cinq dernières années.

Les principaux axes du défi écologique selon l'économiste Alain Lipietz

Les deux axes majeurs du défi écologique sont l'axe énergie-climat et l'axe agriculture, alimentation et santé. Bref, quelle énergie utilise-t-on, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale, puis, que mange-t-on et comment se soigne-t-on ?

Source : Lipietz, 2012, p. 111-140.

UN PEU D'HISTOIRE DES FONDEMENTS ÉNERGÉTIQUES DE LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Depuis l'essor de l'exploitation des énergies fossiles, au XIX^e siècle, le pétrole et ses semblables ont constitué les fondements de la révolution industrielle jusqu'à aujourd'hui. Mais le paysage global de la production de ce type d'énergie dans le monde a changé, dans la dernière décennie, avec la montée en puissance du gaz de schiste et la nouvelle position des États-Unis, qui ont atteint le sommet des grands producteurs mondiaux. Dans la géopolitique mondiale, les États-Unis sont devenus le premier producteur mondial d'hydrocarbures, avec l'Arabie saoudite. Des dizaines de milliers de communautés, dans pas moins de 37 des 50 États des États-Unis, en payent le prix fort.

En fait, le paysage global est encore plus encombré qu'il n'y paraît. En effet, l'urgence écologique s'est imposée avec force dans plusieurs registres : le réchauffement climatique, une crise alimentaire et une crise énergétique se sont télescopés et se sont combinés avec une crise financière que peu de gens avaient vue venir. La prise de conscience de cette **grande dérive écologique**, avec ses effets négatifs sur la biodiversité, sur l'acidification des océans, sur la dégradation des forêts, sur la raréfaction des terres cultivables, sur la pénurie mondiale d'eau douce, sur les inondations et les sécheresses, s'est accélérée.

Simultanément, la fracture entre la création de richesses et le progrès social et écologique est devenue de plus en plus marquée.

Désormais, il faut prendre acte du fait que certaines transitions peuvent être fatales, étant donné le **croisement des échéances**: l'échéance **climatique** associée au seuil de réchauffement de la planète, l'échéance **énergétique** associée à la gestion spéculative des ressources pétrolières et l'échéance **alimentaire** associée à la remise au marché de la fixation des prix, qui montent en flèche. Aujourd'hui, ce croisement des crises pourrait provoquer dans un avenir pas très éloigné un **saut qualitatif vers le pire**.

Or, dans cet univers de l'énergie – le nerf de la guerre de la croissance, mais aussi du développement –, si les certitudes ne sont pas légion, il y en a au moins une qui a fait son chemin jusqu'à nous, grâce notamment au Groupe intergouvernemental d'études du climat (GIEC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE): la réduction des gaz à effet de serre est un impératif catégorique pour lutter contre le réchauffement climatique. Obligation: le développement durable, dans sa version 2016-2017, passe par une incontournable transition de l'économie **vers les énergies renouvelables**. Confirmation de cela: les discussions et les résultats de la Conférence de Paris sur le climat, à la fin de 2015 (De Ravignan, 2015).

LES ÉNERGIES FOSSILES METTENT AUSSI LES DÉMOCRATIES À L'ÉPREUVE

De toutes les dérives signalées quant au projet économique de continuer ou non l'extraction, la transformation et l'utilisation des énergies fossiles, celle qui est le moins souvent mise de l'avant concerne la démocratie. Or **les énergies ont façonné nos communautés, nos sociétés et nos démocraties** depuis deux siècles. Le charbon a contribué, bien

malgré lui sans doute, à réduire les inégalités, mais le pétrole les a creusées. C'est la thèse développée par l'historien américain Timothy Mitchell (2013). Dans le cas du charbon, il suffisait que les mineurs, les cheminots et les débardeurs, dit-il, fassent alliance pour imposer leurs revendications sociales à tout un pays, le charbon étant la seule source d'énergie. Puis, en disposant d'une nouvelle source d'énergie, le pétrole, le rapport de force n'a plus été le même pour l'industrie face au mouvement ouvrier.

Sans nécessairement endosser cette thèse un peu trop déterministe, il n'en demeure pas moins qu'en sus du pétrole conventionnel, la tendance prévalente est à la prolifération, depuis plus ou moins deux décennies, de nouvelles sources d'énergies fossiles non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste) et de nouveaux territoires d'exploitation (extraction extracôtière et exploitation des sables bitumineux). Ce qui a aujourd'hui deux effets majeurs : 1) l'apparition d'un énorme problème de transport pétrolier par rail et le développement de pipelines, véritable menace pour des milliers de communautés ; 2) la pression des lobbies du gaz et du pétrole, qui a à son tour pour effet de détourner les gouvernements (locaux et nationaux) des alternatives émergentes en matière d'énergies renouvelables. Le résultat global en a été l'affaiblissement de nos démocraties, qui se sont vues captées, pour ne pas dire capturées, par la force sociopolitique des multinationales (leur lobbyisme), qui a monté en puissance (George, 2014 ; Kempf, 2009).

LA TENDANCE AU PLAFONNEMENT POLITIQUE SUR CETTE QUESTION EST GÉNÉRALISÉE DANS LE MONDE

Si, techniquement, les solutions pour assurer l'indépendance énergétique relativement aux énergies fossiles sont là, politiquement, c'est moins évident dans la mesure où

les États, mais aussi une bonne partie des populations, demeurent peu décidés à limiter massivement les émissions de gaz à effet de serre, des décisions pourtant déterminantes pour l'avenir de nos sociétés, déjà forcées à s'adapter aux situations extrêmes que le réchauffement climatique impose, comme les sécheresses, les inondations, de grandes tempêtes à répétition en hiver, etc.

Ce qui pose problème, c'est l'absence de volonté politique des États et de la communauté internationale, et son corollaire, le poids des lobbies de l'industrie gazière et pétrolière, qui freinent conjointement cette démarche capitale de reconversion à une économie plus écologique. Le biologiste Claude Villeneuve dit à ce propos :

Nous sommes actuellement sur la pire des trajectoires. Et l'avenir des négociations internationales pour un accord post-2020 n'est pas rose. Les principaux blocages n'ont pas été levés à Varsovie, et l'accord anticipé à Paris en 2015 est encore très loin d'avoir des dents... Si vous croyez avoir vu le climat dans tous ses états, les décennies qui viennent vous réservent sans doute des surprises. Malheureusement, la science ne peut qu'apporter un éclairage à la prise de décision (Villeneuve, 2007).

Bref, **il y a sur cet enjeu une tendance au plafonnement politique** à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale (Villeneuve, 2013). L'impératif écologique se présente pourtant comme un horizon politique incontournable en ce début de *xxi^e* siècle, mais les 25 ans d'alarme du GIEC n'ont pas suffi. Et cela parce que **la nature** est devenue un véritable **champ de bataille**, tant la question écologique est investie par des dynamiques diverses en grande partie contradictoires (Keucheyan, 2014). Nous assistons certes à l'émergence d'une nouvelle dynamique des communautés, des mouvements sociaux et des économies de proximité, par exemple, des coopératives dans l'éolien ou le solaire, des organisations de producteurs dans l'agriculture écologiquement intensive, des coopératives forestières pratiquant l'aménagement durable des forêts et produisant de la biomasse, des organisations communautaires et coopératives mettant sur pied des

projets de toits verts, des potagers collectifs, une plus grande efficacité énergétique du stock de logements, des projets de transport public urbain et interrégional tout électrique. Donc, un certain nombre de communautés locales exercent une vigilance et sont résilientes. Nous avons aussi vu poindre l'entrée en force des lobbies des multinationales pour bloquer cette transition. Dernière offensive en ce sens, la contre-attaque des pétrolières vis-à-vis des campagnes de « désinvestissement » des combustibles fossiles qui ont fait leur nid dans nombre d'universités, de villes et d'organisations partout dans le monde (Rettino-Parazelli, 2014).

En dernière instance, les gouvernements, sous la pression de ces lobbies, ne demandent pas grand-chose aux pétrolières et aux minières (le récent projet de loi 106 de Québec, à l'été 2016, illustre le phénomène à merveille), tandis que la force de pression des communautés et des mouvements demeure encore bien insuffisante. De plus, ces dernières années, au Québec comme au Canada, la lutte a dû s'ouvrir rapidement sur plusieurs fronts à la fois – gaz de schiste, pétrole non conventionnel, transport pétrolier par rail, développement de pipelines. La stratégie de mobilisation à adopter est devenue plus complexe et a nécessité des changements majeurs au sein des organisations et des communautés concernées.

Peut-on vaincre la fatalité ressentie face à l'immensité de la tâche ? Plusieurs mobilisations récentes, dont la lutte au gaz de schiste, ont tendance à démontrer que oui. Chez le sociologue que je suis, branché depuis 25 ans sur la question du développement des communautés, cette mobilisation a suscité un intérêt certain. À la Chaire de recherche en développement des communautés (CRDC), nous nous sommes donc engagés dans une observation de terrain en continu, ces cinq dernières années, à partir de notre nouvel ancrage résidentiel, Belœil, en Montérégie, à 35 km de Montréal.

LA MOBILISATION CONTRE LES HYDROCARBURES EST UN RÉVÉLATEUR DU NOUVEAU «COMMUNAUTAIRE»: L'EXEMPLE DU MORATOIRE OBTENU SUR LE GAZ DE SCHISTE LE LONG DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

Comment le Québec des communautés est-il devenu le théâtre de nouvelles mobilisations devant le déploiement de l'industrie du gaz et du pétrole? L'exemple du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent nous servira de révélateur. En premier lieu, depuis plus ou moins 2005, aux États-Unis, le gaz de schiste a pris son envol en misant sur l'exploitation, en moins d'une décennie, de 500 000 puits répartis dans 37 États. Il est devenu, pour l'industrie gazière et pétrolière nord-américaine, un véritable **eldorado stratégique**, et une garantie d'indépendance géopolitique en matière d'énergie pour les États-Unis par rapport au Moyen-Orient. C'est dans ce contexte que le Québec devient l'objet d'un intérêt certain de la part des multinationales.

De ce qui précède – soit l'exploitation d'énergies fossiles non conventionnelles, la mise à l'épreuve de nos démocraties et le plafonnement politique des gouvernements sur cet enjeu –, on aura compris que le Québec n'était pas à l'abri. C'est ce qui a pu être décelé autour du scénario politico-économique de l'exploration du gaz de schiste au Québec, fort bien décrit par les journalistes Foisy et McEvoy (2011). Plan d'action initial des gazières et des pétrolières au Québec: jusqu'à 20 000 puits sur 10 ans dans des centaines de communautés, menaçant du coup 16 000 terres agricoles. Face à cela, un contre-plan des communautés concernées s'est construit: le gaz de schiste ne passera pas! Voici les résultats d'une enquête de terrain, une mise en contexte et une mise en perspective d'une mobilisation qui aura pris de court l'industrie gazière et pétrolière.

Le récit de la première phase : face au grand débarquement, le grand démarrage (2010-2012)

Pavillon Jordi-Bonet, Mont-Saint-Hilaire, 10 septembre 2011. *Je suis en Montérégie, à 40 kilomètres de Montréal, au cœur de la mobilisation citoyenne pour un moratoire sur le gaz de schiste, mobilisation qui fait la manchette depuis un peu moins de deux ans. Cette fois, la rencontre n'est ni pour entendre les porte-parole des gazières et des minières mijoter leur acceptabilité sociale, ni pour organiser la mobilisation pour consolider la contestation, mais bien pour opérer une première réflexion sur les alternatives au gaz de schiste.*

En ce beau samedi de septembre, plus de 125 personnes se sont déplacées une journée entière au centre communautaire de la municipalité, à l'invitation des regroupements citoyens du secteur (Otterburn Park et Mont-Saint-Hilaire). La salle est gracieusement offerte par le maire de l'endroit, partisan du moratoire sur le gaz de schiste autant par conviction personnelle que par souci d'un développement durable de cette municipalité de 18 000 résidents située à flanc de montagne, près de la rivière Richelieu, laquelle, depuis quelques années, a pris le virage vert (prix d'excellence du Québec en développement durable et en environnement en 2008).

Pour rappel, signalons une assemblée citoyenne déterminante à Saint-Marc-sur-le-Richelieu, en début d'automne 2010, [à la] suite [des] désormais fameuses rencontres de l'Association des minières et gazières du Québec dans la région, notamment la dernière, à Saint-Hyacinthe, à l'été 2010, celle qui fit perdre à Alain Caillé son poste de président. Il avait quitté la salle sans s'excuser personnellement. Nous étions 700 personnes. L'assemblée de Saint-Marc sera aussi le coup d'envoi d'un regroupement interrégional de 43 groupes pour toute la vallée du Saint-Laurent, regroupement qui s'est mis en place en quelques mois. Résultat en bout de piste : l'obtention d'audiences du BAPE et un quasi-moratoire. Point culminant de cette mobilisation : une manifestation à Montréal, le 18 juin, évaluée à 7 000 personnes pour les uns et, pour d'autres, à 10 000. Sans compter, en cours d'année, la mobilisation de 150 scientifiques engagés sur cet enjeu (géologues, biologistes, économistes, sociologues...).

Pour revenir à la rencontre du 10 septembre, le menu de la journée est le suivant : les alternatives en matière de transport, l'éolien, la biométhanisation, le solaire, la géothermie.

Deux interventions remarquées en matinée, celles de l'ingénieur-géologue Marc Durand et du sociologue Robert Laplante, de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC).

Le premier, professeur à la retraite de l'UQAM, nous fait une démonstration : 20 000 puits le long de la vallée du Saint-Laurent en perspective, tel est le plan des multinationales engagées dans ce dossier. [Vingt mille] puits qui vont libérer du méthane même quand les puits seront fermés. Talon d'Achille : les failles. [Vingt mille] puits abandonnés avec la corrosion qui s'annonce, et donc la migration du méthane qu'elle induit, sans compter les défauts de fabrication des ouvrages toujours possibles, font de ces puits une expérimentation à grande échelle. Et de conclure : ce serait une [occasion] certes, mais une [occasion] de type Far West ! Parce que les entreprises ne sont capables de tirer de leur forage que 20 % du gaz enfoui. Le 80 % restant est une bombe à retardement, car des émissions fugitives sont à redouter. Le méthane s'écoulera peu à peu parce qu'une partie de ce roc est perméable et que 20 000 forages l'auront rendu encore plus perméable. Quand on sait que ce gaz est 25 fois plus nocif que le CO₂ lorsque relâché dans l'atmosphère... Or, jusqu'à maintenant du moins, les entreprises ne sont contraintes à la restauration qu'en surface. Mais l'essentiel n'est pas là : déjà, 19 forages sur 29 relâchent du gaz dans l'atmosphère. C'est à géométrie variable, mais il y en a au moins deux à court terme, à Leclercville et à La Présentation (près de Saint-Hyacinthe), qui auront nécessité des restaurations immédiates. C'est donc très mal parti !

Le second est directeur de l'IREC. D'entrée de jeu, Robert Laplante nous dit que les alternatives aux énergies fossiles ne manquent pas au Québec, qui est une société très bien positionnée pour faire un choix géopolitique semblable à celui de la Suède, puisque nous sommes déjà en mode d'énergies renouvelables à 50 % (38 % par l'hydro-électricité, 12 % par la biomasse). Notre indépendance énergétique peut aller encore plus loin si on adopte une stratégie offensive de transport collectif à l'échelle de tout le territoire. Scénario plausible : un monorail qui relie Montréal aux huit capitales régionales à partir des autoroutes existantes. Donc, rien n'est à exproprier (ni les ménages, ni les terres agricoles). L'acceptabilité sociale d'un bout à l'autre du Québec est pratiquement sans problème majeur. De plus, le Québec est un producteur de matériel de transport collectif. Coût de cette grappe industrielle : 7 milliards de dollars et 50 000 emplois à la carte. On peut imaginer ainsi la force que procureraient les échanges interrégionaux outillés d'un tel monorail.

Dans l'après-midi, exposés et discussions ont une approche plus micro. Les participants auront surtout retenu la contribution d'un autre ingénieur, Claude Gauthier, président de la Fondation jeunesse du Richelieu, qui nous fait le récit de l'expérience de mise sur pied d'un centre d'interprétation des énergies renouvelables dans une cour d'école de la municipalité de Richelieu, une véritable prise en charge par les parents et l'ensemble de la communauté. Un petit bijou d'éducation au développement durable [pour les] élèves : 4 000 élèves ont visité ce centre dans les deux dernières années. Petit bijou également de mobilisation citoyenne écologique dans une communauté. On aura aussi retenu de cette journée l'expérience de trois MRC de la région [de la] Montérégie-Est qui gèrent la matière résiduelle par la biométhanisation. Le biogaz, énergie verte, peut être, à l'exemple de la Suède, une alternative au pétrole si nous en venons à le produire à plus grande échelle pour alimenter taxis, autobus et camions.

Bref, une rencontre fort instructive et stimulante, aux dires de tous les participants. Cette rencontre aura servi à démontrer qu'il est possible, pour un mouvement de contestation local et régional, de faire bouger les lignes d'un gouvernement soumis aux pressions d'une association gazière et pétrolière, mais également de ne pas se centrer uniquement sur une stratégie du refus, de réfléchir en termes d'alternatives ici et maintenant. Mieux ! Plus ces alternatives progresseront, plus la preuve sera faite qu'au Québec un moratoire sur le gaz de schiste ne suffit pas, qu'il peut rester dans le sous-sol sachant que notre indépendance énergétique peut, réalistement, passer par les énergies renouvelables. Comme le disait un agriculteur albertain au journaliste du Le coopérateur agricole (le bulletin de la Coop fédérée) qui faisait enquête cet été-là sur ce dossier : « Avez-vous vraiment besoin de cette énergie ? » (Favreau, 2011).

Quelques éléments d'analyse de cette première phase : le détournement des énergies renouvelables par le gaz de schiste

Que concluaient les groupes mobilisés, au terme de cette lutte, dans sa première étape ? Qu'il fallait aller du côté des énergies renouvelables. Or le gouvernement avait commencé à miser sur les énergies renouvelables, et avec

lui des municipalités et des organisations coopératives et communautaires, notamment dans le Bas-Saint-Laurent et au Saguenay, comme alternatives au pétrole. Mais voilà que le gaz de schiste, bien qu'étant une énergie fossile, a soudainement surgi, opérant un véritable détournement des efforts faits vers le « renouvelable ».

Cette bataille contre le gaz de schiste a cependant été marquée par une importante victoire. D'abord par l'accord du gouvernement pour un moratoire, en 2012. Ensuite, parce que celui-ci sera suivi de deux sérieux revers de la filière du gaz de schiste : 1) le BAPE est venu conclure que le développement de cette industrie serait non rentable et risqué pour l'environnement, et que l'acceptabilité sociale était loin d'être acquise (Shields, 2014) ; 2) la Régie de l'énergie s'est prononcée en affirmant que ces ressources que sont le gaz de schiste ou le gaz naturel ne peuvent être considérées comme des options d'approvisionnement fiables à l'horizon 2030 (Rettino-Parazzelli, 2015). Ce résultat est directement associé à un solide consensus construit dans les communautés concernées. Et l'UPA, organisation déterminante dans ce rapport de force, s'est finalement réveillée à temps grâce à cette mobilisation citoyenne : les 420 délégués réunis en congrès ont demandé à la direction de l'organisation de changer de cap et ont unanimement résolu « de mettre fin aux négociations avec l'Association pétrolière et gazière du Québec tout en priant Québec de relier le développement de cette filière à son acceptation environnementale et sociale » (UPA, 2011).

Le récit de la seconde phase : le déplacement de la lutte sur l'ensemble de la filière (2013-2016)

Créé à la fin de 2010, le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ) a réussi dès sa première phase à fédérer une centaine de comités de citoyens ou de comités de vigilance représentant des groupes de municipalités. Ces comités réclamaient un moratoire sur le gaz de schiste

au Québec. Mais une fois celui-ci obtenu, la conjoncture est devenue plus complexe, car l'industrie pétrolière et gazière a commencé à se déployer de façon plus visible sur plusieurs fronts à la fois, au Canada comme au Québec. Voici comment le RVHQ présente leur tournant :

Soucieux de préserver leur environnement et de protéger leurs approvisionnements en eau, des citoyens de plusieurs régions ont formé des comités pour s'opposer à ces projets destructeurs. Afin d'accroître leur impact et l'efficacité de leur action, ces comités se sont fédérés au sein d'un regroupement, le RVHQ, qui a organisé une vaste campagne d'information intitulée Vous n'entrerez pas chez nous ! Au moyen d'événements divers, de manifestations, de conférences et d'une vaste campagne de porte à porte, les bénévoles ont convaincu, en 2012, plus de 37 125 de leurs concitoyens de signer un formulaire de refus d'accès à leur propriété adressé aux sociétés titulaires des concessions pétrolières et gazières visant leurs terres. Ces formulaires ont été transmis à ces sociétés et déposés à l'Assemblée nationale la même année. La campagne de porte à porte s'est poursuivie en 2013.

[...]

Après avoir été informées, les personnes mobilisées en sont venues à la conclusion que l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste par la technique de la fracturation ne respecte pas le principe élémentaire de précaution, et que la précipitation avec laquelle les promoteurs veulent exploiter ces hydrocarbures met l'environnement et l'avenir des générations futures en danger.

C'est le RVHQ qui est à l'origine du règlement dit de Saint-Bonaventure sur la protection des sources d'eau. Ce règlement, qui prescrit des distances séparatrices minimales entre les puits artésiens et les sources de contaminants, a servi de modèle aux règlements adoptés par plus de 70 municipalités, notamment par la Ville de Gaspé, pour mieux protéger leurs ressources en eau contre toute atteinte risquant de les contaminer (RVHQ, 2015).

Bref, dès 2013, l'évolution rapide de la conjoncture va nécessiter des modifications majeures à l'orientation fondamentale du Regroupement :

[...] depuis 2009, la chute du prix du gaz naturel par suite de la multiplication des forages aux États-Unis a lourdement affecté, sinon annihilé, la rentabilité des opérations d'extraction par fracturation. Au Québec, les sociétés gazières ont donc plus ou moins abandonné la filière gaz pour se tourner vers celle du pétrole de schiste.

Par ailleurs, les grandes sociétés pétrolières de l'Ouest, qui veulent tripler leur production de pétrole issu des sables bitumineux d'ici 2030, cherchent à tout prix à développer leurs marchés étrangers. Activement soutenues par l'actuel gouvernement du Canada et bénéficiant depuis plusieurs années de l'appui tacite des gouvernements du Québec, **elles prévoient donc construire des milliers de kilomètres de pipelines** et inverser le flux du transport dans certains autres oléoducs pour acheminer leur pétrole vers les côtes du pays, malgré l'absence d'acceptabilité sociale et les risques environnementaux confirmés de leurs projets. D'autre part, le transport par rail des produits pétroliers a considérablement augmenté depuis cinq ans, avec les risques inévitables que cela comporte et, trop souvent, des conséquences dramatiques, comme on l'a vu à Lac-Mégantic.

Prenant acte de cette évolution, lors de son assemblée générale de septembre 2013, le Regroupement a donc décidé, par une vaste majorité, d'élargir son mandat et d'exercer dorénavant une vigilance accrue sur l'ensemble de la filière hydrocarbures, en pleine explosion au Québec. Des membres de certains comités, davantage préoccupés par l'urgence de faire adopter un moratoire interdisant l'exploitation du gaz de schiste sur leurs territoires, ont décidé de créer une autre organisation, le Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention (CMAVI). Note: Le CMAVI mène sa lutte sur les 900 puits gaziers et pétroliers inactifs au Québec.

Le RVHQ compte maintenant dans ses rangs des comités provenant d'une dizaine de régions administratives du Québec. Des comités de citoyens opposés à la construction du pipeline TransCanada se rallient également au regroupement. Ainsi, toutes les filières de cette industrie feront face à une opposition bien structurée et organisée.

Notre objectif final est d'informer et de sensibiliser la population face au défi le plus grand auquel l'humanité ait jamais été confrontée : les changements climatiques. Nos actions visent à faire prendre conscience à la population que tous ces projets pétroliers et gaziers ne font que retarder l'incontournable virage vers une économie verte... que nous devons impérativement amorcer (RVHQ, 2015).

Les éléments d'analyse de la seconde phase : un virage d'ordre stratégique

Retenons d'abord de cette mobilisation qu'elle a misé sur l'organisation d'une revendication touchant tout à la fois à l'environnement et à la santé, sur la défense du droit des communautés à contrôler leurs ressources, sur la création rapide d'alliances entre comités de citoyens de régions différentes et finalement sur la mise à contribution de groupes écologiques (l'AQLPA en tête) et de municipalités relativement combatives en la matière (Bélisle, 2015, p. 137-159).

Retenons également qu'il y a eu une autre mobilisation déployée à peu de choses près en même temps et qui évoluera en parallèle dans d'autres régions. Cette dernière misera sur un effort de transition écologique de l'économie de leurs communautés par des entreprises coopératives ou communautaires, elle soutiendra la création d'emplois dans le cadre du développement d'énergies vertes et fera émerger des partenariats entre coopératives et institutions publiques locales pour favoriser le contrôle des ressources des communautés. Cette mobilisation a été portée ces cinq dernières années par des coopératives en énergies renouvelables, des coopératives forestières et des coopératives agricoles. Fer de lance de ces innovations coopératives et communautaires, la coopérative de production d'énergie éolienne Val-Eo, à Saguenay.

Les passerelles entre ces deux mouvements restent à créer. Les deux pourraient se rejoindre dans une action plus large et faire cause commune. Mais il s'agit là pour le moment d'une lutte commune rêvée plutôt que d'une action effective en voie de se réaliser dans un temps court. Cela pose la question d'une action politique à l'échelle du Québec sur l'enjeu énergie-climat.

LE CHANTIER D'UNE ACTION POLITIQUE PROPRE AUX MOUVEMENTS SOCIAUX SUR L'AXE ÉNERGIE-CLIMAT

Les facteurs défavorables à la mobilisation sur l'axe énergie-climat

Il y a d'abord un certain aveuglement concernant le dérèglement climatique. En premier lieu, il y a le temps long des catastrophes annoncées mis en rapport avec le temps court des gouvernements des partis politiques et l'influence que des lobbies peuvent exercer sur eux. En second lieu, consommer moins d'énergies fossiles, surtout dans le secteur du transport, qui est un point d'achoppement majeur, n'est pas encore très audible dans les classes moyennes et populaires de sociétés comme celle du Québec, où l'automobile règne en maître depuis plus de 50 ans. Nous sommes également, en Amérique du Nord, dans des sociétés de forte concurrence, ce qui n'est pas sans influencer aussi les mouvements sociaux dans lesquels bon nombre d'organisations font aujourd'hui valoir la primauté de leurs intérêts catégoriels sur l'intérêt plus général (Langlois, 2015).

En outre, une des raisons peu évoquées à propos de l'indifférence relative face à cette urgence écologique réside dans la perte des liens avec la nature de la majorité

des populations des sociétés du Nord depuis plusieurs décennies, parce que la Terre a été progressivement inscrite dans une très forte logique capitaliste, industrielle et urbaine – exploitation des ressources naturelles par les minières, gazières et pétrolières ; agriculture industrielle à grande échelle ; industrie du vêtement, etc. La Terre est donc considérée principalement comme une source de profit (Hamilton, 2013, p. 155-172).

Les facteurs de changement favorables

Le mouvement ouvrier du xx^e siècle, par ses luttes, nous a appris que « si on ne se bat pas, la défaite est annoncée ». En revanche, « si on se mobilise, la possibilité d'une victoire est là même si elle n'est pas assurée ». Y a-t-il des facteurs favorables ? Certains facteurs jouent en faveur d'une action de plus large portée sur l'enjeu énergie-climat. D'abord, il y a de plus en plus de communautés qui forcent les responsables politiques à différents niveaux à agir face aux dégradations de l'environnement ou aux menaces à la santé et la sécurité des personnes (transport pétrolier sur rail, par exemple), tout particulièrement du côté des classes moyennes plus facilement mobilisables. Communautés appuyées de plus en plus par des organisations porteuses d'un projet de société plus global, comme *Le manifeste pour un Élan global*, qui aura été signé par près de 50 000 personnes. Par ailleurs, le coût des énergies renouvelables, dans la plupart des pays sur la planète, a tendance à chuter, les rendant plus compétitives.

Élan global : extraits du manifeste

La lucidité scientifique impose notre réveil. Elle en appelle à une grande transition écologique de notre économie [...] La survie même de notre espèce est mise en cause [...] Nous avons le devoir de résister à l'invasion systématique de notre territoire par les pétroliers et par de puissants intérêts financiers [...] Nous exigeons le respect de cette identité.

[...]

Nous exigeons la fin des projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures en sol québécois.

Nous refusons tout passage de pétrole à des fins d'exportation sur notre territoire, que ce soit par train, oléoduc ou navire-citerne.

Nous exigeons l'adoption par le gouvernement du Québec d'un plan crédible pour réduire notre consommation de pétrole de 50 % d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone pour 2050.

Nous exigeons que la Caisse de dépôt et placement du Québec désinvestisse le secteur des combustibles fossiles. Nous demandons aux autres gestionnaires de fonds d'investissement dont les capitaux proviennent de citoyennes et citoyens d'en faire autant.

Source : Élan global, 2015

De même, de plus en plus d'entreprises sont forcées d'intégrer le risque climatique, sous la pression qu'elles subissent, entre autres, d'investisseurs institutionnels : caisses de retraite de syndicats, communautés religieuses et fondations, universités et associations étudiantes, municipalités, etc. Finalement, de plus en plus de mouvements (syndicats, coopératives...) s'empressent aujourd'hui d'adopter une politique de développement durable en faisant valoir que l'écologie n'est pas l'ennemi de l'emploi (Vallée, *Le Devoir*, octobre 2014).

L'AMORCE D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE MOBILISATION COLLECTIVE

Il y a là le début de quelque chose qui n'a pas cessé de progresser pendant toute la dernière décennie dans un certain nombre de communautés. Et le tiers secteur ne lui est pas étranger, des coopératives et des organisations communautaires s'y sont investies, se rapprochant ainsi de groupes écologistes. À tâtons certes, mais sans perdre leur élan initial. Il y a un inédit et un saut qualitatif dans cette mobilisation collective : 1) le début sur cet enjeu d'un

déclouisonnement de luttes jusque-là très sectorielles ou très régionales ; 2) un changement d'échelle, du local à l'international ; 3) une urgence écologique de moins en moins séparée de la question sociale. Bref, **nous entrons dans l'ère de la transition sociale-écologique de l'économie.**

La transition sociale-écologique de l'économie va cependant demander beaucoup, en termes de volonté politique, de la part de nos gouvernements. C'est précisément ce qui rend urgent l'entrée en scène du tiers secteur et des mouvements sociaux en général sur ce plan. Des investissements majeurs seront nécessaires pour transformer nos infrastructures, tels le passage à la priorité du transport en commun électrique et une production énergétique sur tous les plans qui mise d'abord sur les énergies renouvelables. Cela ne peut se faire que par une production globale verte en expansion adossée à une fiscalité écologique qui fournit des incitatifs en ce sens (Bourque, 2014a). Le contraire de ce que les tenants des multinationales de l'agrobusiness, du pétrole et du gaz avancent.

En d'autres termes, toutes les organisations (syndicales, écologiques, coopératives, féministes, communautaires et étudiantes) doivent **converger et faire mouvement** dans la construction d'un rapport de force favorable à un modèle alternatif de développement autour de deux pôles (Laurent et Pochet, 2015 ; Favreau et Hébert, 2012) :

- a) s'assurer de **développer massivement des filières durables** comme celles des énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermique, hydroélectricité), celles de l'agriculture écologiquement intensive à grande échelle (pas seulement à l'échelle micro) et de la transformation de nos produits agricoles ici même, celle de la biomasse de deuxième génération pour le chauffage des établissements publics, celle de la biométhanisation (biogaz à partir de nos déchets domestiques pour remplacer le pétrole des véhicules mobilisés par le service public), celle de l'aménagement durable des forêts sous gestion de coopératives et celle du transport collectif par monorail électrique reliant

Montréal, Québec et les principales villes régionales (Trois-Rivières, Saguenay, Sherbrooke...), tel que le propose l'étude de faisabilité produite par l'Institut de recherche économique contemporaine (IREC);

- b) s'assurer d'inciter, voire de **forcer la décroissance d'autres filières** comme celle du raffinage du pétrole (au bénéfice d'une filière industrielle de biométhanisation), d'en finir avec le mazout dans les bâtiments résidentiels et commerciaux, de maintenir le moratoire sur le gaz et le pétrole de schiste, de refuser de voir les nouvelles minières s'alimenter au diesel plutôt qu'à l'électricité, etc.

En d'autres termes, il y a là les lignes de force d'un nouveau projet de société qui place l'urgence écologique au premier plan en se démarquant de plus en plus du «tout au marché». À défaut de quoi plusieurs organisations resteront des spectateurs ou des gérants d'estrade de ce qui se passe dans l'espace public.

Ces réponses inédites de communautés locales comme celle qui a été opposée au gaz de schiste ne suffiront pas à elles seules à faire avancer le dossier de l'urgence écologique. C'est toutefois en s'inspirant de ces luttes locales que se trace progressivement la voie d'une stratégie d'action politique générale et fédérative entre mouvements pour peser sur les politiques publiques afin de répondre à ce défi écologique. À cet effet, partant de ce type d'expériences et des réflexions qu'elles suscitent, **quelques propositions générales** ont commencé à émerger grâce à des organisations qui, dans le débat public, ont une portée nationale, voire internationale :

1. il est nécessaire, aujourd'hui encore plus qu'hier, d'exercer une présence forte dans l'espace public et d'affirmer des prises de position sur des questions de société qui dépassent les revendications actuelles d'organisations trop souvent centrées sur la seule défense de leurs membres;

2. il faut également favoriser l'échange d'expériences à l'échelle mondiale, de manière à donner à ces réseaux les outils nécessaires au développement de projets transnationaux – l'internationalisation de ces pratiques doit être multipliée ;
3. plus globalement, il faut **faire mouvement**, dans la prochaine décennie, entre organisations (syndicales, écologiques, paysannes, coopératives...) pour instaurer un débat permanent autour d'une plateforme commune de propositions sociales, économiques et écologiques dans la mouvance notamment des grandes rencontres internationales ;
4. il faut solliciter les États pour que soit mise en priorité, par une écofiscalité appropriée, la conversion écologique de nos économies dans l'habitat (efficacité énergétique) et dans le transport (collectif et public) ;
5. il faut inviter ces mêmes États à miser en priorité sur les énergies renouvelables (l'éolien, la biomasse, le solaire, le géothermique...) et le retrait, sinon le contrôle serré, de l'exploitation des énergies fossiles (gaz de schiste, pétrole...);
6. il faut des politiques de soutien à une agriculture écologiquement intensive et à un aménagement intégré et durable des forêts, politiques arrimées aux organisations de producteurs agricoles et aux coopératives agricoles et forestières qui innovent déjà dans ces domaines (biomasse, reforestation) ;
7. il faut miser sur des institutions internationales et des États qui appuient résolument le droit des peuples à la souveraineté alimentaire en sortant l'agriculture et la forêt des règles internationales du « tout au marché » dont elles sont prisonnières ;
8. il faut revendiquer que les États contraignent toutes les entreprises (publiques, marchandes, collectives) à rendre compte non seulement de leur création de richesse sur le plan économique, mais aussi de leur utilité sociale et de leur empreinte écologique.

Ce type de plateforme ou de cahier de propositions a commencé à cheminer dans un certain nombre d'organisations du Québec (Caisse d'économie solidaire Desjardins, Fondation, des organismes de coopération internationale comme UPA DI ou le Fonds Solidarité Sud...) et dans certaines organisations internationales comme le Forum international des dirigeants de l'économie sociale (les Rencontres du Mont-Blanc), l'Alliance coopérative internationale (ACI) ou la Confédération syndicale internationale (CSI) (Gagnon, 2015). Mais nous devons aller plus loin dans la réflexion sur les fondements de ce type de propositions et mener ces discussions dans les communautés locales tout en tentant de les acheminer vers les partis politiques les plus réceptifs.

Bref, il faut travailler prioritairement à opérer **une transition sociale-écologique massive dans tous les domaines**. Mais une question majeure demeure en suspens au sein du mouvement communautaire : quel lien existe-t-il entre les luttes écologiques de certaines communautés et celle que nous menons dans les quartiers socialement défavorisés ? Plus largement, quel lien y a-t-il entre la lutte contre les inégalités sociales et le combat écologique ?

La bonne nouvelle est que des créneaux inédits du monde communautaire ont émergé dans la dernière décennie : l'efficacité énergétique des bâtiments (résidentiels, commerciaux et industriels) ; la production locale d'énergies renouvelables (éolien, solaire) ; l'agriculture urbaine faite de toits verts, de jardins communautaires, de plantations d'arbres et d'arbustes, de vivaces et de vignes ; le réaménagement paysager des ruelles ; le développement de services de proximité (circuits courts en alimentation) ; les centres de compostage... Et, en fin de compte, des politiques municipales qui ont des dents à l'égard des commerces et de l'industrie : récupération et recyclage des déchets industriels, contrôle de la circulation lourde, exigences sécuritaires pour les convois de transport de matières dangereuses... Le prochain chapitre analyse la question du croisement entre l'urgence écologique et la lutte contre les inégalités.

5

Le virage social-écologique, clé du renouvellement du mouvement communautaire

La crise écologique croise la crise sociale. « La lutte contre les inégalités sociales et la lutte pour répondre aux défis écologiques, c'est le même combat », nous disent Laurent et Pochet (2015) dans leur petit ouvrage sur la transition sociale-écologique. C'est dans ce croisement que réside la capacité du mouvement communautaire de mobiliser pour rejoindre les aspirations des populations en matière de santé et de qualité de vie. La science nous alerte, mais elle ne suffit pas à mobiliser. La peur des catastrophes non plus, car elle paralyse. Il faut donc penser ensemble et autrement l'« écologique » et le « social » dans nos politiques sociales, nos politiques de l'emploi et nos politiques quant à l'environnement. Ce n'est pas un hasard si l'espérance de vie

s'avère bien plus courte pour les résidents de l'est de Montréal que pour ceux de l'ouest. Cela dépend beaucoup de l'environnement, quand on pense par exemple aux atteintes à la santé des enfants et des personnes âgées dans les quartiers populaires. Et à plus grande échelle, les changements climatiques qui touchent plus durement les pays les plus pauvres. Le lien est très étroit. Explications sur un virage nécessaire.

Les principaux paramètres du « communautaire » – des initiatives citoyennes de lutte contre les inégalités et l'organisation d'un « vivre ensemble » dans les communautés locales – sont toujours pertinents. Cependant, notre société et nos communautés ont beaucoup changé, et le mouvement communautaire avec lui. Quel avenir lui est-il réservé compte tenu de cette mutation de société? Quels sont ses défis de la prochaine décennie? Question nouvelle: **est-il vrai que l'urgence écologique est intimement liée à la lutte contre les inégalités, aujourd'hui**, à partir de ce qu'on sait des conséquences du réchauffement climatique, de l'affaiblissement de la biodiversité et des pollutions diverses sur la santé des populations (vagues de chaleur, insécurité alimentaire, inondations, sécheresses...)? Les politiques publiques en matière de santé, l'intervention du « communautaire » et les services sociaux ne sont-ils pas à repenser, compte tenu de cette nouvelle donne?

LE LIEN ENTRE LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET LA LUTTE EN RÉPONSE À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE

Lutte contre les inégalités sociales et lutte pour répondre à l'urgence écologique, c'est le même combat. Par anticipation, on peut avancer le scénario que c'est dans ce croisement que **réside la capacité de mobilisation communautaire** des prochaines décennies. On a très peu fait le lien entre les deux luttes jusqu'à maintenant. **Impensé social** des écologistes et **impensé écologique** de la lutte sociale. Mais

quelques études font émerger ce lien. L'exemple fort nous vient d'une étude sur Montréal démontrant que la santé publique et l'environnement, ça va ensemble : les populations socialement les plus vulnérables sont celles qui sont le plus affectées par des environnements agressants, selon l'étude du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux : « De l'ouest à l'est de Montréal, l'espérance de vie raccourcit de neuf ans. »

L'espérance de vie n'est pas la même pour tous

Les conditions de vie dans l'est de Montréal seraient responsables en partie de ces différences marquées. Le difficile accès à des installations sportives et à des aliments frais, de même que la vétusté des logements, sont notamment montrés du doigt pour expliquer les problèmes de santé.

La pollution a aussi des effets négatifs, comme l'explique le coordonnateur territorial en santé publique pour le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, Adam Mongodin : « Il y a eu une étude sur la qualité de l'air dans l'est, et ce ne sont pas les raffineries qui apportent le plus de problèmes, mais plutôt le fait d'être proche de voies routières à haut débit (l'autoroute 40 et la 25) qui traversent de bord en bord. Et aussi, la proximité de terrains infestés par l'herbe à poux » dans les zones industrielles abandonnées.

Source : Brassard, 2016.

Une autre étude faite par l'Agence internationale de l'énergie à l'échelle de la planète va exactement dans la même direction.

La pollution au quotidien tue ou rend malade

Stockholm – La pollution atmosphérique serait responsable de 6,5 millions de décès à travers le monde chaque année, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

[...]

L'agence dit que la pollution atmosphérique est la quatrième menace en importance pour la santé humaine, derrière l'hypertension artérielle, la mauvaise alimentation et le tabagisme.

[...]

Le document indique toutefois qu'une hausse de 7% des investissements d'ici 2040 pourrait engendrer des améliorations importantes au niveau de la santé. Cela impliquerait une réduction des émissions ménagères, des normes de consommation plus strictes pour les voitures et les camions, une amélioration de l'efficacité énergétique et une accélération de la transition vers les énergies renouvelables.

Source : Associated Press, 2016.

Finalement, le consortium Ouranos, qui se consacre à la recherche et au développement en climatologie régionale et à l'adaptation aux changements climatiques, annonce dans ses travaux les plus récents que les changements climatiques ont déjà de graves répercussions sur notre quotidien, dans tous les secteurs et dans toutes les régions : 1) « la hausse des températures contribue à allonger la saison des pollens allergiques », ce qui a pour effet de causer plus de problèmes respiratoires et cardiovasculaires ; 2) « les vagues de chaleur augmentent la mortalité et la morbidité dans les couches les plus vulnérables de la population ». Et ainsi de suite quant aux incidences sur l'eau potable, les milieux marins, les terres agricoles, etc. (Siron *et al.*, 2016, p. 111-122).

En d'autres termes, les défis du « communautaire » dans les secteurs de la santé, du logement, de l'alimentation, du transport et des loisirs sont fortement liés à l'environnement. **La pollution de l'air** (intérieur et extérieur) **dérègle la santé** (maladies et infections respiratoires, cancers du poumon, asthme...). **Nous sommes malades de notre environnement.** Mais nous commençons à peine à le voir comme ça et à avoir cette entrée écologique pour mieux comprendre les problèmes des communautés dans lesquelles nous vivons.

Hier (les années 1960 et 1970), c'était la question des conditions de vie dans les quartiers populaires (comités de citoyens) ou dans les régions dites éloignées (les Opérations Dignité) qui prenaient le devant de la scène sociale et politique. **Aujourd'hui, c'est le combat de communautés entières** (hommes, femmes et enfants), **avec leurs comités**

de citoyens, qui luttent pour **leur santé**: contre les pollutions diverses des quartiers de centre-ville amenées par le transport individuel (autos, camions), contre la détérioration de l'habitat dans lequel l'air est malsain, contre l'industrie agroalimentaire qui nous empoisonne à petit feu, contre les pétrolières et les gazières qui s'approprient des terres pour l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste et menacent les nappes phréatiques et l'accès à une eau potable, advenant des déversements. En ce sens, le manifeste canadien inspiré du *Manifeste pour un Élan global*¹ et intitulé *Un grand bond vers l'avant* a visé juste en avançant une série de propositions, dont celle-ci :

Un grand bond vers l'avant

Manifeste pour un Canada fondé sur le souci de la planète et la sollicitude des uns pour les autres signé le 15 septembre 2015 par de nombreuses personnalités, dont Naomi Klein, David Suzuki, Leonard Cohen...

Le bond vers une économie non polluante ouvre d'innombrables voies vers ce type de solutions qui font de nombreux « gagnants ». Nous voulons un programme universel visant à construire des maisons écoénergétiques et à rénover les demeures existantes en nous assurant que les communautés et quartiers les plus défavorisés seront les premiers à en bénéficier et pourront offrir des formations professionnelles à leurs membres et saisir d'autres occasions de lutter contre la pauvreté de manière durable.

Source : Collectif, *Le Devoir*, 2015.

Voilà un manifeste de la mouvance écologiste qui fait bien la relation entre lutte pour la justice sociale et lutte pour la justice climatique en proposant un programme qui vise directement les quartiers les plus défavorisés. Reste que dans les organisations d'écologistes, la corde sociale n'est pas la même, notamment sur la question de l'emploi, qui a amené les organisations syndicales à introduire le concept de « transition juste » pour répondre au déclassé-

1. Voir à <<https://elanglobal.org>>, consulté le 20 septembre 2016.

ment des travailleurs des industries fortement polluantes qui risquent d'écoper si des mesures, entre autres de requalification, ne sont pas prises (Pelletier, 2016). Comment dès lors travailler à mobiliser les communautés ? En misant sur les facteurs sensibles qui représentent des tendances fortes pour les prochaines décennies.

SUR QUELS FACTEURS DE MOBILISATION L'AVENIR DU « COMMUNAUTAIRE » REPOSE-T-IL AUJOURD'HUI ?

Dans les débats en cours au sein de partis politiques (notamment au PQ dans le cadre de la lutte à la chefferie) et dans diverses organisations (syndicats, organisations communautaires, groupes de la mouvance écologiste), on se préoccupe d'élargir le plus possible la mobilisation, particulièrement quant à Énergie Est, le projet le plus colossal de tous et susceptible de causer de grands dégâts (Pineault, 2016, p. 63-79), en avançant les arguments de la préservation de nos cours d'eau et du réchauffement climatique. Ces arguments sont forts sur le plan écologique, mais faibles sur le plan social. Dans ce débat, j'avance de la façon suivante :

Pour la très grande majorité de la population, il y a un argument, plus marquant que la préservation de nos cours d'eau et du réchauffement climatique, c'est celui de **la santé publique** menacée qui découle de ces projets. Par expérience, on peut voir que la science nous alerte sur les bouleversements climatiques depuis longtemps mais qu'elle ne suffit pas à mobiliser. Puis le risque bien réel sur lequel nous alertent les écologistes a pour effet de provoquer la peur des catastrophes ou la suspicion sur ces considérations pessimistes. Or la peur des catastrophes paralyse la plupart du temps. Nous nous sentons donc impuissants face à l'ampleur du problème.

En revanche, la mobilisation sur notre santé menacée par les pollutions diverses, les pipelines ou l'exploitation du gaz de schiste fait de ce combat écologique un combat

social proche des besoins immédiats. Les pipelines, les trains transportant du pétrole, l'exploitation du gaz de schiste mettent en danger les nappes phréatiques, les terres agricoles [et pourraient] provoquer des coupures d'eau potable pendant plusieurs jours dans des villes très peuplées s'il y avait un « accident », etc. La mobilisation forte et rapide le long de la vallée du Saint-Laurent pour un moratoire sur le gaz de schiste s'explique en grande partie de cette façon : **la santé et la sécurité au quotidien étaient devenues à risque.**

Une fois mobilisés sur ce quotidien à risque, il a été permis de réfléchir ensemble sur les alternatives à moyen terme. Parce que la question constamment soulevée par les partisans du pétrole et du gaz est la suivante : « On n'a pas le choix ! » Faux ! Nous avons le choix. Le travail des comités de citoyens pour un moratoire a donc été de commencer à **élaborer une politique de transition sociale-écologique** : on peut sortir du pétrole en faisant des investissements massifs dans les énergies renouvelables, en ayant une politique de transport collectif et individuel misant sur ces énergies renouvelables et ainsi de suite. D'autant plus que le Québec est déjà à 50 % dans les énergies renouvelables.

Mais quand on examine les budgets du gouvernement du Québec en matière de santé et d'environnement, il y a peu d'espoir à court terme que les choses avancent bien de ce côté. Il existe, d'une part, un très grand écart entre les investissements en matière de santé et de services sociaux et ceux qui sont consentis en environnement et, d'autre part, une séparation complète entre les ministères quant à leurs interventions.

Budget du ministère de l'Environnement du Québec en 2015

[...] Le ministère et les organismes environnementaux « sont depuis trop longtemps victimes d'un profond déséquilibre d'affectation de ressources lorsqu'on les compare aux autres missions de l'État ». En fait, la part du budget de l'État consacrée à la protection de l'environnement et au développement durable est passée, au cours des dernières années, de 0,3 % à 0,2 %.

[...]

Selon ce qu'a précisé M. Bourke¹, le MDDELCC devrait au moins obtenir 1 % du budget de dépenses de l'État québécois, qui atteint 65 milliards de dollars. Quant aux groupes environnementaux, ils estiment qu'un soutien annuel global de 25 millions de dollars serait souhaitable.

[...]

Autre donnée révélatrice : l'effectif du ministère est aussi passé de 1 960 employés en 2003 à 1 159 en 2011, soit une diminution de plus de 20 %.

1. M. Bourke est directeur général du Regroupement national des conseils régionaux en environnement.

Source : Shields, 2015a.

Le budget de la santé, la même année, représentait environ 40 % du budget global du Québec. C'est l'État dans l'État. Celui de l'environnement, l'équivalent d'un petit poussin. La restructuration des ministères en fonction d'une approche globale plus écologique n'est pas pour demain. On peut cependant anticiper en partie l'avenir qui se dessine en observant les initiatives communautaires qui sont déjà à l'œuvre ici et là dans le sens d'une transition sociale-écologique. Examinons quelques expériences émergentes qui illustrent en partie l'horizon d'un État social-écologique.

LE DÉFI DE LA TRANSITION SOCIALE-ÉCOLOGIQUE DES COMMUNAUTÉS : LES EXPÉRIENCES ÉMERGENTES

L'approche des *Initiatives de transition* (anciennement *Villes en transition*) a été créée il y a à peine une décennie (2006) dans la ville de Totnes, au Royaume-Uni, afin que les citoyens puissent se mobiliser et mettre en place des solutions pour faire face à la crise écologique et sociale telle qu'elle se manifeste dans nos villes. L'approche permet de créer des communautés plus résilientes. Il

existe aujourd'hui près de 700 *Initiatives de transition* dans le monde, dont une quarantaine au Canada. Parmi ces dernières figurent en bonne place les initiatives de la région de Montréal, d'ailleurs en pleine expansion.

Les initiatives en matière d'agriculture urbaine

Comme le racontent les dirigeants du mouvement Agriculture Montréal :

Le mouvement d'agriculture urbaine est souvent associé aux initiatives présentes sur l'île de Montréal, mais il s'étend au-delà des limites de la ville. De nombreux groupes et citoyens sont d'ailleurs actifs entre autres à Laval et à Longueuil.

[...]

La vitrine en agriculture urbaine Agriculture Montréal est fière d'annoncer que les résidents des villes situées dans la première couronne de la région métropolitaine de Montréal peuvent maintenant inscrire leur jardin sur le portail. Certaines villes telles que Laval, Boucherville, Longueuil et Brossard ont déjà adhéré au mouvement avec l'inscription de jardins individuels, collectifs, pédagogiques ou communautaires. L'invitation a donc été lancée pour encourager le développement et la mise en valeur des initiatives de jardins et même de ruchers [...]. Cette récente expansion du mouvement fait suite à un colloque sur la santé alimentaire des Lavallois, organisé par leur Comité d'action sur la sécurité alimentaire de Laval (CASAL).

L'agriculture urbaine se veut une stratégie visant à lutter contre l'insécurité alimentaire en améliorant l'accessibilité à des aliments de qualité, et par le fait même l'état de santé général des populations vulnérables [...]. Pour le DSP et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, l'exemple de Laval est un cas particulier qui se distingue du reste du Québec quant à son taux d'insécurité alimentaire liée au revenu, soit de 10,2% à Laval pour 7,5% au Québec. L'arrondissement Chomedey, où se trouvent des initiatives d'agriculture urbaine déjà carto-

graphiées sur la vitrine, se caractérise par des ménages à faible revenu (19,9 % de la population) et immigrants (36 % de la population).

Avec un système de transport en commun déficient, un coût élevé des produits et un problème de proximité des points de service, l'accessibilité de l'offre alimentaire représente un défi de taille, à Laval. Pour le CASAL, les initiatives en agriculture urbaine viennent donc en aide aux populations touchées par ces facteurs occasionnant une insécurité alimentaire.²

Le mouvement Agriculture Montréal est d'ailleurs soutenu dans son intervention par un groupe de recherche de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) spécialisé en la matière, le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)³.

Bref, nous dit la journaliste Claudia Guerra, « on cultive sa communauté » :

Des citoyens engagés s'approprient trottoirs et façades urbaines pour favoriser l'alimentation de proximité et encourager le libre accès, à travers diverses initiatives de production : création de jardins comestibles où l'on intègre des arbustes fruitiers, de vergers, de platebandes fruitières, de potagers-forestiers, autour desquels on greffe activités sociales et ateliers pédagogiques. D'autres se concentrent sur les ressources existantes, à commencer par les collectifs de cueillette de fruits, qui sont apparus depuis peu à Montréal et qui font des pas de géant (Guerra, 2014).

Des organisations comme la SOVERDI et le regroupement des écoquartiers développent des corridors d'arbres (2 000 arbres mis en terre en 2016). D'autres font la « révolution des ruelles ». En effet, depuis plus de 10 ans, des projets de ruelles vertes portés par des quartiers ont été réalisés dans Rosemont–La Petite-Patrie, dans Centre-Sud, dans Hochelaga-Maisonneuve et Saint-Henri (Couturier, 2016).

2. Voir à <<http://agriculturemontreal.com>>, consulté le 20 septembre 2016.

3. Voir à <<http://www.aulab.uqam.ca>>, consulté le 20 septembre 2016.

Des initiatives dans le secteur de la récupération et de la transformation des aliments

D'autres encore font dans la récupération d'aliments, comme nous le dit en entrevue Nathalie McSween, coordonnatrice de la table de concertation de 42 organisations majoritairement communautaires en Outaouais :

La TCFDSO a lancé en 2014, sous l'impulsion de ses membres, un projet mobilisateur : l'Escouade anti-gaspillage alimentaire. Grâce à des partenariats novateurs avec des agriculteurs et des commerçants de la région de l'Outaouais et à l'engagement d'une centaine de bénévoles, l'Escouade anti-gaspillage alimentaire a glané et récupéré plusieurs dizaines de tonnes de fruits et légumes frais dans les champs des agriculteurs, les marchés publics et les commerces de proximité afin de les redistribuer aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire. Suite à la première année d'activité de l'Escouade, le Regroupement des cuisines collectives de l'Outaouais a développé des cuisines collectives anti-gaspi, afin de transformer ces denrées et de distribuer des plats préparés aux personnes vulnérables de ses communautés d'intervention (McSween, 2016).

Des initiatives de protection de la santé et de la sécurité face aux projets de pétrolières

Dans un autre registre, les municipalités de la grande région de Montréal et des groupements de citoyens s'inquiètent de la menace pétrolière sur Montréal et ses quartiers, comme nous le dit fort bien Normand Beaudet, étudiant en traitement des eaux, dans un article intitulé « Trois jours sans eau et c'est la mort » :

Une profonde inquiétude des autorités s'explique par le fait qu'aucune des installations de traitement de l'eau potable dans la région de Montréal n'est équipée pour purifier une eau contaminée par des dérivés de pétrole. Une fuite de pétrole brut créerait des dépôts persistants à proximité

des prises d'eau. Une situation qui polluerait l'approvisionnement en eau potable et les équipements servant des millions de citoyens... (Beaudet, 2016)

Des initiatives de développement d'économies de proximité

Dans un contexte où les communautés locales, les citoyens et les élus sont de plus en plus inquiets des transformations de l'économie – notamment les pertes de souveraineté qu'elles entraînent sur leur territoire et leurs ressources, et la menace que le développement extraverti fait peser sur l'emploi local et régional –, l'idée d'un renforcement des économies de proximité **ancrées dans les territoires** a pris un élan nouveau. Ce mode d'organisation de l'économie est singulier et se distingue de l'économie capitaliste de marché par la relation directe des entreprises de cette économie avec les communautés qu'elles desservent, une relation adossée à un ancrage dans la vie locale. **Elle est donc très liée au développement local, est axée sur les besoins** plutôt que sur l'offre et dispose généralement de règles prudentielles (ce type d'entreprises ne va pas en bourse). Elle est donc perçue par plusieurs, aujourd'hui, comme un **espoir réinventé**. D'où le fait qu'elle effectue une percée chez les élus locaux et les responsables du développement régional, qui ont commencé à s'en emparer en faisant valoir ce que la pensée économique dominante tend à oublier ou à nier, à savoir que les territoires sont la première échelle de l'économie, et non un résidu passéiste. Hier branchées sur l'emploi et les conditions de vie des familles, ces économies de proximité font de plus en plus la jonction entre l'emploi, les conditions de vie et le virage écologique.

Des initiatives socioéconomiques dans le secteur du logement à Montréal

L'expérience d'écobâtiment de la coopérative d'habitation Le Coteau vert, à Montréal, dans Rosemont–La Petite-Patrie, est fort révélatrice. Récit en quelques paragraphes.

Innovateurs, verts et abordables. Les 155 logements communautaires en construction aux abords de la station de métro Rosemont se démarquent. Malgré d'énormes contraintes budgétaires, ils intègrent plusieurs mesures écologiques qui permettront d'économiser de l'énergie et de l'eau. Destinés à des familles et des personnes seules, ils s'insèrent dans un environnement où il fera bon vivre. Pour plusieurs des futurs résidents, il s'agit d'un rêve qui se réalise.

Après un long processus, qui s'est échelonné sur plus de 20 ans, l'ancien site des ateliers municipaux Rosemont change de vocation. La construction de la coopérative d'habitation Le Coteau vert et de l'organisme à but non lucratif Un Toit pour tous avance rondement. Dans environ un an, des enfants joueront dans la vaste cour intérieure... et des vêtements sécheront sur les cordes à linge... Le Coteau vert comptera 95 logements et accueillera des familles. L'OBNL Un toit pour tous, de son côté, comprendra 60 logements destinés à des familles monoparentales, des personnes seules et des petits ménages.

[...] Parmi les mesures vertes privilégiées, notons la géothermie, la récupération de la chaleur des eaux grises, l'utilisation de matériaux durables et sains et l'installation d'appareils à faible débit d'eau. Les bâtiments, qui seront certifiés Novoclimat, sont conçus pour accueillir, lorsque possible, des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, de même que des toits verts. Il n'y aura que 12 espaces de stationnement, réservés pour la plupart au service de partage de voitures Communauto. Le but ? Faire place à la verdure et favoriser l'utilisation du vélo et des transports en commun (Bonneau, 2016).

Des initiatives économiques dans le secteur forestier en région

En région, des communautés forestières prennent le virage de la biomasse grâce à leurs coopératives et, du coup, anticipent la création d'emplois écologiques dans une industrie qui était en déclin. Récit en deux temps trois mouvements.

Les communautés forestières sont en crise depuis longtemps : les dernières années ont été particulièrement difficiles, l'ensemble des emplois forestiers depuis 2005 est passé de 144 000 à 68 000, une chute de près de 55 %. Du côté du réseau coopératif dans ce secteur, le chiffre d'affaires, dans la dernière décennie, est passé de 460 à 225 millions de dollars et les emplois coopératifs de 6 400 à 3 000. Comment des communautés font-elles face à ces enjeux de dépossession et à l'enjeu de plus en plus déterminant de l'urgence écologique ? Récit d'une expérience de conversion d'entreprises coopératives prenant le virage vert.

C'est depuis 2007 que la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) pilote un projet qui vise à soutenir l'engagement des coopératives dans l'utilisation de la biomasse forestière. Cette transformation des coopératives forestières dans les dernières années est très peu connue. Il s'est opéré là un virage majeur vers la filière énergétique et plus [particulièrement] vers la **biomasse forestière**. La FQCF réalise que ses membres peuvent devenir des vendeuses d'énergie verte pour leur communauté plutôt que de simples cueilleuses de matière première.

La FQCF regroupe quelque 40 coopératives de travailleurs du secteur forestier. Ces coopératives emploient plus de 3 000 personnes. Elles sont engagées dans tous les secteurs de l'industrie : production de plants en pépinière, sylviculture, récolte et transformation. Fortes de leur expertise, les coopératives développent de nouvelles activités, dont l'utilisation de produits forestiers non ligneux et de la biomasse forestière à des fins énergétiques. La biomasse forestière est constituée de tous les végétaux d'une forêt : arbres, plantes, arbustes et feuillages. Sur le plan énergétique, toutefois, les différents intervenants s'intéressent surtout aux résidus de coupe forestière qui sont habituellement

laissés en forêt lors de la récolte du bois à valeur commerciale. Parfois aussi, on produit de la biomasse en plantant des arbres à croissance rapide (peupliers ou saules) qui seront récoltés quelques années plus tard. En vertu de ses propriétés physiques, la biomasse forestière peut remplacer les combustibles fossiles, car cette dernière est considérée comme neutre en carbone et son utilisation en tant que source d'énergie permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), biomasse forestière utilisée pour des fins énergétiques et produite dans le cadre d'un aménagement intégré et durable des forêts.

La FQCF a alors déployé une stratégie afin de chauffer les bâtiments institutionnels à l'aide de cette biomasse forestière. En 2007, la FQCF a présenté au gouvernement et à l'Agence de l'efficacité énergétique un projet de valorisation de la biomasse forestière visant la maximisation des retombées économiques pour les régions du Québec. De 350 à 400 projets de chaufferies institutionnelles ont été projetés, avec la création en vue de près de 1 000 nouveaux emplois, en plus de consolider les emplois actuels dans l'ensemble des coopératives forestières. Assez rapidement, une douzaine de coopératives se sont engagées dans ces projets avec les établissements locaux de leur communauté. La première chaufferie institutionnelle conçue pour être alimentée à la biomasse forestière a été inaugurée à l'hôpital d'Amqui, en Gaspésie, en 2010. La FQCF a également organisé des missions pour les dirigeants de ses coopératives en Europe et aux États-Unis. Le développement de cette filière permet non seulement **d'améliorer le bilan écologique**, mais aussi de **consolider les collectivités locales**, car les retombées des activités économiques des coopératives y sont entièrement réinvesties, contrairement aux profits des multinationales. De l'avis de tous (ou presque), dans le secteur de la forêt, ce que la FQCF est en train de faire constitue une véritable expérience de conversion écologique de l'économie en milieu forestier (Lessard, 2012).

Des initiatives de finance sociale de proximité émergent

En 3 ans, La Ruche, une plateforme de sociofinancement, a recueilli 1,1 million de dollars pour 192 projets locaux soutenus par près de 10 000 contributeurs, projets sociaux comme celui de la clinique SABSA, à Québec, ou des projets socioécologiques comme les moutons tondeurs dans le parc du Pélican, à Rosemont, à Montréal. Encore très nouveau tout ça, certes! Initiatives appelées à une certaine croissance? Cela dépend! Si le mouvement communautaire s'empare des outils du sociofinancement et de ce qui vient avec, c'est-à-dire rassembler une communauté autour d'un projet, ça pourrait aller loin. Le Mouvement Desjardins est déjà dans le coup (Paré, 2016).

La conversion écologique n'est pas et ne sera pas un long fleuve tranquille

Comme on l'a vu, de nouvelles menaces pointent à l'horizon ou existaient déjà sans qu'on en connaisse trop les raisons ou sans pouvoir replacer les pièces du casse-tête: 1) menace de la pollution et donc sur la santé dans les quartiers populaires des grandes villes; 2) menace du transport de matières dangereuses par train ou par pipelines qui s'est intensifiée depuis un certain nombre d'années pour désenclaver la production de l'Ouest canadien (et de l'ouest des États-Unis), affectant ainsi des milliers de communautés; 3) menace du gaz de schiste sur des centaines de communautés couvrant un territoire regroupant 2 millions d'habitants le long de la vallée du Saint-Laurent et mettant en péril 16 000 terres agricoles. Voilà les défis auxquels l'action communautaire, coopérative et syndicale est aujourd'hui aux prises... **sans échappatoire possible** (Guilbault, 2009).

Les communautés ne peuvent pas être laissées à elles-mêmes pour répondre à ces défis. Les choix qui les concernent exigent d'être replacés dans les débats et choix collectifs qui engagent l'avenir de toute la société québécoise. En ce sens, la vigueur et la générosité des initiatives citoyennes ne font pas disparaître l'impératif d'un **cadre macropolitique** que seule une mobilisation de tous les mouvements sociaux et de l'État québécois pourra être en mesure d'imposer. Pourquoi ?

Dans cette transition sociale-écologique, il y a une réponse locale, celle des économies de proximité. Celles-ci, au Québec, ont déjà une longue histoire : celle de la mise en marché collective des agriculteurs, celle des mutuelles d'assurance issues du monde du travail d'aussi loin que dans les années 1840-1850, celles des coopératives d'épargne et de crédit, celle des coopératives forestières. Puis ont émergé depuis les années 1960 des coopératives de travail, des ressourceries et des entreprises d'insertion, des coopératives de santé, des coopératives d'habitation, etc.

Mais on ne peut en rester au *small is beautiful*. Les rapports de force inégaux qui dominent nos régions, introduits par l'économie capitaliste de marché, c'est-à-dire par les multinationales, se doivent d'être pris en compte. Les intérêts corporatifs devront être bousculés avec vigueur pour que le rapport de force se déplace en faveur des communautés. Pour cela, les mouvements sociaux nationaux se doivent d'être de la partie. Dans ce rapport de force, c'est l'État qui, en dernière instance et à la suite de mobilisations des communautés, peut jouer un rôle majeur pour contraindre les multinationales. C'est l'État qui peut élaborer une écofiscalité engageant toute la société pour stimuler la production de la filière des énergies renouvelables, adopter une politique d'« agriculture écologiquement intensive », etc.

Nous ne sommes pas les seuls à opter peu à peu pour des initiatives fortes de la part des communautés. La journaliste Bénédicte Manier a sillonné la planète pendant

des années et a observé l'émergence de ces «révolutions silencieuses», des initiatives qui remettent à flot de petites et moyennes entreprises en difficulté, plongent dans la construction d'habitats coopératifs, créent des banques communautaires ou coopératives, démarrent des ateliers de réparation, aident à régénérer des écosystèmes (Manier, 2012). Bref, le phénomène est international. Avantage des communautés disposant d'une économie de proximité forte adossée à des services communautaires et publics : l'économie de proximité est **sédentaire**, c'est-à-dire faiblement exposée à la compétition mondiale – agriculture biologique, construction, services de santé communautaires de première ligne, production et distribution de l'électricité par des énergies renouvelables, etc. Elle est un garde-fou important en temps de crise et l'un des dispositifs permettant de contrer les multinationales. Elle est un terrain fertile pour réfléchir l'économie autrement dans une perspective qui rejoint fort bien les valeurs du «communautaire». Mais il y a **des conditions** pour intensifier l'organisation des communautés dans cette direction. Elles concernent l'indépendance financière et l'autonomie politique du «communautaire».

LES DÉFIS DE L'AUTONOMIE POLITIQUE DU «COMMUNAUTAIRE»

La mobilisation citoyenne prend des formes différentes selon que l'on est dans un quartier populaire d'un grand centre urbain ou d'une ville moyenne, ou encore en région éloignée des grands axes. Il y a néanmoins des points communs, comme la place qui est accordée à la formation citoyenne des membres, à la recherche d'un financement adéquat et à la vitalité démocratique des organisations.

Le défi de la formation citoyenne dans les organisations communautaires

La formation citoyenne, dans le mouvement communautaire, semble être en déficit. La préoccupation première au sein de nombre d'organisations communautaires est aujourd'hui celle de la gestion, des finances et de la reddition de comptes à leurs bailleurs de fonds. Bien qu'obligatoire dans la conjoncture d'un financement public élevé (équivalent à 66 % de leur budget en moyenne – MESS, 2014) et fortement balisé par des programmes, cela contribue au développement d'une pensée managériale, tout comme beaucoup de consultations publiques depuis la Loi sur l'administration publique de 2000, type de consultations à ne pas confondre avec la démocratie délibérative (Piron, 2013, p. 90-101).

Du coup, la dimension citoyenne de la formation offerte au milieu communautaire a été négligée. Cette dimension citoyenne, qui **réintroduit le politique dans le débat public**, a trait à l'histoire du mouvement communautaire, à l'analyse des enjeux économiques, sociaux et écologiques d'aujourd'hui, au tour d'horizon nécessaire de la conjoncture politique et économique, à l'analyse d'une société devenue malade de sa gestion (Gaulejac, 2009), etc. Cette formation citoyenne a aussi trait à la réappropriation de pistes de solutions d'intérêt général issues de l'action communautaire autonome prise comme ensemble par-delà ses pratiques sectorielles.

Tout ça parce que le « communautaire » a besoin de **leaders sociaux** présents dans leur communauté, leaders qui travaillent à mobiliser la population pour qu'elle s'organise en cultivant son pouvoir d'agir (*empowerment*). Cette capacité de leadership social passe bien avant celui d'être des administrateurs, des gestionnaires professionnels de services d'intérêt collectif ou des représentants dans les dispositifs de consultation des pouvoirs publics. La formation citoyenne, aujourd'hui point aveugle du « communautaire » dans plusieurs secteurs, peut et doit

redevenir une priorité pour tous les acteurs concernés. Sans cette formation, le « tigre communautaire risque de se dégriffer » : de laboratoire de politiques sociales, il serait trop devenu un partenaire des réseaux publics et même privés... diagnostique Henri Lamoureux (2010). Lamoureux posait déjà bien la question qui tue : « Le mouvement communautaire est-il toujours un mouvement citoyen d'intérêt public ou en voie de devenir une composante du réseau public ? »

Le défi du financement dans les organisations communautaires

L'autonomie politique est fortement associée à la nature et à la diversité des sources de financement qui alimentent les organisations communautaires. Leur capacité d'indépendance économique va de pair avec leur autonomie politique, même si ce n'est pas une condition suffisante. La vitalité démocratique du noyau de militants de ces organisations et leur formation citoyenne font également partie de l'arsenal de l'autonomie politique.

L'une des règles du jeu est que si vous êtes dans le monofinancement public, vous êtes en position objective de dépendance. Un certain nombre d'organisations communautaires ont bien saisi le problème, à savoir qu'il importe de diversifier ses sources de financement. Mais il reste que de nombreuses organisations sont d'abord et avant tout sous perfusion d'un financement public du gouvernement du Québec. Elles s'interdisent alors de faire leur propre planification stratégique en répondant sur leurs propres bases aux questions essentielles à se poser : Qu'allons-nous et que voulons-nous devenir et faire, par exemple, dans les cinq prochaines années ? Quel est l'horizon possible de changement social dans notre communauté et dans notre secteur ? Questions à défaut desquelles on navigue sans plan de match.

Différentes portes peuvent s'ouvrir aux organisations communautaires : la cotisation des membres et du grand public dans le cadre de campagnes annuelles ; se tourner vers des partenariats avec des institutions locales (municipalités, collèges, universités) ; regarder du côté des fondations ; se bâtir un patrimoine immobilier en misant sur l'entrepreneuriat collectif (coopératif ou associatif) ; miser sur la finance solidaire qui peut appuyer des projets socioéconomiques par son système de prêts de capital patient (caisses de retraite des organisations syndicales, caisses de groupe de Desjardins comme la Caisse d'économie solidaire) ; se constituer un fonds propre d'innovation hors des programmes publics...

Sur la question du financement, il faut d'abord prendre acte de la grande diversité sectorielle et territoriale du « communautaire ». Le secteur du sport et des loisirs vit un autre type de difficultés que celui de la santé ou celui du socioculturel, ou encore celui du logement, et ainsi de suite. De telle sorte qu'il n'y a pas qu'un seul modèle économique pour tout le « communautaire ». Il faut penser des modes de financement pluriels qui tiennent compte de cette diversité. Le dénominateur commun est certainement d'éviter que le financement public soit à une telle hauteur (à un fort pourcentage) que ces organisations n'ont plus les moyens de se concevoir autrement que comme « associations parapubliques » (Artois et Hamzaoui, 2013).

Dans certains secteurs, être une « association parapublique » a beaucoup de sens. Ce fut le cas pour les centres de la petite enfance, initiative qui a émergé d'une convergence du mouvement communautaire et du mouvement des femmes pour aboutir dans la mouvance de l'économie sociale. Mais ce n'est pas le cas d'un grand nombre d'organisations communautaires. Autrement dit, l'autonomie politique, en partie soutenue par un financement approprié (diversifié, pensé stratégiquement...), permet de garder l'engagement social initial d'une organisation dans de nouveaux contextes **en évitant qu'il change de sens et de cible**. Sinon, de composante d'un

mouvement social, l'organisation concernée devient peu à peu un simple **groupe de pression** ou une simple « association parapublique ».

Finalement, le degré d'autonomie politique et le financement qui lui correspond a pu prendre **plusieurs voies**. Toutes les organisations ne vivent pas le scénario du passage d'une « communauté de militants » à un simple groupe de pression. En fait, au cours de nos différentes recherches, nous avons été à même de constater qu'il y a plusieurs voies possibles pour maintenir son autonomie politique et la mobilisation qui l'accompagne. Mais il y a des choix à faire. On peut minimalement voir trois types de choix qui se sont configurés au fil du temps :

1. des organisations ont fait le choix de maintenir une distance face aux pouvoirs publics en gardant une marge de manœuvre par le croisement d'un financement propre (avec un large noyau de sympathisants animés par des militants et soutenus par des donateurs) et d'un financement public ;
2. des organisations ont fait le choix de travailler prioritairement à l'échelle locale en misant beaucoup sur leurs militants et leurs bénévoles, et sur l'autogénération de revenus par leurs services à la communauté, pas seulement sur le financement public ;
3. d'autres organisations font plutôt le choix de miser surtout sur leurs professionnels et d'aller prioritairement vers le financement public en en faisant leur assise principale.

Dans la première catégorie d'organisations, il y a passablement d'argent et des salariés professionnels, mais on garde relativement intacte l'ambition d'un changement sociopolitique parce que le membership est large et mis à contribution sur une base régulière. C'est souvent le cas d'organisations engagées sur des enjeux environnementaux. Dans le deuxième cas de figure, le travail réalisé est plus discret, moins dans l'espace public, mais est fortement enraciné dans les communautés. Les centres communau-

taires de loisir sont de ce type. Dans le dernier cas de figure, les organisations sont devenues professionnelles, et la professionnalisation n'est pas seulement dans l'organisation, elle est l'organisation. Et le travail avec les ministères et les services de l'État y est un élément dominant.

Or il y a peu d'avancée sociale à moyen terme sans militants et sans autonomie politique réelle par rapport à l'État. Les organisations écologistes donnent souvent le pas à cet égard. Équiterre, parmi d'autres, en fournit un bon exemple avec, au cœur de sa dynamique sur 20 ans d'existence, plus de 15 000 membres et donateurs, près de 200 militants et une cinquantaine d'employés salariés. Grâce à ses membres et à ses donateurs, elle peut disposer d'une solide part de fonds propres (près de 50%) acquis par ces campagnes de financement (rapport annuel 2015).

Un financement propre par des entreprises collectives
et la mise à profit de la finance solidaire

Dans le contexte actuel d'austérité, mais aussi en prenant acte de la tendance assez généralisée des États à assumer moins de responsabilités dans la redistribution de la richesse, les différents secteurs du mouvement communautaire n'ont d'autre choix que de diversifier plus que jamais leurs sources de financement. Les grandes caisses de retraite (celles des syndicats, notamment), y compris la caisse de retraite des organisations communautaires (qui dispose de plus de 38 millions de dollars), commencent à s'ouvrir à un financement rendu disponible pour les infrastructures sociales des organisations communautaires, comme le fait déjà par exemple la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

Le Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes (RRGC)

Le Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes (RRGC) a été mis sur pied il y a près de 10 ans, projet devenu opérationnel à partir de 2008. Il a aujourd'hui en caisse la somme

de 38 615 368\$, mettant à contribution 580 groupes et une base de 5 304 salariés participants¹. Il a permis que les salariés du « communautaire » puissent bénéficier d'un minimum de revenu décent au moment de leur retraite. Les principales conditions d'adhésion sont d'être un groupe communautaire ou à vocation sociale ou culturelle ; un groupe dont la mission vise ou inclut la transformation sociale ; un groupe dont la mission ne dépend pas du gouvernement. Centres de femmes, carrefours jeunesse-emploi, centres d'action bénévole, cuisines collectives et organisations de coopération internationale font partie du type d'organisations qui y participent. Le régime garantit le versement des rentes acquises, peu importe la situation financière du régime ou le rendement à court terme de la caisse, d'où une gestion des fonds (de 38 millions de dollars) qui évolue dans le cadre de règles prudentielles, comme il se doit.

1. Le nombre de 5 000 salariés participants est encore bien petit, alors qu'il y en aurait potentiellement près de 50 000. Idem pour le nombre d'organisations participantes qui ne sont que 580, alors qu'il y aurait quelque 5 000 groupes subventionnés par Québec. Un certain nombre d'organisations n'ont pas la masse critique suffisante, mais quand même.

Source: <<http://regimeretraite.ca/site/>>, consulté le 20 septembre 2016.

La Caisse d'économie solidaire Desjardins

La Caisse d'économie solidaire Desjardins est une caisse d'économie fondée en 1971 par la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Elle est devenue avec le temps le principal partenaire financier de quelque 3 400 syndicats, organisations communautaires, coopératives, associations à vocation économique et associations culturelles, et de près de 12 000 membres individuels. À l'heure où on s'interroge sur les banques en cherchant des alternatives, il ne faut pas chercher trop loin. De façon notable, l'expérience des 45 ans de la Caisse d'économie solidaire Desjardins le démontre. Début modeste, avec 65 organisations qui décident de mettre chacune 5 000 \$ pour assurer son démarrage en tant que caisse d'économie. Résultat : après 45 ans, cette caisse de groupes qui fait partie de la famille Desjardins est l'une de ses caisses les plus importantes, avec 1,4 G\$ de volume d'affaires. Parcourir les différentes périodes de cette caisse est stimulant pour n'importe quelle organisation qui a l'ambition de croître et de se renouveler constamment. Sa dernière décennie est d'ailleurs remarquable (2004-2015) : elle mise sur l'investissement socialement responsable et sur le développement durable, et s'engage sans hésitation, s'il y a viabilité économique à

l'horizon, dans des projets d'infrastructures sociales coopératifs et associatifs. Pour en savoir plus, consultez l'ouvrage récent de l'historien du monde coopératif Pierre-Olivier Maheux.

Source : Maheux, 2016.

Les organisations communautaires qui songent à faire des investissements d'infrastructures sociales pour leur développement disposent maintenant d'une **porte d'entrée, c'est l'immobilier collectif**. C'est-à-dire devenir propriétaire de l'immeuble qu'elles louent. Cette perspective existe déjà dans le secteur de l'habitation pour des familles. La propriété collective peut être généralisée à l'infrastructure sociale de nombreuses organisations : centres communautaires, maisons des aînés ou maisons de la famille, carrefours jeunesse-emploi, organisations engagées dans la récupération et le recyclage, dans la transformation des aliments, etc. Il y a des avantages : acquérir une bâtisse plutôt que d'en louer une, c'est **avoir un actif patrimonial** qui permet des économies et offre une sécurité ainsi qu'un pouvoir de négociation dans différentes circonstances, car c'est une preuve de durée et une garantie qui peut appuyer des demandes d'emprunts, de même qu'une fierté pour les membres et les résidents, qui ont leur propre lieu de rencontre. Vu sous cet angle, le Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes (RRGC) est le premier à pouvoir être interpellé. En région, des caisses de retraite s'engagent déjà dans le secteur des ressources naturelles (foresterie et agriculture) à partir d'un fonds vert qui soutient l'exploitation de la biomasse forestière par des coopératives (Beaudin, Laplante et Lizée, 2016).

Les fondations privées ou publiques peuvent-elles faire bon ménage avec le « communautaire » ?

Les fondations privées ou publiques peuvent-elles faire bon ménage avec le « communautaire » ? Rien n'est moins sûr ! On se retrouve avec une grande diversité oscillant entre deux pôles : *a)* des fondations publiques vouées au développement de la justice sociale par un soutien continu au mouvement communautaire, non seulement dans leurs missions, mais dans la composition de leurs CA et de leurs comités, de même que dans leurs placements ; *b)* des fondations privées familiales qui disposent d'une grande influence de par les sommes dont elles disposent, mais avec des décisions fortement centralisées et des placements dans la bonne vieille tradition du secteur privé. Les premières, et il y en a, ne posent pas de problèmes majeurs. Certaines l'ont démontré largement. Les secondes font problème. Voyons en quoi à partir du compte rendu d'un journaliste et militant du « communautaire » bien connu, Jacques Fournier.

Les « bénévoles d'affaires » font problème

Témoignage entendu l'autre soir lors de l'AG d'un groupe communautaire. Les patrons des entreprises privées encouragent leurs cadres à être « bénévoles d'affaires » auprès de groupes communautaires : siéger [au] CA, faire de l'assistance-conseil financière, etc. C'est bon [à] mettre sur le CV et c'est bon pour l'image de la compagnie. Un « bénévole d'affaires » propose ses services à un centre de femmes. Il dit à une intervenante, qui anime des rencontres de groupe avec des femmes en difficulté ou en crise : « Connais-tu le coût de revient de chacune de tes rencontres ? Parce que si tu le savais, tu pourrais améliorer tes pratiques pour que ça coûte moins cher. » Stupeur de l'intervenante, qui a justement choisi de travailler dans le communautaire pour ne pas avoir à sur-comptabiliser chacun de ses gestes. Peut-être que le « bénévole d'affaires » devrait méditer ces sages paroles d'Einstein : « Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément. »

Source : Fournier, 2016.

En d'autres termes, si les organisations qui s'adressent à des fondations – surtout les privées – n'ont pas une certaine indépendance et ont peu d'expertise comparable, elles risquent alors de s'inscrire dans la mouvance directe des politiques de ces fondations, avec une modification importante du sens et de la direction de leur travail. Car d'importantes **ambiguïtés** sont présentes, en premier lieu l'importation du modèle de l'entreprise privée dans le champ du social, c'est-à-dire la greffe dans le traitement des questions sociales de certaines valeurs telles que « l'importance de l'individu et de ses initiatives », « l'efficacité tangible » et, bien sûr, un zeste de méfiance envers le service public ou le service d'intérêt collectif..

Mais il y a plus : les fondations privées ne se gênent pas pour déterminer des priorités dans chacun des grands secteurs choisis, compte tenu des sommes investies. Autrement dit, la première critique qui peut être faite est qu'une **poignée d'individus** issus du milieu des affaires puissent s'arroger la **liberté de choisir les projets** jugés socialement les plus pertinents parmi les dizaines ou centaines de projets d'organisations qui leur sont présentés. En fait, ce type de fondations remplace purement et simplement l'État auprès des organisations communautaires. Tout en y déléguant, dans certains cas, de leurs employés, qui sont placés sur les CA.

L'obtention de fonds propres dédiés à l'innovation, en tant qu'organisations communautaires

La plupart des organisations communautaires qui disposent de fonds publics sont encadrées par des programmes bien huilés. Il y a peu de place pour des initiatives hors programme consacrées, comme on dit, « à la mission ». Mais aussi, le flux financier entre et sort immédiatement. Pas de place pour des fonds propres reconnus comme tels, acceptés et valorisés. Il y a là une piste à explorer : non seulement il faut réclamer de meilleurs

financements, mais il faut aussi qu'une partie substantielle de ces financements ne soit pas préprogrammée, pour en faire des fonds propres durables consacrés à l'innovation et à des projets de moyen terme.

Bref, on peut entretenir l'espoir de miser sur les dons des particuliers et de ses membres, sur certaines fondations à caractère public, sur la finance solidaire cherchant des avenues d'investissement socialement responsable, voire sur des fonds publics dédiés à l'innovation évoluant sur le moyen terme ou encore sur une plus grande syndicalisation des salariés du secteur. Ce potentiel permet de diversifier les sources de financement, mais il a été jusqu'ici insuffisamment utilisé parce que nombre d'organisations se laissent happer par l'urgence.

Bien sûr, dans plusieurs secteurs, on en revient toujours aux fonds publics comme source de financement stratégiquement essentielle. L'importance de la négociation de ces organisations avec l'État, sur des questions relatives à l'environnement du financement pour le sécuriser, demeure un point d'achoppement : financement ou non de la mission, financement ou non de l'innovation et dans quelle proportion, financement dans la durée ou pas, récurrent ou pas. Il n'y a pas de solution simple. Le financement des organisations communautaires est un combat quotidien qu'il faut approcher politiquement, pas seulement en termes de gestion et de reddition de comptes.

EN GUISE DE CONCLUSION

Terminons avec ces mots de Tim Brodhead, le pdg de la Fondation McConnell, fondation bien placée, depuis des décennies, pour être un bon observateur et un complice du mouvement communautaire :

Il est difficile de parler « du » secteur communautaire puisqu'il comprend de nombreux types d'organismes dont les rôles sont différents. Je dirais cependant que les

activités principales des organisations communautaires ne s'en tiennent pas seulement à la prestation de services et la mise en œuvre de programmes [...] On accorde plus d'attention aux causes fondamentales des problèmes sociaux et économiques, à l'élaboration et à la promotion de politiques, à l'entrepreneuriat pour l'obtention d'un flux de revenu durable, etc. Ceci étant dit, le secteur communautaire est encore fondé sur **l'engagement civique...** (Brodhead, 2010)

Ce diagnostic est-il trop optimiste? Minimale-ment, il existe un courant au sein du « communautaire » d'aujourd'hui qui continue d'aller dans cette direction, mais pour cela, par-delà les réponses aux urgences (besoins immédiats), **il faut avoir de l'ambition**. Qu'est-ce à dire? Un Québec de villes « durables », c'est l'ambition des toits verts, des jardins communautaires, des ruelles aménagées avec beaucoup d'arbres, des déchets domestiques recyclés, un transport en commun électrifié, parce que, comme on l'a vu, la plupart des problèmes économiques et sociaux de nos communautés ont leur réponse dans l'écologie. Et dans un horizon nouveau, celui d'un État social-écologique, ce que nous verrons dans le chapitre final, à partir du chemin parcouru par l'État-providence au Québec depuis 50 ans.



Le mouvement communautaire, le projet de société et l'État social dans la prochaine décennie

Comment changer de trajectoire de société dans une économie ouverte et mondialisée où règne le « tout au marché », tout en faisant face à l'urgence écologique ? Sommes-nous en déficit de réflexion et de perspective à ce propos ? Canal Savoir a produit à l'automne 2015 un documentaire sur le sujet intitulé Le Québec en panne d'histoire ? L'équipe de réalisation, sous la direction de Lloyd Pasqualetti et Lisa-Marie Lampron, a procédé à une série d'entrevues avec une demi-douzaine de chercheurs et de dirigeants d'organisations diverses parmi lesquels André Beaudoin, d'UPA DI ; Éric Desrosiers, journaliste au Devoir ; Pascale Dufour, politologue ; Gérald Fillion, journaliste écono-

mique à RDI; Pierre Fortin, économiste; Stéphane Paquin, politologue à l'ENAP, et moi-même. Le documentaire présente la question de l'État social de la façon suivante:

En cette époque regorgeant d'enseignements, nous assistons à une profonde remise en question de notre modèle économique. Jugée trop gourmande et peu efficace, **la social-démocratie encaisse les critiques**. Ainsi, le Québec emprunte progressivement la voie du néolibéralisme: compressions budgétaires, privatisation, déréglementation [...] Mais au-delà des gymnastiques budgétaires: quel projet de société se dessine pour le Québec de demain? Manquons-nous d'une vision collective? Autrement dit: le Québec est-il en panne d'histoire? À travers les analyses d'experts, de chercheurs ou de journalistes, cette mini-série documentaire alimente le débat et tente de répondre à ces questions fondamentales pour notre avenir¹.

La social-démocratie encaisse sans doute les critiques du néolibéralisme, mais elle encaisse aussi celles qui proviennent des courants de pensée de l'écologie politique. Le présent chapitre entend approfondir l'analyse et les propositions de l'entrevue que j'accordais dans le cadre de cette série.

LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI EST-IL DANS UN PASSAGE À VIDE DÉVOILANT UNE ABSENCE DE PROJET DE SOCIÉTÉ?

À voir la classe politique actuelle s'entendre à peu de choses près sur les principales lignes de force du développement économique et social, soit l'équilibre budgétaire obligé, l'exploitation des énergies fossiles, des services publics gérés dans une logique comptable où la privatisation partielle n'est jamais loin, on croirait qu'il

1. Voir le documentaire en 3 épisodes de 30 minutes disponible à l'adresse suivante: <http://www.canalsavoir.tv/emission/quebec_panne_histoire>, consulté le 20 septembre 2016. C'est le troisième épisode qui aborde le sujet dont nous traitons dans ce chapitre.

y a un passage à vide. C'est à partir d'une lecture des mouvements sociaux des 50 dernières années que l'on peut davantage voir que le Québec est le produit **d'une histoire où plusieurs projets se sont affrontés**, projets portés par des forces sociales différentes, voire opposées. Plutôt qu'une absence de projet, c'est la **coexistence conflictuelle de plusieurs projets** qui a eu lieu. Tout projet de cette nature s'inscrit dans un rapport de force. Or, ce qui donne à penser qu'il y a un passage à vide, c'est que cette coexistence, depuis plus ou moins deux décennies, s'est considérablement modifiée en faveur d'un seul projet, qu'on peut résumer par la formule du « tout au marché », qui a occupé la plus grande partie du champ de la pensée économique et sociale, puis des politiques publiques qui l'accompagnent au sein des institutions québécoises elles-mêmes. Nous verrons plus loin que c'est en prenant en charge l'urgence écologique qu'un autre projet de société peut aujourd'hui prendre tout son sens.

L'omniprésent projet du « tout au marché »

Qu'est-ce qui sous-tend le modèle du « tout au marché » ? Le point central est sans aucun doute la **montée en puissance des multinationales** dans le monde. Car ce sont des multinationales qui gouvernent le monde. Dire les choses de cette manière demeure cependant un peu abstrait et ne semble pas nous concerner vraiment, sinon de loin. Plus concrètement, en réalité, **ces multinationales gouvernent nos vies quotidiennes**, que ce soit dans l'agriculture et l'alimentation (les grandes chaînes et les Walmart de ce monde); dans l'univers de la santé, et de façon notable avec l'industrie pharmaceutique; dans les énergies avec les pétrolières, les gazières et les minières, ou dans le transport avec l'industrie de l'automobile et du camionnage, de même que dans la culture et les communications avec les Google et Apple de ce monde.

L'exemple de la filière agricole et agroalimentaire : la mainmise de l'*agrobusiness*

Au Nord et encore plus au Sud, l'enjeu de la **souveraineté alimentaire** n'a pas surgi à l'avant-scène internationale par hasard. Cela tient du fait que l'agriculture et la filière alimentaire subissent, tendanciellement, **le même traitement industriel et financier que les autres activités économiques**. Résumons la chose : de grandes firmes multinationales assurent l'agrofourmiture (Monsanto, Bunge, Syngenta, Archer Daniels Midland [ADM], DuPont, etc.) ; de grandes firmes multinationales contrôlent la transformation agroalimentaire (Nestlé, Coca-Cola, General Mills, Kraft Foods, Unilever, Smithfield Foods, etc.) ; de grandes firmes multinationales ont pris en charge la grande distribution de masse (Walmart, Carrefour, Tesco, etc.) dans un marché de plus en plus international.

En somme, à l'échelle de la planète, il y a une asymétrie marquée entre, d'un côté, des producteurs qui restent dispersés et majoritairement de petite taille dans des pays souvent politiquement instables et, de l'autre, les géants du secteur, qui sont de plus en plus concentrés, dominant la commercialisation des produits de même que tout l'aval de cette filière, avec une opacité qui n'est pas la moindre de ses caractéristiques. Question centrale : peut-on laisser aux multinationales la responsabilité de nourrir la planète dans les décennies à venir ? Quotidiennement, au Québec comme ailleurs dans le monde, il y a, par exemple, l'enjeu de l'obésité des enfants en bas âge derrière la faible régulation de l'alimentation, où le sucre, le gras et le sel sont omniprésents. Le contenu cancérigène des produits souvent les plus populaires est aussi à l'origine d'un certain nombre de maladies.

On peut procéder de la même façon pour faire l'examen des multinationales des énergies fossiles (les pétrolières et les gazières, celles du gaz de schiste en tête) ou des multinationales des nouvelles technologies des communications et de la culture, nouvelles industries

mondiales de contenu (Google, Apple, Amazon, Facebook) ou celles de l'industrie pharmaceutique. Dans tous les cas, il y a la constance d'un modèle : la « dictature » d'une minorité d'actionnaires qui s'impose dans la gestion des entreprises en écartant systématiquement les organisations de salariés, puis d'imposants lobbies qui détournent nombre de politiques publiques en faveur de ces entreprises.

Dans le contexte international qui a mis les mouvements sociaux sur la défensive, le Québec vit la **déconstruction de son modèle progressiste d'État social** par une politique fondée sur l'austérité et la référence au modèle néolibéral anglo-saxon : 1) la baisse directe ou indirecte des impôts pour les riches et les entreprises, et la tolérance à l'égard de leurs placements dans des paradis fiscaux ; 2) la mise à l'épreuve du capital social des communautés et des régions (on peut même parler d'atomisation dans certains cas) et des dispositifs de concertation ; 3) l'affaiblissement des régulations publiques au nom de l'expression libre des marchés, etc. Même des fondations privées, mais à vocation sociale, s'en sont inquiétées, sans compter des économistes *mainstream* qui ont affirmé que l'objectif d'équilibre budgétaire du gouvernement actuel, au Québec, se faisait trop vite et trop brusquement.

Cette déconstruction s'accompagne également d'un **déficit démocratique** prononcé. Comme le dit le philosophe et sociologue allemand Jürgen Habermas à propos des États européens, et qui vaut aussi, à notre avis, pour les démocraties de l'Amérique du Nord :

Il existe une tendance générale à l'assèchement de la sphère publique politique. Les gouvernements préférant anesthésier leurs électeurs plutôt que les contrarier sont soutenus par des médias plus enclins à servir leur clientèle qu'à se saisir des conflits et à les éclairer (Habermas, 2015).

Malgré la puissance des lobbies qui ont inversé le rapport de force qu'ont déjà eu les mouvements sociaux auprès des pouvoirs publics, il y a **des contrepoids** : syndicats, écologistes, coopératives, communautés locales organisées à l'initiative d'organisations communautaires

et citoyennes. Et parfois **des politiques publiques** obtenues par des mobilisations sociales qui vont dans la bonne direction. Par exemple, dans l'agriculture et l'agroalimentaire, grâce à son syndicalisme et à son développement coopératif, le Québec, à la différence des États-Unis, a pu s'approprier une partie du marché et faire avancer quelques politiques distinctes de celles du secteur privé. Ou encore, des groupes de citoyens ont réussi à mettre sur pied des coopératives d'énergies renouvelables. Cette **économie n'est pas une économie capitaliste de marché**. Bref, l'*agrobusiness* et les multinationales des énergies fossiles n'ont pas la main mise sur tout. Elles ont trouvé sur leur chemin des organisations d'agriculteurs ou des communautés locales organisées et soutenues par des groupes écologistes.

En d'autres termes, là où des organisations citoyennes naissent, grandissent, se fédèrent et occupent du terrain, tant sur le plan économique que sur le plan politique, il a été et est possible de mettre en œuvre ou de restaurer la capacité de conservation des produits, le transport durable de ces produits, leur transformation locale, la régulation de l'offre, de même que le développement des énergies renouvelables – éolien, solaire, biomasse, etc. Et ces contre-poids réussissent même assez souvent, à des degrés divers et selon les périodes, à faire émerger des alternatives ; itinéraire de ce cheminement alternatif, dans le Québec des années 1960 jusqu'à aujourd'hui, où l'on retrouve la place du mouvement communautaire et sa contribution au développement d'un État social.

L'autre projet : l'affirmation nationale et la construction d'un État social

Le Québec d'un projet de société fondé sur **une affirmation nationale et sociale forte** est le courant qui va dominer les années 1960 et 1970. Il persiste encore aujourd'hui, mais a été considérablement affaibli. Ce projet a une référé-

rence, les pays scandinaves. Il mise sur une intervention forte de l'État dans l'économie, pour assurer une certaine souveraineté économique, et sur des protections sociales. Ce projet a aussi misé sur la déconfectionnalisation de nos institutions, et donc sur une certaine laïcité, de même que sur le développement des régions... et donc sur une certaine décentralisation.

Le modèle progressiste de première génération : les années 1960 et 1970

Les années 1960 et 1970, à la faveur de la Révolution tranquille, ont permis des avancées importantes de l'État social au Québec sur les plans de l'éducation et de la santé, modèle quasi nécessairement centralisé, dans cette période, de manière à favoriser l'accès le plus large possible : à l'enseignement supérieur avec des collèges publics et un réseau public d'universités en région, le réseau de l'Université du Québec ; à des services de santé de proximité avec les CLSC conçus initialement à l'échelle des communautés (Favreau et Hurtubise, 1993) ; à des organisations communautaires reconnues par les pouvoirs publics (Jetté, 2008) ; et avant cela, plus globalement, à un système public d'assurance-santé (Favreau et Larose, 2007).

L'État du Québec est aussi intervenu activement dans l'économie pour lui donner une direction, celle de l'affirmation des Québécois dans ce domaine. La nationalisation de l'électricité, qui a créé Hydro-Québec, ainsi que le développement de la Caisse de dépôt et placement et de la Régie des rentes du Québec ont constitué, avec d'autres outils, l'armature de l'État en matière de développement économique. Originalité du modèle : ces initiatives de l'État ont aussi misé sur le renforcement d'une finance coopérative avec le Mouvement Desjardins et les

mutuelles du secteur des assurances. Je n'insisterai pas davantage sur cette période, qui a largement été couverte par de nombreuses recherches.

Le modèle progressiste de deuxième génération : les années 1980 et 1990

En revanche, on a moins analysé les années 1980, et encore moins les années 1990, où l'on a assisté à un certain renouvellement du modèle, lequel allait miser plus ouvertement sur une certaine décentralisation associée au développement de centres locaux de développement (développement économique local multiacteurs), de carrefours jeunesse-emploi, de conférences régionales des élus, de soutiens publics à l'économie sociale dans des secteurs sociaux (petite enfance, services d'aide à domicile...); à la reconnaissance des organisations communautaires et, bien sûr, de façon plus importante encore, en termes économiques, à la reconnaissance des fonds de travailleurs. Le tout adossé à des pratiques fondées sur le partenariat issu de sommets socioéconomiques comme celui de 1996 (Comeau *et al.*, 2001). Bref, un État qui cherche une certaine **cohabitation active** avec ses communautés et ses régions, tout en instaurant des mesures quasi universelles comme l'équité salariale et l'assurance médicaments, l'augmentation du salaire minimum, de même que le développement des garderies à sept dollars. Ce qui faisait dire à l'économiste Pierre Fortin, dans la série mentionnée plus haut, que le Québec est « la terre du développement social en Amérique du Nord ».

Les années 2000 sont cependant difficiles. Le modèle est mis à mal par l'offensive des lobbies du « tout au marché ». Sous la gouverne du Parti libéral de Jean Charest, on tente une « réingénierie sociale ». Celle-ci est cependant ralentie et même freinée par les forces sociales de concertation de la période précédente. Le retour rapide des libéraux en 2014, après le gouvernement éphémère du

Parti québécois, lancera cependant le Québec dans une vague assez brutale d'austérité qui affaiblira considérablement les structures de concertation entre la société civile et l'État (et ses services publics) dans pratiquement tous les secteurs – éducation, santé, services sociaux, jeunesse, logement social...

Le modèle social-démocrate sert encore d'inspiration, mais est jugé de plus en plus insuffisant

Précisons d'abord qu'il y a un problème majeur dans les sociétés capitalistes comme la nôtre. En premier lieu, **la démocratie s'arrête aux portes des entreprises**. Seuls les syndicats réussissent à l'introduire minimalement dans les entreprises, et le tiers secteur, dans les communautés. En deuxième lieu, des multinationales de plus en plus puissantes et concentrées nous ont entraînés dans une mondialisation calamiteuse dont nous tentons jour après jour de nous sortir (ATTAC, 2009).

Troisièmement, depuis 2008, peu de choses ont changé du côté de la finance, car elle continue de spéculer, les entreprises continuent d'être **soumises aux grands actionnaires** au détriment des conditions de travail des salariés et d'une « biodiversité entrepreneuriale » inscrite dans la durée. **La fuite en avant productiviste** se poursuit toujours, c'est-à-dire la croyance en la croissance infinie et en la marchandisation de tout.

Cela dit, il faut ajouter une tendance sociale souvent sous-estimée qui sert d'appui à cette fuite en avant : la **méfiance** entretenue à l'égard de l'impôt, qui est un des symptômes de la **mauvaise santé de notre démocratie**. La fiscalité, en principe clé de justice et de solidarité sociale et de redistribution de la richesse par des services publics et collectifs, est mise à mal. Elle n'est que faiblement comprise dans son fondement même, qui est d'être la **première assise** d'une citoyenneté et d'une appartenance

à une société. Le consentement à l'impôt est au point de départ de nos démocraties de représentation : impôts = services publics ou collectifs + droit d'expression. Une fois cela dit, un peu trop rapidement, qu'est-ce que la social-démocratie comme celle des pays scandinaves est venue introduire dans ce capitalisme ?

La social-démocratie est, à notre avis, une inspiration dans une perspective historique, utile également dans une perspective comparative internationale (Paquin et Lévesque, 2014). Mais très peu inspirante pour se donner une vision globale de moyen et long termes. Avec l'expérience des pays scandinaves, nous avons eu la preuve de la possibilité historique de concilier égalité et liberté à grande échelle, de combiner justice sociale et démocratie avec « biodiversité » économique. Retenons donc de cette expérience politique que l'État social a été une véritable révolution économique et sociale, au xx^e siècle (Ramaux, 2012), une construction politique majeure de l'après-guerre (1939-1945) dans laquelle le mouvement ouvrier a exercé un *leadership* de premier ordre.

Voici quelques exemples clé en main de cette social-démocratie des pays scandinaves : 1) d'abord, une reconnaissance forte du syndicalisme (de 75 à 80 % des salariés y sont syndiqués) ; 2) ensuite, un mouvement coopératif et associatif très présent dans l'économie et les services (plus de 15 % de l'économie globale) ; 3) une économie qui évolue dans la « biodiversité » entrepreneuriale, soit la cohabitation active des économies privée, publique et collective.

De plus, la redistribution de la richesse par l'État (en éducation, en santé...), adossée à une reconnaissance du rôle de ce même État dans l'économie, est nettement plus marquée que dans d'autres sociétés comparables. Il faut aussi retenir de la période où la social-démocratie s'est taillé une place déterminante une condition essentielle à sa réussite : **l'existence d'une fertilisation croisée de partis politiques et de mouvements sociaux**, avec leurs mobilisations, leurs requêtes et leurs alternatives.

Finalement, ce sont ces pays scandinaves qui aujourd'hui ont vu plus vite que les autres la nécessité de faire face à la crise écologique en misant sur les énergies renouvelables, l'aménagement durable des villes, etc. Ce que peu d'observateurs d'ici retiennent de ces pays.

Bref, c'est avec tout cela que la social-démocratie est devenue une référence à l'échelle internationale, dans le sens où Susan George, politologue et vice-présidente d'ATTAC-France², l'exprimait dans une entrevue accordée à la revue française *Politis* :

Ce n'est peut-être pas révolutionnaire, mais je trouve que le modèle européen du *welfare state* tel qu'il a été imaginé dans les années 1930, puis après la guerre, serait un modèle plus qu'acceptable pour le monde entier. Il n'est pas réalisé, y compris chez nous, mais, dans l'idéal, il est fondé sur le concept de solidarité intergénérationnelle, de résolution des conflits sur la base du droit et de la négociation, de service public [...] c'est un État qui essaie de faire en sorte qu'on n'ait pas constamment, individuellement, peur du chômage, de la vieillesse, de la maladie, de ne pas pouvoir correctement éduquer ses enfants. Le modèle européen a été une tentative d'instaurer ce type de relations entre le citoyen et l'État. Il serait un modèle universel réaliste. Le monde est assez riche pour le faire (George, 2004).

Mais cette référence est **aujourd'hui insuffisante**. Il faut aller vers le défi central du *xxi*^e siècle, l'urgence écologique, qui est la nouvelle « guerre » de ce siècle. Le souffle nouveau vient du mouvement écologique et de l'« écologie politique » comme courant le plus porteur au sein de la constellation des mouvements sociaux. C'est ce qui faisait dire à l'économiste Alain Lipietz :

Pour ceux et celles d'entre nous qui viennent d'une expérience progressiste antérieure, comme la gauche socialiste, ce fut probablement un choc de mesurer l'ampleur des transformations dans la vie des sociétés humaines qu'implique l'écologie politique. Bien au-delà des droits de l'homme ou de la redistribution des richesses, du

2. Susan George est une figure de proue du mouvement issu du Forum social mondial (FSM) (George, 2004).

pouvoir et de la propriété, l'écologie politique exige une transformation profonde de la vie matérielle, de la façon même de produire, de consommer, de partager la vie de la communauté. En ce sens elle apparaît comme plus « radicale » que toutes les idéologies progressistes antérieures (Lipietz, 2010).

LE MODÈLE PROGRESSISTE À VENIR SERA-T-IL SOCIAL-DÉMOCRATE OU SOCIAL-ÉCOLOGIQUE ?

Aux gouvernants de nous affranchir des puissances économiques

Le réchauffement climatique, c'est l'injustice ultime parce qu'il frappe d'abord des femmes, des hommes et des enfants déjà vulnérables qui subissent les conséquences d'un développement dont ils n'ont pas bénéficié.

Il faut s'affranchir de certaines puissances économiques [...] Ce sont aux décideurs politiques de fixer les règles [...] Que les gouvernants fixent le prix au carbone et les multinationales basculeront leurs investissements vers l'économie bas carbone, que l'Union européenne adopte une taxe sur les transactions financières pour en affecter une partie à l'aide au développement et des millions de personnes en bénéficieront.

Propos de Nicolas Hulot, envoyé spécial du président François Hollande pour la protection de la planète, dans une entrevue accordée au journal français *La Croix*, le 7 juillet 2015.

Source : Réju, 2015.

Le juste milieu n'est pas la solution

Il ne suffit pas de concilier en un juste milieu la protection de la nature et le profit financier, ou la préservation de l'environnement et le progrès. Sur ces questions, les justes milieux retardent seulement un peu l'effondrement. Il s'agit de redéfinir le progrès [...] C'est le pouvoir lié aux secteurs financiers qui résiste le plus [...]. Les projets politiques n'ont pas habituellement de largeur de vue...

Extraits de la récente encyclique du pape François intitulé *Laudate Si. Sur la sauvegarde de la maison commune.*

Source : Jadot, 2016, p. 160.

Voilà des propos qui nous éloignent de la modération, même si on peut douter de leur influence décisive sur le cours des choses dans les grands sommets internationaux. Il n'en demeure pas moins que plusieurs partis et mouvements progressistes y retrouvent de nouvelles références et une accréditation de leur action. Ils n'ont pas intérêt à boudier une encyclique qui prend des airs de manifeste à la manière du mouvement Élan global.

Le Québec des mouvements progressistes est à la recherche d'un État-providence renouvelé

Les mouvements progressistes sont à la recherche d'un renouvellement de l'État social québécois construit dans les années 1960 et 1970. On peut très bien résumer la chose à partir de la notion d'« **État social-écologique** », comme l'économiste Laurent l'avance dans son livre sur l'État Providence (Laurent, 2014). Ce projet n'a cependant ni référence concrète à l'échelle d'une société ni visée globale portée par des forces suffisamment significatives. Toutefois, quelques politiques publiques adossées à des alternatives concrètes illustrent des possibles : une fiscalité écologique de certains États (pays scandinaves) ; des villes exemplaires avec leurs écoquartiers et leur

réseau de transport en commun électrique; des universités, des fondations, des gouvernements locaux qui se désinvestissent des énergies fossiles, etc.

Le problème actuel qui se pose au Québec à cet égard est celui de pouvoir sortir de la seule protection des acquis des uns et des autres, comme la lutte contre l'austérité l'a été pour l'essentiel. La sauvegarde des acquis ne constitue pas un projet, mais seulement un système de défense de catégories sociales particulières qui sont combatives à un moment donné. La clé du renouvellement dans la durée passe par une mobilisation sociale et politique pour que les États assurent les risques environnementaux des classes socialement les plus touchées. On en est encore loin.

Au bilan, les deux périodes décrites précédemment de ce modèle québécois d'État social n'ont pris en compte que de façon relativement marginale la question écologique. La gauche de tout horizon a été centrée et est encore surtout centrée sur la question sociale. Il faut pour cela opérer une mise en perspective dans le temps long pour répondre à la question sociale telle qu'elle se pose aujourd'hui et qu'elle se posera demain.

La place du communautaire dans un projet de société alternatif

Après la COP21, l'urgence climatique exige de fortes initiatives de transition.

L'accord de Paris marque le début d'une nouvelle ère (Leblanc, 2015).

L'accord conclu dans la capitale française implique l'arrêt de la consommation des énergies fossiles le plus rapidement possible (Audet et Brunel, 2015).

Il n'y aura pas d'emploi sur une planète morte. Pas de plan B parce qu'il n'y a pas de planète B comme l'a dit le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon (Burrow, 2015).

«Il n'y aura pas d'emploi sur une planète morte», nous dit la Confédération syndicale internationale (la CSI), dont plusieurs membres peuvent vivre une certaine inquiétude quant au sort réservé à leurs emplois, quand ils sont fortement liés aux entreprises de production d'énergies fossiles, et donc très polluantes... Et d'autres d'ajouter : «Pas de plan B parce qu'il n'y a pas de planète B.» Tout cela pour dire que, selon de très nombreuses organisations d'écologistes comme Greenpeace, Équiterre, l'AQLPA, «le texte de l'Accord de Paris place clairement l'industrie fossile du mauvais côté de l'Histoire» :

Objectif numéro 1 : libérer le financement nécessaire à la transition écologique

La communauté internationale et les pays membres de l'ONU seraient donc bien avisés de déclarer un moratoire général sur toute nouvelle exploration d'hydrocarbures. Une telle décision libérerait les financements nécessaires à la transition écologique des modèles de production et de consommation. Des politiques de sobriété et d'efficacité énergétiques pourraient voir le jour, et les énergies renouvelables, plutôt que de s'additionner aux énergies fossiles, pourraient s'y substituer.

Source : Combes, 2012.

Les initiatives de transition sont devenues déterminantes, davantage encore avec la conférence de Paris sur le climat, tout autant pour les États et les institutions internationales que pour les mouvements sociaux (Bourque, 2014b et Bourque *et al.*, 2015).

Des initiatives de transition écologique arrimées au progrès social

Certaines institutions internationales, certains États nationaux, des provinces et des villes de plus en plus nombreuses, de même que des milliers d'initiatives citoyennes additionnées à celles des grandes organisations syndicales et coopératives pointent donc présentement dans la bonne direction vers un enjeu qui est tout à

la fois local, national et international. Nous avons probablement des raisons d'espérer, en dépit de ce qui se passe sur l'avant-scène nationale et internationale (terrorisme et crise des réfugiés).

Changer le monde se voit beaucoup mieux sur une longue période historique. C'est ainsi que nous avons pu voir des transformations sociales majeures et durables : au XVIII^e siècle, l'introduction de la démocratie et de la citoyenneté avec la Révolution française ; au XIX^e siècle, l'abolition de l'esclavage ; au XX^e siècle l'introduction des droits sociaux (État providence) après celle des droits civiques et la reconnaissance de l'égalité des hommes et des femmes, de même que la décolonisation des pays du Sud. Ce sont là des conquêtes sociales venues pour beaucoup de mouvements sociaux repris par des partis politiques et transformées finalement en politiques publiques.

Aujourd'hui et demain, c'est l'arrimage de la transition écologique au progrès social qui constituera la conquête sociale la plus déterminante des prochaines décennies. L'économiste Éloi Laurent et le directeur de l'Institut syndical européen Philippe Pochet (2015) indiquent quelques balises de cet État social-écologique autour de **trois piliers : l'égalité, l'emploi et la protection sociale**. Trois piliers déjà existants dans le cadre de l'État social de l'après-guerre, mais trois piliers en reconfiguration. Ce qui signifie pour le Québec d'aujourd'hui et de demain...

1. **L'égalité** se pose aujourd'hui en des termes différents, car le lien est étroit entre les inégalités et les crises écologiques. Ce nouveau visage de l'inégalité s'illustre par la situation des groupes sociaux les plus vulnérables (par exemple, les quartiers populaires des villes menacés par la pollution des transports et la canicule). Levier de mobilisation par excellence : **la lutte du mouvement écologique contre le changement climatique**.

2. **L'emploi** se pose également d'une autre façon. L'horizon social-écologique exige une restructuration des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES). Ici figure en tête de liste le soutien à la requalification professionnelle de la main-d'œuvre dans la transition des emplois concernés vers des secteurs et des filières d'avenir. Au cœur de cet enjeu de requalification : **le syndicalisme et, comme secteur entrepreneurial témoin, celui des entreprises collectives** (coopératives agricoles et forestières, fonds syndicaux et coopératifs dédiés, coopératives d'énergies renouvelables dans le solaire et l'éolien, etc.).
3. **La protection sociale** suppose également d'être repensée en rapport avec l'environnement. L'environnement est une cause importante de la mauvaise santé des enfants, il est porteur de risques importants pour les personnes âgées en cas de canicule et peut causer la pauvreté ou l'amplifier lors de chocs économiques comme des inondations dans des communautés (comme ce fut le cas dans la vallée du Richelieu, en Montérégie, en 2010). Levier de mobilisation important : **le mouvement communautaire**.

À court terme, dans le contexte actuel, ce projet d'un État social-écologique peut paraître relever davantage d'un fantasme que d'un projet d'avenir possible. Il relève de l'utopie, mais pas de l'impossible, si on situe le changement social dans le temps long. Car certaines utopies ont su démontrer, au cours de l'histoire longue de nos sociétés, qu'elles étaient et pouvaient être mobilisatrices et socialement efficaces.

Historiquement, trois utopies ont marqué l'histoire de nos sociétés. Il y a d'abord eu celle des **droits politiques et civiques**, qui ont pris leur envol avec la Révolution française (1789), mobilisation qui a pour l'essentiel traversé le XIX^e siècle. La bataille est toujours là, mais les progrès enregistrés sont immenses. Ensuite, il y a eu celle des **droits sociaux**, qui ont pris leur envol avec l'**émergence du projet socialiste et du mouvement ouvrier** comme

locomotive (avec ses deux versants, le courant du socialisme démocratique et celui du communisme). Les pays scandinaves comme référence pour le premier, et l'Union soviétique comme référence pour le second. C'est la dominante du xx^e siècle. Encore là, cette lutte sociale existe toujours. Et c'est le « socialisme démocratique » réalisé dans les pays scandinaves qui permet aujourd'hui à la planète entière de concevoir une forme d'État social de ce type, qui conjugue avec succès efficacité économique, justice sociale et démocratie.

L'utopie mobilisatrice des dernières décennies est celle de **l'écologie politique**, l'utopie du xxi^e siècle. Quelque chose qui émerge et qui ressemble à **un New Deal écologique et social comme il y a eu au xx^e siècle un New Deal social** fondé sur les conquêtes sociales du mouvement ouvrier. Pour le xxi^e siècle, c'est le **mouvement écologique** qui est en train de devenir une force motrice de notre avenir à tous.

Au xxi^e siècle, face aux nouveaux risques, l'État doit inventer une nouvelle solidarité, car les crises écologiques (alimentaire, climatique...) laissées à elles-mêmes finissent toutes au même endroit : **elles plombent une prospérité durable**. D'où l'intégration nécessaire de cette dimension devenue centrale dans la protection sociale assumée par l'État québécois. Le **New Deal social du xx^e siècle**, sa reconnaissance des syndicats (législation du travail, politique d'assurance-emploi) et des organisations sociales (coopératives et associations), ainsi que le développement des protections sociales (accès à l'éducation et aux services de santé publics) ont été **des avancées sociales qui au début de ce siècle-là étaient considérées comme impensables**. C'est donc la lutte sociale qui a créé des possibles.

Mais avec cette dernière utopie, quels sont les possibles qui prennent forme ?

Il y a des forces sociales mobilisables autour d'un tel projet de société. Les écologistes ne sont pas les seuls. Bon nombre d'organisations des mouvements coopératif, communautaire, syndical, des femmes et altermondialiste le sont ; mouvements qui peuvent être épaulés par une vision, celle de l'écologie politique, qui ne cesse d'interpeller, d'aiguillonner, d'éveiller, de mettre en garde... Un grand défi ! Le dernier livre de Naomi Klein est particulièrement bien documenté à cet égard et très convaincant (Klein, 2015).

Il y a une gauche communautaire et syndicale, des groupes de femmes et des groupes de solidarité internationale qui ont eu, à différentes périodes, une histoire fort stimulante. Celle-ci existe au Québec depuis plus de 50 ans. Elle a fait faire beaucoup de chemin à notre société. Se soulever contre la seule austérité ne suffira pas. On a vu des groupes de femmes, des associations étudiantes et des organisations communautaires qui se sont avancés contre l'austérité et les hydrocarbures. Travail de longue haleine en vue. La construction d'un État social-écologique sera un contrat de plusieurs décennies.

Il ne faut pas idéaliser les mouvements sociaux (Favreau, 2012). En premier lieu, ils ne sont pas homogènes. Puis, tout ne part pas de la base, comme plusieurs le pensent. **Enfin, toutes les actions qu'ils engagent ne se valent pas.** Il faut s'interroger sur la qualité de leur action collective. Mais disons d'abord que ce qu'on appelle la « société civile » – que je préfère appeler les mouvements sociaux – a constitué l'une des assises incontournables de la construction de l'État social québécois, des années 1960 jusqu'à aujourd'hui :

- a) sans le mouvement des femmes, conjointement avec le mouvement communautaire, il n'y aurait pas eu de centres de la petite enfance ;

- b) sans le mouvement communautaire dans le secteur de la santé, du logement social, de la protection du consommateur, de l'insertion socioéconomique des jeunes... des avancées sociales significatives n'auraient pas eu lieu;
- c) sans le mouvement des femmes dans les milieux de travail et par leurs syndicats, il n'y aurait pas l'équité salariale que nous avons aujourd'hui;
- d) sans le mouvement coopératif, la plupart des régions du Québec en dehors des grands centres urbains seraient très mal en point: apport des caisses d'épargne et de crédit, des mutuelles d'assurance, des coopératives agricoles, des coopératives de services de proximité, des coopératives forestières, des coopératives funéraires...;
- e) sans le syndicalisme des producteurs agricoles et des coopératives de ce secteur, que resterait-il de notre souveraineté alimentaire et du développement autonome des régions;
- f) sans la bataille historique du Front commun syndical des secteurs public et parapublic de la décennie 1970 et la poursuite de leur lutte, les conditions de travail de ce secteur seraient nettement inférieures, et surtout, la valorisation des métiers et des professions de ce secteur serait faible;
- g) sans les écologistes, on n'aurait pas tiré la sonnette d'alarme sur les risques encourus par les écosystèmes, et il n'y aurait pas eu – ou alors peu – d'avancées sur les problèmes de biodiversité, sur la pollution par les particules fines du transport automobile, sur les énergies renouvelables hors l'hydroélectricité (l'éolien, le solaire, le thermique, la biomasse);
- h) sans le syndicalisme, pas de minimum de démocratie dans les entreprises (pour lutter contre l'arbitraire patronal), pas de fonds de développement misant sur les épargnes des travailleurs pour favoriser le développement économique «biodiversifié» de nos

régions ; pas de régimes de retraite convenables, peu de reconnaissance d'un bon nombre de métiers et de professions.

En d'autres termes, **l'État québécois est devenu un État social** parce qu'il y a eu un mouvement d'affirmation nationale (notamment la lutte pour la langue française sur tous les plans) et l'émergence d'un État qui intervient directement dans le développement économique et social (mesures de protection sociale pour les plus pauvres, législation du travail...), et parce qu'il y a eu des mouvements sociaux, dont le mouvement communautaire, qui ont canalisé des aspirations en les transformant en demandes sociales, et souvent en alternatives concrètes dans leurs communautés, de même qu'une jonction de ces mouvements, à certaines périodes, avec des partis politiques qui ont su concevoir et promouvoir des politiques publiques et contribuer à bâtir **une société plus démocratique**.

Sur quoi bouger pour faire avancer un tel projet d'État social-écologique ?

Les mouvements sociaux d'avenir ont d'abord à rompre avec le modèle productiviste d'une révolution industrielle fondée sur les énergies fossiles, au bénéfice des énergies renouvelables, et à **se mobiliser sur des revendications à contenu écologique fort** : mettre fin aux subventions accordées aux pétrolières, leur imposer une taxe carbone, généraliser l'hydroélectrique, l'éolien, le solaire, la biomasse pour tout – dans le transport, l'habitat, l'agriculture, l'industrie... Bref, on doit considérer la question écologique comme la coordonnée centrale de ce siècle, et ce, sur deux grands axes : *a*) énergie-climat ; *b*) agriculture, alimentation et santé. Ce qui veut dire de ne plus séparer les questions écologique et sociale, qui se croisent dans les faits, car ce sont les classes populaires qui sont les plus affectées dans notre société par les pollutions diverses (pollutions atmosphériques ; pollutions de l'alimentation

industrielle; pollutions de l'exploitation minière, gazière et pétrolière...). Là-dessus, la Norvège ne peut nous servir de prétexte.

Dans le monde, les États ont subventionné les énergies fossiles à la hauteur de 200 milliards de dollars par année entre 2010 et 2014. Au Canada seulement, les subventions dépasseraient 700 millions de dollars annuellement (Shields, 2015b).

Pétrole, environnement et modèle norvégien

La Norvège ne saurait en effet servir d'alibi justifiant l'exploration du pétrole au Québec, comme le pense une partie de notre classe politique. La Norvège ne s'est pas demandé s'il fallait ou non se lancer dans cette aventure. Les questions liées à l'urgence écologique que nous nous posons aujourd'hui n'étaient pas là il y a 50 ans, au moment où ce pays a développé au maximum cette ressource d'énergie fossile. «Et les solutions de rechange au pétrole étaient très rares» (Marissal, 2015). Le Québec d'il y a 50 ans a fait de ce côté-là ce qu'il avait à faire, miser sur sa propre ressource énergétique, l'hydroélectricité. Une chance historique qui permet aujourd'hui de nous libérer de l'obsession pétrolière plus que n'importe quelle société, étant donné l'existence de ce vaisseau amiral qu'est Hydro-Québec (Favreau, 2015).

Ce qui veut dire aussi de miser sur le développement de politiques publiques conséquentes, plus concrètement **un État qui met ses politiques économiques au service d'une transition écologique** dans tous les domaines: agriculture et forêts, transport, industrie, habitat, énergies, etc. Et **un État qui met ses politiques sociales au service de l'assurance d'un double risque, social et écologique**: pollution associée au transport, insalubrité et faible efficacité énergétique des logements dans les quartiers populaires, manque d'espaces verts dans ces mêmes quartiers, sécheresses ou inondations dans les milieux ruraux agricoles...

Mais **réhabiliter l'impôt** est un impératif pour lutter contre les inégalités et assurer de nouvelles protections sociales. Trop d'impôts? Non! Plusieurs risques afférents à cet enjeu de fiscalité pèsent aujourd'hui sur nos sociétés: 1) celui de la mobilité internationale des investisseurs; 2) celui du désengagement de certaines élites gagnées par l'appât du gain; 3) celui de la myopie d'une partie de la population qui consiste à ne regarder que l'impôt que l'on paie sans en voir les bénéfices sous forme de services publics et collectifs. Les mouvements, dans leurs revendications, tout comme les pouvoirs publics, n'ont pas à choisir une fiscalité molle, pas plus qu'ils n'ont à choisir entre l'urgence sociale et l'urgence écologique.

L'urgence écologique au Québec : les mobilisations en cours sont en passe de changer d'échelle

Il y a des mobilisations qui progressent bien. La mobilisation du 11 avril 2015, la *Marche Action Climat*, avec ces 25 000 personnes, à Québec, en aura fourni un bel exemple. De bien des façons, les groupes écologistes ont acquis une longue expérience et une expertise, gagnant ainsi progressivement leur place dans l'opinion publique et dans un certain nombre d'institutions. Des mouvements (syndicats, groupes de femmes, associations étudiantes, organisations communautaires) sympathisent avec ces mobilisations. Des manifestes ont été lancés, comme celui d'Élan global au Québec ou le Grand Bond vers l'avant au Canada par Naomi Klein et d'autres. Des mouvements majeurs de désinvestissement des énergies fossiles (universités, fondations, le plus grand fonds souverain au monde, celui de la Norvège, des fonds de pension, etc.) se font sentir ici et là sur la planète. Mot d'ordre de ces manifestes: « Les petits pas ne peuvent plus nous mener là où nous devons aller. Nous devons bondir vers l'avant. »

Mais autour de quelles avenues favoriser le minimum requis d'unité et de perspective commune? **Quelques pistes**, par-delà les grands objectifs généraux, commencent à se faire jour et à convaincre: l'agriculture écologiquement intensive et l'aménagement durable des forêts, l'électrification des transports et l'utilisation du biogaz; l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et industriels, et l'investissement massif dans les énergies renouvelables.

L'indispensable intervention des pouvoirs publics
et des institutions internationales

Cependant, ces initiatives doivent être soutenues par une **fiscalité écologique** fortement incitative: à titre d'illustration, **déplacer l'équivalent de 10 % de nos impôts dans cette direction...** en mettant l'argent à la bonne place: 1) en cessant toute subvention à la production d'énergies fossiles; 2) en déplaçant cet argent vers les énergies renouvelables; 3) en mettant en quarantaine les paradis fiscaux; 4) en imposant davantage les plus riches. Et surtout, de concert avec ces positions, **choisir globalement de faire croître certains secteurs et d'en faire décroître d'autres.**

Au cœur de plusieurs de ces multiples initiatives citoyennes depuis 50 ans, **le mouvement communautaire** est aux côtés de mouvements plus anciens, comme le mouvement des travailleurs et celui des agriculteurs (syndicalisme), ou le mouvement coopératif dans de grands secteurs comme la finance (caisses d'épargne et de crédit, mutuelles d'assurances), pour assumer ces nouveaux défis.

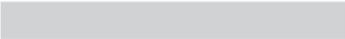
Les associations citoyennes dévoilent une autre facette
de la démocratie

Depuis le mouvement des droits civiques aux États-Unis avec Martin Luther King jusqu'à Saul Alinsky, qui travaillait comme organisateur communautaire dans les

quartiers populaires de Chicago, en passant par Cesar Chavez, qui organisait en syndicats les travailleurs agricoles des États du Sud, toute une tradition démocratique d'associations citoyennes s'est bâtie, en Amérique du Nord, dans les années 1960 et 1970, sur la revendication de droits sociaux. Puis, dans les années 1980 et 1990, l'émergence d'alternatives socioéconomiques dans les communautés a pris les devants sur l'enjeu de l'emploi. Avec les années 2000, les initiatives associées au combat écologique s'affirment davantage à la suite de la prise de conscience du réchauffement climatique, de l'affaiblissement de la biodiversité et des pollutions diverses.

La mondialisation néolibérale ne marque pas la fin des territoires

Le capitalisme actuel, laissé pour beaucoup à lui-même depuis 30 ans, obstrue le paysage en générant un accroissement des inégalités, en détériorant les écosystèmes et en atomisant les communautés. La mondialisation ne marque cependant pas la fin des territoires, mais plutôt leur transformation. La dynamique de développement de ces territoires prend, comme nous l'avons vu, deux directions opposées : celle des multinationales (en agriculture, en santé, en culture, en production d'énergies, dans le commerce de détail...) qui atomisent ou nivellent tout sur leur passage et celle du développement durable et solidaire des communautés, qui met à profit des économies de proximité. Les initiatives citoyennes font le sel des communautés. À la source de ce mouvement, il y a une communauté de militants (Piotte, 2008, p. 102), et ce sont ces militants qui animent, inspirent, lancent des actions citoyennes, c'est-à-dire des actions collectives d'intérêt général.



Bibliographie

- Antoine, E. et S. Veyer (2013). « Pour une économie sociale et solidaire de combat », *Le Monde*, 21 novembre, <<http://www.recma.org/actualite/pour-une-economie-sociale-et-solidaire-de-combat>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Artois, P. et M. Hamzaoui (2013). « La salarisation de l'associatif et ses enjeux », *Les politiques sociales*, n^{os} 3-4, <http://www.lespolitiquessociales.org/PDF/Reconfigurationsdel'associatif_intro.pdf>, consulté le 20 septembre 2016.
- Associated Press (2016). « La pollution atmosphérique causerait 6,5 millions de décès dans le monde », *Le Devoir*, 28 juin, <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/474329/la-pollution-atmospherique-causerait-6-5-millions-de-deces-dans-le-monde>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Assogba, Y., L. Favreau et L. Fréchette (2014). « La politique d'austérité du gouvernement: les carrefours jeunesse-emploi dans la tourmente », *Le Droit*, 20 novembre, <http://cjeo.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/CJE_dans_tourmente-reflexion_groupe_chercheurs.pdf>, consulté le 20 novembre 2016.
- Assogba, Y., L. Favreau et L. Fréchette (2014-2015). « La politique d'austérité du gouvernement: les carrefours jeunesse-emploi dans la tourmente! », *Rapport d'activité*, Gatineau, Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais, <<http://cjeo.qc.ca/wp-content/uploads/2015/06/2014-2015RapportActiviteCJEO.pdf>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Atkinson, A. (2016). *Inégalités*, Paris, Seuil.

- ATTAC (2009). *Sortir de la crise globale: vers un monde solidaire et écologique*. Paris, Édition La Découverte.
- Aubry, F. et al. (2005). *Pour que travailler dans le communautaire ne rime pas avec misère*, Montréal, CFP et Relais-Femmes, 86 p.
- Audet, R. et A. Brunel (2015). «L'accord conclu dans la capitale française implique l'arrêt de la consommation des énergies fossiles le plus rapidement possible», *Le Devoir*, 14 décembre, <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/457883/l-autre-dimension-de-l-accord-de-paris>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Beaudet, N. (2016). «Trois jours et c'est la mort», *Le Devoir*, 8 février, <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/462361/oleoduc-trois-jours-sans-eau-et-c-est-la-mort>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Beaudin, E., R. Laplante et M. Lizée (2016). *Comment les capitaux des régimes de retraite peuvent financer le développement social et territorial*, Montréal, IRÉC/TIESS.
- Bélisle, A. (2015). *Cinquante ans de caricatures en environnement*, Montréal, Éditions Écosociété en collaboration avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique.
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil.
- Blondin, M., Y. Comeau et I. Provencher (2012). *Innover pour mobiliser*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Bonneau, D. (2016). «Des logements communautaires verts dans La Petite-Patrie», *La Presse*, 10 juin, <<http://www.lapresse.ca/maison/immobilier/projets-immobiliers/200906/10/01-865825-des-logements-communautaires-verts-dans-la-petite-patrie.php>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Boulanger, V. (2013). «Allemagne: débat autour de la transition énergétique», *Alternatives économiques*, juillet-août, p. 72-74.
- Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Initiatives».
- Bourque, D., Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Bourque, G. (2014a). *L'austérité n'est pas la solution: pourquoi pas une fiscalité écologique?*, Billet de la Chaire de recherche en développement des collectivités, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, <<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article93>>, consulté le 20 septembre 2016.

- Bourque, G. (2014b). *Les énergies fossiles. Quand la finance responsable mobilise!*, Billet de la Chaire de recherche en développement des collectivités, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, <<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article95>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Bourque, G., L. Favreau et F. L'Italien (dir.) (2015). « Transition énergétique, l'urgence d'agir », *Vie économique*, vol. 6, n° 2, <<http://www.eve.coop/?r=23>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Bourque, G., L. Favreau et E. Molina (2012). « Le capitalisme en crise, quelle réponse des coopératives? », *Vie économique*, vol. 3, n° 4, <<http://www.recma.org/actualite/le-capitalisme-en-crise-quelle-reponse-des-cooperatives>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Brassard, D. (2016). « De l'ouest à l'est de Montréal, une espérance de vie raccourcie de 9 ans », *Radio-canada.ca*, <<http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2016/02/16/001-espérance-vie-est-montreal-ouest-ciuss-est-ile.shtml>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Brassard, M.-J. et B. Jean (2013). *Construire ensemble la carte d'une nouvelle économie de proximité*, Lévis, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, <http://aruc-dtc.uqar.ca/images/Outils_de_transfert_de_connaissances_-_FINAL_-_Avec_signets.pdf>, consulté le 20 septembre 2016.
- Brodhead, T. (2010). *Savoir profiter d'une crise. Stratégie d'innovation pour le secteur communautaire du Canada*, Montréal, Fondation de la famille J.W. McConnell.
- Burrow, S. (2015). « Il n'y aura pas d'emploi sur une planète morte », *Altermondes*, 7 décembre, <<http://www.altermondes.org/il-ny-aura-pas-demploi-sur-une-planete-morte/>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Coalition des tables régionales des organismes communautaires – CTROC (2013). *L'économie sociale, oui mais...*, Mémoire à la Commission sur l'économie sociale, Montréal, CTROC, 28 mai 2013.
- Collectif (2015). « Un grand bond vers l'avant », *Le Devoir*, 15 septembre, <<http://www.ledevoir.com/politique/canada/450049/un-grand-bond-vers-l-avant>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Combes, M. (2012). « Nous devons laisser les deux tiers des énergies fossiles dans le sol », *Le Monde*, 15 novembre, <http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/11/15/nous-devons-laisser-deux-tiers-des-energies-fossiles-dans-le-sol_1791553_3232.html>, consulté le 20 septembre 2016.
- Comeau, Y., M. Duperré, Y. Hurtubise, C. Mercier et D. Turcotte (2008). *L'organisation communautaire en mutation* Québec, Presses de l'Université Laval.
- Comeau, Y., L. Favreau, B. Lévesque et M. Mendell (2001). *Emploi, économie sociale et développement local*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

- Conseil québécois de la coopération et de la mutualité – CQCM (2013). *Mémoire à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec*, Québec, Direction recherche et développement, CQCM, 1^{er} octobre.
- Couturier, F. (2016). «Montréal: une oasis fantaisiste», *La Presse*, 9 juillet, <<http://plus.lapresse.ca/screens/16746302-d1ba-4186-af6f-b6e2f0319357%7CSJaxzGr3bHsj.html>>, consulté le 20 septembre 2016.
- De Ravignan, A. (dir.) (2015). «Climat: les solutions pour sauver la planète», *Alternatives internationales*, hors-série, n^o 17, novembre, 100 p.
- Demoustier, D. (2013). *La construction du projet de loi sur l'ÉSS*, Paris, République française, <http://www.recma.org/sites/default/files/pjl_ess_conseil_des_ministres_du_24_juillet_2013.pdf>, consulté le 20 septembre 2016.
- Deslauriers, J.-P. (2014). *Les groupes communautaires: vers un changement de paradigme*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Drapéri, J.-F. (2011). *L'économie sociale et solidaire: une réponse à la crise? Capitalisme, territoires et démocratie*, Paris, Dunod.
- Dufour, P. (2012). «Pouvoirs et leadership des mouvements sociaux au Québec», dans *L'état du Québec 2012*, Montréal, Boréal, p. 92-98.
- Élan global (2015). «Manifeste pour un Élan global», *Le Manifeste*, <<https://elanglobal.org/#texte>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Favreau, L. (1989). *Mouvement populaire et intervention communautaire (de 1960 à aujourd'hui): continuités et ruptures*, Montréal, Éditions du Fleuve/Centre de formation populaire.
- Favreau, L. (2008). *Entreprises collectives, les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. (2010a). «Pistes de sortie de crise et mouvements sociaux», *Vie économique*, vol. 2, n^o 2, <<http://www.eve.coop/?a=65>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Favreau, L. (2010b). *Le mouvement coopératif, une mise en perspective*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. (2011). «Mobilisation gaz de schiste: à la veille d'un tournant?», *Oikos Blogue.coop*, septembre, <<http://oikosblogue.com/?p=8892>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Favreau, L. (2012). *Écologie, mouvements sociaux et développement des communautés: certains mythes ont la vie dure*, Billet de la Chaire de recherche en développement des collectivités, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, <<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article73>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Favreau, L. (2014a). «Alternatives citoyennes dans un monde en mutation: les nouvelles dynamiques internationales», *Revue internationale d'éthique publique*, vol. 16, n^o 2, <<http://ethiquepublique.revues.org/1496>>, consulté le 20 septembre 2016.

- Favreau, L. (2014b). «Coopératives, économie sociale et action communautaire autonome: état des lieux en 2014 (1 de 3)», Billet de la Chaire de recherche en développement des collectivités, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, <<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article86>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Favreau, L. (2014c). «Coopératives, économie sociale et action communautaire autonome: état des lieux en 2014 (2 de 3)», Billet de la Chaire de recherche en développement des collectivités, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, <<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article87>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Favreau, L. (2015). «Sommes-nous en panne d'histoire? Quel projet de société alternatif pour le Québec: social-démocratie ou social-écologie?», Billet de la Chaire de recherche en développement des collectivités, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, <<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article108>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Favreau, L. et M. Hébert (2012). *La transition écologique de l'économie. Contribution des coopératives et de l'économie solidaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. et Y. Hurtubise (1993). *CLSC et communautés locales: la contribution de l'organisation communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. et G. Larose (2007). «Le développement des communautés aujourd'hui au Québec: essai d'analyse politique», dans D. Bourque et al. (dir.), *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 41-56.
- Favreau, L. et B. Lévesque (1996). *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. et E. Molina (2011). *Économie et société. Pistes de sortie de crise*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L., L. Fréchette et R. Lachapelle (2010). *Les défis d'une mondialisation solidaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Foisy, P.-V. et J. McEvoy (2011). *Le scandale du gaz de schiste*, Montréal, Partis Pris actuels.
- Fortier, M. (2015). «La pollution sonore accable davantage les pauvres», *Le Devoir*, 21 mai, <<http://www.ledevoir.com/auteur/marco-fortier/23>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Fournier, J. (2016). «Les bénévoles d'affaires», *Bulletin électronique mensuel de l'AQDR*, septembre, n° 110, <<http://www.aqdr.org/wp-content/uploads/AQDR-Express-Septembre-2016.pdf>>, consulté le 20 septembre 2016.

- Francœur, L.-G. (2012). « Guerre d'attrition contre les écologistes », *Le Devoir*, 26 avril, <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/348502/guerre-d-attrition-contre-les-ecologistes>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Frémeaux, P. (2011). *La nouvelle alternative? Enquête sur l'économie sociale et solidaire*, Paris, Éditions Les petits matins, 160 p.
- Gadrey, J. (2010). *Adieu à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire*, Paris, Alternatives économiques.
- Gagnon, C. (2014a). « Agenda 21 Local », *Portail sur les démarches territoriales de développement durable*, Saguenay, Université du Québec à Chicoutimi, <<http://a211.qc.ca/>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Gagnon, C. (2014b). *Territoires durables en devenir* (2^e éd.), Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Gagnon, D. (2015). *Syndicats et coopératives: quelles alliances au plan international?*, Billet de la Chaire de recherche en développement des collectivités, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, <<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article102>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Gaulejac, V. (2009). *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Seuil, coll. « Points ».
- George, S. (2004). « Une économie écologique pour sortir de la crise », *Politis*, octobre-novembre, p. 51-54.
- George, S. (2014). *Les usurpateurs. Comment les entreprises transnationales prennent le pouvoir*, Paris, Seuil.
- Gouvernement du Québec (2001). *Politique gouvernementale. L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Québec, 59 p.
- Grossman, E. et S. Saurugger (2006). *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin.
- Guay, J.-H. (2015). « Les Québécois et le projet du PQ: de l'ambivalence à l'indifférence? », dans Institut du Nouveau Monde, *L'état du Québec 2015*, Montréal, Boréal, p. 133-141.
- Guay, L. et D. White (2010). « Une politique novatrice sous observation », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 2, n° 176, p. 341-353.
- Guerra, C. (2014). « Cultiver sa communauté: cinq initiatives inspirantes pour transformer le visage de son quartier, un jardin à la fois », *Le Devoir*, 21 juin, <<http://www.ledevoir.com/non-classe/411251/cultiver-sa-communauté>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Guilbeault, S. (2009). *Alerte! Le Québec à l'heure des changements climatiques*, Boréal, Montréal.

- Habermas, J. (2015). «La réaction abrupte de l'Allemagne a été indigne», *L'Obs*, 30 juillet, <<http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/la-crise-grecque/20150729.OBS3369/jurgen-habermas-la-reaction-abrupte-de-l-allemande-a-ete-indigne.html>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Hamilton, C. (2013). *Requiem pour l'espèce humaine*, Paris, Les Presses Sciences Po.
- Institut de recherche et d'informations socioéconomiques – IRIS (2013). *Les organismes communautaires. Financement et évolution des pratiques*, Rapport de recherche sous la direction de J. Depelteau, F. Fortier et G. Hébert, Montréal, IRIS, <<http://www.roc03.com/files/Autres%20documents/IRIS.pdf>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Jadot, Y. (2016). «Dialogue autour de l'encyclique "verte" », dans C. Barruyer-Lattimier et M.-S. Rivière (dir.), *Religion et culture : ressources pour imaginer le monde*, Actes du colloque de la 90^e session des Semaines sociales de France, Montrouge, La Croix, p. 150-164.
- Jetté, C. (2008). *Les organismes communautaires et la transformation de l'État providence*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Kempf, H. (2009). *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme*, Paris, Seuil.
- Kempf, H. (2011). *L'oligarchie, ça suffit, vive la démocratie*, Paris, Seuil.
- Keucheyan, R. (2014). *La nature est un champ de bataille*, Paris, La Découverte.
- Klein, N. (2015). *Capitalisme et changement climatique. Tout peut changer*, Arles, Actes Sud.
- Lamoureux, H. (2010). *La pratique de l'action communautaire autonome*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Langlois, S. (2015). «Une lutte, des intérêts divergents», Entrevue avec le sociologue Simon Langlois, *Le Devoir*, 14 février, <<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/431840/une-lutte-des-interets-divergents>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Laurent, É. (2014). *Le bel avenir de l'État Providence*, Paris, Éditions Les liens qui libèrent.
- Laurent, É. et P. Pochet (2015). *Pour une transition sociale-écologique. Quelle solidarité face aux défis environnementaux ?*, Paris, Éditions Les petits matins.
- Leblanc, E. (2015). «L'accord de Paris marque le début d'une nouvelle ère», *Radio-Canada.ca*, 13 décembre, <<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2015/12/13/001-accord-paris-cop-21-climat-nouvelle-ere-decryptage.shtml>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Lessard, J. (2012). «Coopératives forestières et communautés pour un développement forestier plus durable», *Vie Économique*, vol. 3, n° 4, <<http://www.eve.coop/?a=139>>, consulté le 20 septembre 2016.

- Lipietz, A. (2001). *Pour le Tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment ?*, Paris, La Découverte/La Documentation française.
- Lipietz, A. (2010). « Approfondir les valeurs de l'écologie politique », Intervention à la convention d'Europe-Écologie Île-de-France, Arcueil, le 8 mai, <<http://lipietz.net/spip.php?article2547>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Lipietz, A. (2012). *Green Deal. La crise du libéral-productivisme et la réponse écologiste*, Paris, La Découverte.
- Maheux, P.-O. (2016). *Histoire de la Caisse d'économie solidaire Desjardins*, Québec, Éditions du Septentrion.
- Manier, B. (2012). *Un million de révolutions tranquilles qui changent le monde. Comment les citoyens changent le monde*, Paris, Éditions Les liens qui libèrent.
- Marissal, V. (2015). « En vert et contre tous », *La Presse*, 13 juillet, <<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/vincent-marissal/201507/10/01-4884468-en-vert-et-contre-tous.php>>, consulté le 20 septembre 2016.
- McSween, N. (2016). *Mouvement communautaire, écologie et sécurité alimentaire*, Billet de la Chaire de recherche en développement des collectivités, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, <<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article115>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Michaud, G. (2014). *La lumière de la terre*, Sherbrooke, Observatoire estrien du développement des communautés.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – MESS (2014). « L'importance économique de l'action communautaire autonome et bénévole au Québec », Note de recherche, Québec, MESS, 17 avril, 18 p., <http://rqge.qc.ca/wp-content/uploads/2015/02/NoteMESS2014_ImportanceCommunautaireQC.pdf>, consulté le 20 septembre 2016.
- Mitchell, T. (2013). *Carbon Democracy. Le pouvoir politique à l'heure du pétrole*, Paris, La Découverte.
- Molina, E. et C. Mercier (2009). *Portrait des organismes communautaires de Sherbrooke*, Sherbrooke, CDC de Sherbrooke.
- Neveu, E. (2015). *Sociologie des mouvements sociaux* (6^e éd.), Paris, La Découverte.
- Noël, A. et M. Fahmy (2014). *Miser sur l'égalité*, Montréal, Fides.
- Paquin, S. et P.-L. Lévesque (dir.) (2014). *Social-démocratie 2.0*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Paré, I. (2016). « L'autre économie, mon voisin, mon tremplin », *Le Devoir*, 27 juillet.

- Paugam, S. (2007). *Repenser la solidarité*, Paris, Presses universitaires de France.
- Pelletier, F. (2016). « Le grand bond », *Le Devoir*, 16 avril, <<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/467948/le-grand-bond>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Petitclerc, M. (2003). *Rapport sur les innovations et les transformations sociales*, Cahier du CRISES, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Pineault, E. (2016). *Le piège Énergie Est, sortir de l'impasse des sables bitumineux*, Montréal, Éditions Écosociété.
- Piotte, J.-M. (2008). *Un certain espoir*, Montréal, Les Éditions Logiques.
- Piron, F. (2013). « Le débat public dans l'ombre du management », dans Institut du Nouveau Monde, *L'état du Québec 2013-2014*, Montréal, Boréal, p. 90-101.
- Quinqueton, T. (1989). *Saul Alinski, organisateur et agitateur*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Ramaux, C. (2012). *L'État social, pour sortir du chaos néolibéral*, Paris, Fayard.
- Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (2015). « Le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec, un mouvement de mobilisation citoyenne sans précédent dans l'histoire du Québec », *Historique*, <<https://www.rvhq.ca/historique/>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Réju, E. (2015). « Nicolas Hulot : "Le réchauffement de la planète, c'est l'injustice ultime" », *La Croix*, 7 juillet, <<http://www.la-croix.com/France/Nicolas-Hulot-Le-rechauffement-climatique-c-est-l-injustice-ultime-2015-07-07-1332443>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Rettino-Parazelli, K. (2014). « Le pétrole brut transporté était mal étiqueté, confirme le BST », *Le Devoir*, 7 mars.
- Rettino-Parazelli, K. (2015). « Le Québec a besoin d'Énergie Est », *Le Devoir*, 8 janvier.
- Robitaille, M. (2016), *Les métiers du développement territorial au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Initiatives ».
- Scalvini, F. (2010). « Biodiversità imprenditoriale e crisis economica », *Città e Dintorni*, n° 102, p. 16-22.
- Shields, A. (2014). « Couillard ferme la porte au gaz de schiste », *Le Devoir*, 16 décembre, <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/426863/couillard-ferme-la-porte-au-gaz-de-schiste>>, consulté le 20 septembre 2016.

- Shields, A. (2015a). « Le budget du ministère de l'Environnement a reculé de 5% en 10 ans », *Le Devoir*, 25 mars, <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/435470/le-budget-du-ministere-de-l-environnement-a-recule-de-5-en-10-ans>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Shields, A. (2015b). « Le soutien aux énergies fossiles taxe le climat et les États », *Le Devoir*, 22 septembre, <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/450667/le-soutien-aux-energies-fossiles-taxe-le-climat-et-les-etats>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Sibille, H. et T. Ghezali (2010). *Démocratiser l'économie. Le marché à l'épreuve des citoyens*, Paris, Grasset.
- Siron, R., B. Osorio, H. Côté et T. Logan (2016). « Changements climatiques, le Québec doit s'adapter », dans A. Poitras et M. Venne (dir.), *L'état du Québec 2016*, Montréal, INM/Del Busso, p. 115-122.
- Société québécoise de science politique – SQSP (2008). *Les nouveaux acteurs politiques*, Colloque de la Société québécoise de science politique, mai 2008, Montréal, Université de Montréal.
- Sotomayor, E. et M. Lacombe (2006). *Dix ans de lutte pour la reconnaissance*, Montréal, Comité aviseur de l'ACA.
- Union des producteurs agricoles – UPA (2011). *La Terre de chez nous*, 8 décembre.
- Vallée, P. (2014). « Les coopératives, fer de lance de l'économie verte », 2 octobre, <<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/419850/les-cooperatives-fer-de-lance-de-l-economie-verte>>, consulté le 20 septembre 2016.
- Villeneuve, C. (2007). « Donner au développement durable les moyens de ses ambitions », *Le Devoir*, 20 août.
- Villeneuve, C. (2013). *Est-il trop tard? Le point sur les changements climatiques*, Québec, Éditions Multimondes.
- Wilkinson, R. et K. Pickett (2013). *L'égalité c'est mieux. Pourquoi les écarts de richesses ruinent nos sociétés*, Montréal, Éditions Écosociété.

Liens utiles : références webographiques

Le site de la Chaire de recherche en développement des collectivités de l'Université du Québec en Outaouais : <<http://w4.uqo.ca/crdc/>>, consulté le 20 septembre 2016.

Le blogue de la CRDC¹ : <<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/>>, consulté le 20 septembre 2016.

Les thèmes de recherche et de réflexion de la CRDC :

Développement des communautés

Écologie politique/Environnement

Entreprises collectives (coopératives, mutuelles et associations)

Mouvements sociaux

Société et politique

Solidarité internationale

1. Le site de la CRDC rend disponibles gratuitement des cahiers de recherche et même certains ouvrages, et le blogue vous permet de lire une fois par mois un article de fond. Depuis 2010, plus d'une centaine d'articles ont été produits.

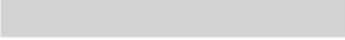


Table des matières

Remerciements.....	IX
Avant-propos	XI
CHAPITRE 1	
L'État social et les communautés au Québec à une étape critique de leur histoire	1
La démocratie, le développement et la justice sociale aujourd'hui.....	3
Des formes de participation plus diversifiées où le « communautaire » s'est taillé une place.....	4
Le Québec d'aujourd'hui : les communautés oscillent entre l'atomisation consentie et une nouvelle affirmation.....	11
L'État social au Québec est une expérience fragilisée et compromise	13
Rio 2012 et la COP21 en 2015 changent la donne : l'urgence écologique sur le devant de la scène	15

CHAPITRE 2

Les organisations communautaires, les coopératives et l'économie sociale

Trois familles d'un même secteur.....	17
Nos portes d'entrée analytiques pour faire l'état des lieux.....	18
Le mouvement communautaire et la citoyenneté: l'approche de l'organisation communautaire au cœur du processus.....	18
L'économie politique: le rôle de l'État, le développement des communautés et la redistribution de la richesse.....	19
Le réformisme radical de l'écologie politique: concilier justice sociale et urgence écologique.....	20
La vitalité et la résilience du « communautaire »	22
La vitalité des coopératives.....	23
Comment sortir du flou croissant des concepts?.....	23
Le mouvement communautaire autonome parvenu à un tournant.....	25
Le « communautaire » comme contre-pouvoir.....	26
Le tiers secteur, une cause commune et des dynamiques distinctes: la question de l'identité.....	27
Un peu d'histoire.....	29
L'économie sociale n'est pas nécessairement un concept fédérateur.....	30
De la nécessité de bien distinguer les familles du tiers secteur.....	33
Le tiers secteur et le rapport à l'État	35
Une première conclusion: des identités fortes sont nécessaires à toute action collective.....	37
Une deuxième conclusion: nommer, sur le plan scientifique, c'est prendre position	38

CHAPITRE 3

L'état des lieux du tiers secteur aujourd'hui au Québec

Points forts et points faibles	41
Les coopératives et l'économie sociale au Québec en contexte de crise mondiale	41
Le développement des communautés aujourd'hui : la lente transition vers le développement durable	44
L'entrepreneuriat coopératif, mutualiste et associatif après la loi 27 : synthèse en 10 points	44
Les contours de l'économie sociale : la bonne échelle, ce sont les territoires	45
L'identité n'est pas un vain mot ou un alibi.....	45
L'économie sociale n'est pas confinée à l'économie des services de proximité.....	46
Le secteur cumule quelques milliers d'entreprises, mais n'est pas une force économique unifiée	47
La volonté politique de dépasser les différences est fortement aléatoire	47
La capacité de mobilisation des membres dans l'ensemble de l'économie sociale est plutôt faible	48
Les entreprises associatives ne passent pas le test du développement durable.....	49
Les coopératives passent le test du développement durable	52
La mobilisation autour d'une plateforme politique commune : le chaînon manquant.....	55
Le plan d'action du gouvernement n'est qu'à courte vue	57
Le mouvement communautaire de la dernière décennie en 8 points.....	58
La politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire : tendance à la dilution	58
Les salariés du « communautaire » : souvent des sous-emplois combinant travail salaire avec bénévolat	59
Les organisations communautaires sont la plupart du temps de petites structures locales.....	60

Le financement de ces organisations s'est diversifié, mais la dépendance au financement public est très présente	61
Les rapports avec les pouvoirs publics sont comme ci comme ça	61
L'action communautaire est-elle devenue une action supplétive?.....	62
Le déficit de formation citoyenne dans le mouvement communautaire.....	63
Le virage écologique du secteur communautaire se fait très lentement	63

CHAPITRE 4

La menace écologique au cœur

du développement des communautés

Le nouveau défi du « communautaire »	65
Le paysage énergétique du Québec change radicalement: des milliers de communautés y sont menacées par les énergies fossiles	66
Les décisions importantes de notre paquet énergétique, c'est aujourd'hui et maintenant	68
Un peu d'histoire des fondements énergétiques de la révolution industrielle.....	69
Les énergies fossiles mettent aussi les démocraties à l'épreuve	70
La tendance au plafonnement politique sur cette question est généralisée dans le monde	71
La mobilisation contre les hydrocarbures est un révélateur du nouveau « communautaire »: l'exemple du moratoire obtenu sur le gaz de schiste le long de la vallée du Saint-Laurent.....	74
Le récit de la première phase: face au grand débarquement, le grand démarrage (2010-2012).....	75
Quelques éléments d'analyse de cette première phase: le détournement des énergies renouvelables par le gaz de schiste	77
Le récit de la seconde phase: le déplacement de la lutte sur l'ensemble de la filière (2013-2016)	78

Les éléments d'analyse de la seconde phase : un virage d'ordre stratégique	81
Le chantier d'une action politique propre aux mouvements sociaux sur l'axe énergie-climat.....	82
Les facteurs défavorables à la mobilisation sur l'axe énergie-climat.....	82
Les facteurs de changement favorables	83
L'amorce d'une nouvelle stratégie de mobilisation collective.....	84

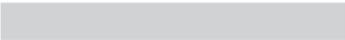
CHAPITRE 5

Le virage social-écologique, clé du renouvellement du mouvement communautaire.....	89
Le lien entre la lutte contre les inégalités et la lutte en réponse à l'urgence écologique	90
Sur quels facteurs de mobilisation l'avenir du « communautaire » repose-t-il aujourd'hui?.....	94
Le défi de la transition sociale-écologique des communautés: les expériences émergentes	96
Les initiatives en matière d'agriculture urbaine	97
Des initiatives dans le secteur de la récupération et de la transformation des aliments.....	99
Des initiatives de protection de la santé et de la sécurité face aux projets de pétrolières	99
Des initiatives de développement d'économies de proximité	100
La conversion écologique n'est pas et ne sera pas un long fleuve tranquille	104
Les défis de l'autonomie politique du « communautaire »	106
Le défi de la formation citoyenne dans les organisations communautaires.....	107
Le défi du financement dans les organisations communautaires	108
Les fondations privées ou publiques peuvent-elles faire bon ménage avec le « communautaire » ?	114

L'obtention de fonds propres dédiés à l'innovation, en tant qu'organisations communautaires.....	115
En guise de conclusion	116

CHAPITRE 6

Le mouvement communautaire, le projet de société et l'État social dans la prochaine décennie	119
Le Québec d'aujourd'hui est-il dans un passage à vide dévoilant une absence de projet de société?	120
L'omniprésent projet du « tout au marché »	121
L'exemple de la filière agricole et agroalimentaire: la mainmise de <i>l'agrobusiness</i>	122
L'autre projet: l'affirmation nationale et la construction d'un État social.....	124
Le modèle progressiste de première génération: les années 1960 et 1970.....	125
Le modèle progressiste de deuxième génération: les années 1980 et 1990.....	126
Le modèle social-démocrate sert encore d'inspiration, mais est jugé de plus en plus insuffisant	127
Le modèle progressiste à venir sera-t-il social-démocrate ou social-écologique?	130
Le Québec des mouvements progressistes est à la recherche d'un État-providence renouvelé	131
La place du communautaire dans un projet de société alternatif.....	132
Mais avec cette dernière utopie, quels sont les possibles qui prennent forme?.....	136
Sur quoi bouger pour faire avancer un tel projet d'État social-écologique?.....	139
L'urgence écologique au Québec: les mobilisations en cours sont en passe de changer d'échelle.....	141
Bibliographie.....	145
Liste des acronymes	163



Liste des acronymes

ACEF	Association coopérative d'économie familiale
ACI	Alliance coopérative internationale
AIE	Agence internationale de l'énergie
AQLPA	Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
ATTAC	Association québécoise pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
AU/LAB	Laboratoire sur l'agriculture urbaine
CASAL	Comité d'action sur la sécurité alimentaire de Laval
CDC	Corporation de développement communautaire
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
CDR	Coopérative de développement régional
CFP	Centre de formation populaire
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux

CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CJE	Carrefour jeunesse-emploi
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CMAVI	Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention
CN	Canadien National
COP21	21 ^e Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (Paris 2015)
CPE	Centre de la petite enfance
CQCM	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
CRAPAUD	Conseil de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable
CRDC	Chaire de recherche en développement des collectivités
CRE	Conférence régionale des élus
CRISES	Centre de recherche sur les innovations sociales
CSI	Confédération syndicale internationale
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CTROC	Coalition des tables régionales des organismes communautaires
DD	Développement durable
DSP	Direction de santé publique
EDS	Environnement, développement et société
ÉS	Économie sociale
ÉSS	Économie sociale et solidaire
FQCF	Fédération québécoise des coopératives forestières
FQM	Fédération québécoise des municipalités

FSM	Forum social mondial
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe intergouvernemental d'études du climat
INM	Institut du Nouveau Monde
IREC	Institut de recherche en économie contemporaine
IRIS	Institut de recherche et d'informations socioéconomiques
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MESSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCI	Organisme de coopération internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
PIB	Produit intérieur brut
PLQ	Parti libéral du Québec
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PQ	Parti québécois
PRSAC	Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
RECMA	Revue internationale de l'économie sociale
RIPES	Réseau international de promotion de l'Économie sociale et solidaire
RMB	Rencontres du Mont-Blanc

RQ-ACA	Réseau québécois d'action communautaire autonome
RRGC	Régime de retraite de groupes communautaires
RVHQ	Regroupement vigilance hydrocarbures Québec
SOVERDI	Société de verdissement du Montréal métropolitain
SQSP	Société québécoise de science politique
TCFDSO	Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais
TIESS	Territoires innovants en économie sociale et solidaire
UPA	Union des producteurs agricoles
UPA DI	Union des producteurs agricoles Développement international
UQAM	Université du Québec à Montréal

Les métiers du développement territorial au Québec

Être un agent de développement aujourd'hui

Martin Robitaille

2016, 152 pages, 978-2-7605-4544-1

**Intervention collective, mobilisation locale
et hébergement des aînés**

Yvan Comeau, Michel Desrosiers et Laurence Martin-Caron

2015, 212 pages, 978-2-7605-4306-5

La transition écologique de l'économie

La contribution des coopératives et de l'économie solidaire

Louis Favreau et Mario Hébert

2012, 160 pages, 978-2-7605-3545-9

Économie et société

Pistes de sortie de crise

Louis Favreau et Ernesto Molina

2011, 170 pages, 978-2-7605-3230-4

Mouvement coopératif

Une mise en perspective

Louis Favreau

2010, 168 pages, 978-2-7605-2621-1

Pratiques d'organisation communautaire en CSSS

Cadre de référence du RQIIAC

RQIIAC

2010, 166 pages, 978-2-7605-2617-4

Commerce équitable

Les défis de la solidarité dans les échanges internationaux

Jean-Frédéric Lemay, Louis Favreau et Christophe Maldidier

2010, 184 pages, 978-2-7605-2582-5

L'intervention collective en environnement

Yvan Comeau

2010, 148 pages, 978-2-7605-2573-3

Mouvements sociaux, démocratie et développement

Les défis d'une mondialisation solidaire

Louis Favreau, Lucie Fréchette et René Lachapelle

2010, 172 pages, 978-2-7605-2559-7

Service public, participation et citoyenneté

L'organisation communautaire en CSSS

Denis Bourque et René Lachapelle

2010, 176 pages, 978-2-7605-2557-3



Concertation et partenariat

Entre levier et piège du développement des communautés

Denis Bourque

2008, 152 pages, 978-2-7605-1582-6

Coopération Nord-Sud et développement

Le défi de la réciprocité

Louis Favreau, Lucie Fréchette et René Lachapelle

2008, 196 pages, 978-2-7605-1571-0

La plupart des travaux de recherche conviennent que, après 50 ans d'existence, le mouvement communautaire a contribué sans équivoque au développement d'un État social au Québec. Aujourd'hui, il est cependant à un tournant, certains parlant même de crise. Quel est son avenir? Peut-on encore espérer son apport au renouvellement de cet État social lui-même en crise? A-t-il une capacité d'initiative face aux menaces écologiques qui pèsent sur notre société et tout particulièrement sur la santé et la sécurité de nos communautés (forte pollution des quartiers populaires, pipelines sur des milliers de kilomètres, trains de matières dangereuses)? Telles sont les questions abordées dans cet ouvrage à la lumière des meilleurs travaux de la dernière décennie.

L'association entre les questions écologiques et sociales apparaît aujourd'hui de plus en plus forte. «C'est le même combat», disent plusieurs. La menace écologique, par son ampleur, peut nous paralyser, mais la lutte contre ce danger, combinée à l'enjeu de la santé et de la sécurité de nos communautés, peut être mobilisatrice. De plus, l'horizon d'un État social-écologique pourrait devenir notre futur des années 2015-2025, comme l'ont été les années 1960-1970 dans la construction d'un État social québécois. Avec d'autres mouvements, le «communautaire» est au cœur de cette dynamique sociale. Quel est alors le rôle qu'il pourrait y jouer et quelles sont les conditions d'une transition sociale-écologique au Québec?

Fruit condensé du long parcours d'un enseignant et chercheur dans le domaine mais aussi d'un militant et intervenant depuis près de 50 ans, cet ouvrage fait ressortir les lignes directrices d'un renouvellement de ce mouvement communautaire composé de 8000 organisations et de dizaines de milliers d'employés. À ce titre, il intéressera tout autant les professionnels engagés dans ce type d'activités que les chercheurs et étudiants en travail social, en organisation communautaire et, plus généralement, en sciences sociales.



LOUIS FAVREAU, docteur en sociologie, professeur émérite de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et titulaire de la Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC), a aussi été un acteur de premier plan dans l'émergence et le développement du mouvement des premiers comités de citoyens à la fin des années 1960 jusqu'à aujourd'hui. Il est maintenant engagé dans le développement des communautés des pays du Sud. Il préside une organisation de solidarité internationale, le Fonds Solidarité Sud.

ISBN 978-2-7605-4653-0



9 782760 546530